

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

---

---

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE

C.C.P. N° 1507.13

---

---

## ÉDITORIAL

L'Université de Liège méritait d'être le siège des manifestations par lesquelles la Fédération belge des Femmes Universitaires fêtait, les 10 et 11 décembre 1955, le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'admission des femmes dans les Universités belges.

N'est-ce pas, en effet, le conseil académique de notre « Alma Mater » qui se montra le premier résolument novateur en ce domaine lorsqu'en 1875, répondant à une question du Ministre de l'Intérieur, il se prononçait en faveur de cette admission, en face d'une Université de Gand hésitante et d'une Université de Bruxelles hostile ? Et n'est-ce pas Louis Trásenster, Recteur de notre Université de 1879 à 1885, qui fut un des tout premiers promoteurs de l'accession des femmes aux cours et aux laboratoires universitaires.

Aussi, la Rédaction de notre Bulletin accueillit avec joie la proposition que lui fit la Fédération belge des Femmes Universitaires de consacrer le présent numéro au compte rendu des cérémonies jubilaires de décembre dernier et à la publication d'études effectuées à cette occasion par certains de leurs membres distingués.

Il est utile de rappeler à celles qui trouvent aujourd'hui largement ouvertes les portes de nos Universités, la lutte que menèrent leurs aînées pour obtenir ce résultat et aussi de faire le point des problèmes qui restent à résoudre

pour assurer aux femmes, porteur d'un diplôme universitaire, une plus grande égalité de carrière par rapport aux diplômés masculins. Tout cela est évoqué dans les allocutions prononcées par MM. les Ministres J. Rey et P. Vermeylen et par Mme Bouillenne-Walrand, ainsi que dans les articles d'Adèle Hauvel et de Marie Delcourt.

On lira également avec intérêt les fresques, à la fois savantes, instructives et spirituelles, que tracent Simone Stimart et Simone d'Ardenne de la position sociale de la femme romaine et de la femme anglaise au moyen âge et les réflexions de Claire Préaux sur « Le rôle des femmes universitaires dans un monde qui change », de Marguerite Vynckjer-Massart sur « La femme ingénieur » et de H. Matthys-Colle sur « La femme et la médecine ».

Poursuivant sa politique de contacts avec l'enseignement moyen, notre Association a renouvelé l'expérience, inaugurée en 1953, d'une visite des services universitaires par les rhétoriciens des collèges et athénées de la région. On trouvera dans l'exposé de « La vie de notre Association », le compte rendu de ces visites et les réflexions qu'elles appellent.

Dans le cadre de notre chronique habituelle de « La vie universitaire à Liège », retenons spécialement la création du « Guide pratique de l'étudiant de l'Université de Liège », heureuse initiative de notre Rectorat qui a été particulièrement appréciée de nos étudiants et la création, à la Faculté des Sciences appliquées, du grade d'ingénieur physicien.

Le lecteur trouvera également dans ce numéro les principales nouvelles qui nous sont parvenues de la vie universitaire en Belgique et dans le monde.

La RÉDACTION.

## 75<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Admission des Femmes dans les Universités belges

---

*En hommage de reconnaissance à tous  
ceux et celles qui luttèrent pour l'affran-  
chissement intellectuel de la Femme.*

### Avant-propos

Les 10 et 11 décembre 1955, la Fédération belge des Femmes Universitaires a commémoré le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'admission des femmes dans les Universités belges.

Les manifestations de ce jubilé ont eu lieu à Liège, dont l'Université fut la première à admettre le principe de cette admission.

Elles débutèrent le samedi 10 décembre à 15 heures par une séance solennelle en la Salle académique de l'Université, présidée par M. le Pro-Recteur CAMPUS, remplaçant M. le Recteur M. DUBUISSON, empêché.

Cette cérémonie était placée sous les auspices d'un Comité d'Honneur et d'un Comité de Patronage réunissant les noms de personnalités marquantes de Belgique (dont les noms figurent aux pages 6 à 9).

M. Jean REY, Ministre des Affaires Economiques, après avoir excusé M. le Ministre COLLARD, consacra une bonne part de son discours à l'éloge de Louis TRASENSTER, Recteur de l'Université de Liège de 1879 à 1885, qui fut un des tout premiers promoteurs de l'accession des femmes aux cours et laboratoires universitaires.

M. VERMEYLEN, Ministre de l'Intérieur, dans son allocution, s'attacha plus particulièrement à montrer que l'élévation du niveau intellectuel de la femme constitue un facteur de progrès social et un des aspects très efficaces de la démocratisation de l'enseignement.

Ensuite Mme BASTID, Professeur de Droit à l'Université de Paris, fit une analyse fouillée et très objective de la situation de l'Europe au sein des Nations Unies.

Mme VISSER, Professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Groningue, présenta en un exposé très harmonieux le bilan des bénéfices intellectuels, moraux et matériels que l'instruction universitaire a permis aux femmes de réaliser.

Mme M. BOUILLENNE-WALRAND, Présidente Nationale de la Fédération belge des Femmes Universitaires, clôtura la série des discours par quelques paroles de remerciements à l'Université de Liège et à tous les assistants, et mit l'accent sur la revendication la plus importante des Femmes Universitaires belges d'aujourd'hui : le Statut de la femme au Congo.

La Chorale Universitaire, sous la direction du Maître ANSPACH, clôtura par un « Valeureux Liégeois » émouvant une séance académique qui marquera dans les annales féminines universitaires.

Parmi les personnalités présentes à cette séance académique, il nous plaît de relever, à côté des noms de MM. les Ministres BUISSERET, REY, VERMEYLEN, celui de M. L. CORNIL, Président de l'Académie Royale de Belgique, qui, sollicité par diverses cérémonies, avait tenu néanmoins à nous apporter le témoignage de sympathie et de compréhension de l'Académie.

Un banquet clôtura, dans une atmosphère de joie et de cordialité, cette journée mémorable.

Le lendemain, les participants se retrouvèrent à la Maison des Etudiants, où une manifestation tout intime était organisée en l'honneur des femmes universitaires liégeoises sorties parmi les premières de l'Université :

Mme WALCH, diplômée Médecin en 1905.

Mme HORION-DELCHÉF, Docteur en Philosophie et Lettres en 1900.

Mme HAIRS-DE CRAENE, diplômée Pharmacien en 1899.

Mlle S. d'ARDENNE, Présidente de la Section Liégeoise, les accueillit en termes émus et leur remit un souvenir. A cet hommage furent associées :

Mlle HANNEVART, Présidente Nationale de la Fédération de 1922 à 1951.

Mlle FRITSCHÉ, Professeur honoraire au Lycée de Seraing.

Mme DELCOURT-CURVERS, Docteur en Philosophie et Lettres, Professeur à l'Université.

Après un déjeuner simple, copieux et très amical, les convives eurent le régal d'une courte séance de danses folkloriques par la troupe de Fanny Thibout... Ce fut un enchantement... !

En terminant ce compte rendu, la Fédération belge des Femmes Universitaires se doit d'exprimer sa reconnaissance aux divers organismes ainsi qu'aux membres de la Fédération dont l'appui financier a permis l'organisation des Journées Jubilaires.

Elle exprime également sa gratitude à l'« Association des Amis de l'Université de Liège » qui lui fait le grand honneur de consacrer son dernier bulletin de l'année 1955 à la commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'admission des femmes à l'Université.

Ce bulletin est édité en hommage de reconnaissance à tous ceux qui ont lutté autrefois, dans des conditions souvent difficiles et dont le dévouement a permis que nos jeunes filles de 1955 franchissent, sans limitation ni contrainte, les portes des Universités belges.

On y trouvera la liste des membres des Comités d'Honneur et de Patronage, l'essentiel des discours prononcés à la séance académique du 10 décembre et les articles que des membres éminents de la Fédération des Femmes Universitaires ont bien voulu nous adresser à l'occasion de ce jubilé (1).

#### LE CONSEIL DE LA FÉDÉRATION.

---

(1) Ces articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## Comité d'Honneur

Messieurs

- P.-H. SPAAK, Ministre des Affaires Etrangères.  
L.-E. TROCLET, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.  
A. BUISSERET, Ministre des Colonies.  
P. VERMEYLEN, Ministre de l'Intérieur.  
L. COLLARD, Ministre de l'Instruction Publique.  
J. REY, Ministre des Affaires Economiques.  
E. LEBURTON, Ministre de la Santé Publique et de la Famille.  
P. TSCHOFFEN, Ministre d'Etat.  
M. DANIEL-LAMAZIERE, Ministre Plénipotentiaire de France, à Liège.  
Lieutenant-Général LAMBERT, Commandant la III<sup>e</sup> Circonscription Militaire.  
M. FRANCHIMONT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège.  
R. TAHON, Procureur Général près la Cour d'Appel de Liège.  
P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège.  
P. GRUSELIN, Bourgmestre de la Ville de Liège.  
O. GILBART, Premier Echevin de la Ville de Liège.  
M. DESTENAY, Echevin de l'Instruction Publique, Liège.  
La Baronne BOEL.  
L. CORNIL, Président de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.  
J. F. COX, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Belgique.  
J. WILLEMS, Vice-Président et Directeur de la Fondation Universitaire.  
J. TIMMERMANS, Directeur de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique.  
P. BRIEN, Vice-Directeur de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique.  
G. DOSSIN, Vice-Directeur de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie Royale de Belgique.  
E. de BRUYN, Vice-Directeur de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique.  
J. HAESAERT, Secrétaire Perpétuel de la Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België.

- F. BRECKPOT, Directeur de la Classe des Sciences, Koninklijke Vlaamse Akademie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België.
- F. OLBRECHTS, Vice-Directeur de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques, Koninklijke Vlaamse Akademie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België.
- RODHAIN, Président de l'Académie Royale de Médecine.
- R. BRUYNOGHE, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Médecine.
- F. DESONAY, Directeur de l'Académie de Langue et de Littérature Françaises.
- Général G. MOULAERT, Président de l'Académie Royale des Sciences Coloniales.
- E. J. DEVROEY, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences Coloniales.
- V. VAN STRAELEN, Directeur Honoraire de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.
- A. DUMONT, Directeur de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique.
-

## Comité de Patronage

Monseigneur VAN WAHEYENBERG, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain.

Messieurs

- M. DUBUISSON, Recteur de l'Université de Liège.  
J. GILLIS, Recteur de l'Université de Gand.  
E. J. BIGWOOD, Recteur de l'Université Libre de Bruxelles.  
P. HOUZEAU de LEHAIE, Recteur de la Faculté Polytechnique de Mons.  
M. HESPEL, Recteur de l'Institut Agronomique de l'Etat, Gembloux.  
M. HEUTS, Directeur de l'Institut Agronomique de Louvain.  
P. TERACHE, Recteur de l'Ecole de Médecine Vétérinaire, Cureghem.  
N. LAUDE, Directeur de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, Anvers.  
G. HALLEZ, Directeur Général de l'Université du Travail Paul Pastur, Charleroi.  
V. GOTHOT, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Liège.  
P. HORION, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Université de Liège.  
E. BODART, Maître des Cérémonies, Université de Liège.  
A. DEWANDRE, Président des Amis de l'Université de Liège.  
V. LAMBERT, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Liège.  
D<sup>r</sup> P. DELAVA, Président du Conseil Provincial de l'Ordre des Médecins, Liège.  
M. HENAU, Président de l'Ordre des Pharmaciens, Liège.  
F. CAMPUS, Président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège, A. I. Lg.  
D<sup>r</sup> LAPIERE, Président de l'Association des Médecins sortis de l'Ecole de Liège, A. M. Lg.  
J. NOLLET, Président de l'Association des Ingénieurs Electriciens sortis de l'Institut Montefiore A. I. M.  
C. STAINIER, Président de l'Union des Elèves sortis de l'Institut Gilkinet, Liège.  
G. THONE, Président du Grand-Liège.

- F. RENARD, Président de l'A. P. I. A. W., Liège.
- F. GRAINDORGE, Président de la Commission des Beaux-Arts de l'A. P. I. A. W.
- J. DELRUELLE, Administrateur-Délégué de la S. A. Métallurgique de Prayon.
- R. DESSARD, Administrateur-Directeur-Gérant des Charbonnages Gosson-Kessales.
- N. DESSARD, Administrateur-Délégué de la S. A. Charbonnages de Wérister.
- G. ENGLEBERT, Administrateur-Gérant de la Société Englebert et Co.
- P. HENRARD, Directeur Général de la S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz.
- R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre.
- A. LEROUX, Administrateur-Délégué de la S. A. Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly.
- A. MICKIELS, Administrateur-Délégué de la S. A. Journal « La Meuse ».
- A. NEEF de SAINVAL, Président du Comité Permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée.
- M. PALMERS, Directeur Général de Phénix-Works.
- A. PUTZEYS, Administrateur-Directeur de la S. A. Pieux Franki.
- M. VAN DAMME, Directeur-Gérant de la Brasserie Piedbœuf.
-

## Résumé de l'allocution prononcée par M. Jean Rey

Ministre des Affaires Economiques

Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Recteurs,  
Monsieur le Gouverneur,  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Mon collègue M. Léo Collard, Ministre de l'Instruction Publique, avait accepté de prendre la parole au cours de la séance de ce jour; il en est malheureusement empêché, étant retenu à Bruxelles, en ce moment même, par une séance académique au cours de laquelle il doit procéder personnellement à la remise de prix.

Il m'a prié de l'excuser auprès de vous et c'est à sa place que je suis amené, non seulement à vous parler du grand Recteur liégeois, Louis Trasenster, comme j'en avais l'intention, mais en outre à souligner en quelques mots la signification de cette cérémonie.

Voici donc 75 ans que les femmes ont été admises dans les Universités belges; cela nous paraît tout naturel aujourd'hui, mais il faut nous reporter à l'époque pour nous rendre compte combien vives ont été les discussions qui ont précédé cette réforme...

Après un aperçu des luttes engagées par les protagonistes de l'accession des femmes à la formation universitaire, M. Jean Rey évoqua la grande figure de L. Trasenster :

... C'est le moment de rappeler la part qu'a prise à cette réforme un grand Recteur liégeois, Louis Trasenster.

Trasenster a droit à la reconnaissance des Liégeois à d'autres titres; c'est lui qui, Recteur de 1879 à 1885, présida à l'ensemble de la rénovation des bâtiments universitaires, et réalisa les instituts que nous connaissons encore aujourd'hui et qui ont contribué à la réputation de l'Université de Liège au siècle dernier.

C'est lui également qui fonda l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Liège et qui réalisa ce tour de force d'être constamment réélu à la présidence de cet organisme pendant 40 années.

On sait d'autre part que Louis Trasenster a fondé une famille qui a occupé et occupe encore une grande place dans le monde universitaire et industriel de Liège.

Il faut relire les deux discours de rentrée prononcés par le Recteur Trasenster en 1882 et 1883, au cours desquels il a défendu la cause de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur. Se fondant sur les expériences réalisées avec succès dans des pays à l'époque plus novateurs que le nôtre, tels que l'Angleterre et la Suisse, il a montré combien les discriminations anciennes étaient dépourvues de sagesse et, dès l'année 1883, il pouvait déjà se réjouir des premiers résultats de l'expérience en cours.

Louis Trasenster n'a pas manqué, à cette occasion, de souligner combien l'entrée des femmes dans les Universités pouvait contribuer à relever le niveau du sérieux de la population estudiantine; on relit avec beaucoup d'intérêt la description qu'il fait de cette époque, aujourd'hui révolue, et où il s'exprimait comme suit : « Ce qui constitue pour notre pays une situation périlleuse et qui préoccupe tous ceux qu'anime un patriotisme éclairé, c'est l'ignorance et l'oisiveté qui règnent chez les jeunes gens des classes riches ».

« Loin de comprendre que la richesse impose des devoirs et d'impérieux devoirs, ils croient qu'elle donne le droit de n'être propre à rien; ils estiment que leur impuissance et leur nullité sont une distinction, comme si nous étions encore au temps où les nobles s'honoraient de ne pas savoir écrire. »

Un peu plus loin, Louis Trasenster dénonce le manque de dignité des jeunes gens qui dissipent leur patrimoine dans les tripots et les orgies, situation qui certainement n'existe plus de nos jours...

Aujourd'hui, la cause que Louis Trasenster défendait est gagnée; les jeunes filles représentent une partie importante de la population de nos Universités; les femmes occupent des situations importantes dans l'enseignement, dans le corps professoral des Universités elles-mêmes et dans le monde des affaires. Certaines carrières leur sont toutefois encore fermées. On s'étonne, à cet égard, que la Belgique n'ait pas encore réalisé ce qui a été fait dans d'autres pays, savoir l'accès des femmes à certaines carrières militaires. Le volontariat féminin qui existe dans d'autres pays, devrait être instauré chez nous. Lorsque l'on pense que de nombreuses femmes ont rempli leur devoir pendant l'occupation, au péril de leur vie, et ont été reconnues résistantes armées, et lorsque l'on constate que les femmes ayant obtenu leur reconnaissance à ce titre sont non moins de quinze mille dans notre pays, on se demande vainement pourquoi on leur refuserait encore l'accès de certaines carrières militaires si elles se sentent douées pour celles-ci.

Au fond, le problème qui se posait il y a trois quarts de siècle n'était pas celui d'une simple égalité théorique; c'était celui de ce que Trasenster a appelé la dignité intellectuelle de la femme.

L'Association belge des Femmes Universitaires a bien fait de commémorer cet événement et de souligner le progrès que celui-ci a constitué pour le développement intellectuel et moral de notre pays; en cette journée, je suis heureux de pouvoir, au nom du Gou-

vernement, comme mon ami M. le Ministre Pierre Vermeylen, Ministre de l'Intérieur, va le faire dans quelques moments en langue néerlandaise, adresser à l'Association belge des Femmes Universitaires mes félicitations et de pouvoir saluer avec respect la contribution que les femmes ont apportée au progrès intellectuel, économique et social de notre pays.

## Résumé de l'allocution prononcée par M. P. Vermeylen

Ministre de l'Intérieur <sup>(1)</sup>

Mesdames et Messieurs,

Je commencerai par quelques statistiques des temps passés. En 1892, 82 femmes ont obtenu le diplôme de Pharmacien aux trois Universités de Bruxelles, Liège et Gand; à l'Université de Bruxelles, 23 déjà furent reçues comme Médecins, 2 comme candidats en Philosophie et Lettres, 1 comme Docteur en Philosophie et Lettres et 1 comme Docteur en Sciences naturelles.

Ces chiffres accusent un accroissement considérable après la guerre, à tel point que le nombre d'étudiantes dans les différentes Universités du pays est monté, pour l'année 1950-1951, par exemple, à 27 % du corps estudiantin à Bruxelles, 19 % à Liège, 14 % à Gand et 13 % à Louvain, chiffres qui sont évidemment arrondis et schématiques. La Faculté de Médecine et de Pharmacie, avec les sections connexes, comporte toujours le pourcentage le plus élevé du nombre total de jeunes filles fréquentant les Universités, quoique le pourcentage relatif des jeunes filles soit le plus élevé à la Faculté de Philosophie et Lettres, avec ses sections connexes. Ceci provient du fait que le nombre d'étudiants est plus élevé dans les Facultés de Médecine et de Sciences naturelles que dans les Facultés de Philosophie et Lettres.

Je ne suis pas venu ici pour fournir et commenter des données statistiques, mais bien pour exprimer notre satisfaction et notre joie.

Je voudrais donc exposer de façon plus personnelle pourquoi je me réjouis de constater que les femmes ont libre accès aux Universités et qu'elles font usage de leur droit dans une très large mesure.

Tout d'abord nous devons être convaincus que la lutte générale pour l'émancipation de la femme fait partie de l'épanouissement de notre démocratie et s'insère dans la lutte pour la libération de tous ceux qui, à tort ou à raison, sont considérés, comme ayant besoin

(1) M. le Ministre VERMEYLEN a eu l'amabilité de nous adresser la traduction française de ce discours qui fut prononcé en flamand.

d'assistance. Les faits nous ont démontré que les étudiantes obtiennent d'aussi bons résultats que leurs camarades et on peut même constater que, dans une certaine mesure, les jeunes filles réussissent plus brillamment leurs études que les garçons. Il est difficile de donner une explication générale de ce phénomène. Je suis d'avis que peut-être il démontre que les jeunes filles font encore un effort spécial sous l'influence de la peur, résultant d'un complexe d'infériorité dont — en général, inconsciemment — elles ne se sont pas encore libérées. Elles craignent une comparaison qui, alors, tourne à leur avantage. On peut ajouter que normalement plus de garçons étudient pour exercer une profession, alors qu'un certain nombre de jeunes filles étudient en premier lieu pour s'instruire et se cultiver et en second lieu seulement, au moins pour une partie d'entre elles, pour exercer une profession déterminée.

J'ajoute immédiatement que je ne veux nullement dire que pour les femmes les études universitaires seraient un « hobby » ou qu'elles s'y consacrent par une sorte de snobisme. Au contraire, je crois que les femmes comprennent l'influence d'une formation par les études universitaires pour la vie de la femme aussi bien que pour la vie de l'homme, même si elles n'utilisent ou ne désirent pas utiliser directement le diplôme obtenu; jusqu'à présent, cette manière de comprendre les choses se rencontre davantage chez la femme que chez l'homme.

Ceci nous amène à faire aussi une autre constatation. Un plus grand nombre d'universitaires signifie pour un pays déterminé un niveau de culture plus élevé, et le fait que certains étudiants ne font pas nécessairement usage de leur diplôme est en lui-même un signe d'une grande civilisation. Ceci ne signifie pas que je sois d'avis qu'il y a trop de diplômés qui, par exemple, exercent une profession libérale; c'est souvent le contraire qui est vrai. Il est faux de prétendre que nous avons trop de médecins; il vaudrait mieux de dire que, sous ce rapport, un trop petit nombre encore de nos compatriotes est soigné de façon convenable. Une meilleure organisation et une plus grande richesse nous permettraient de disposer d'un plus grand nombre de médecins, d'un plus grand nombre d'hôpitaux, et le fait que la communauté sera le garant de la santé de chacun, comme c'est le cas dans d'autres pays, constitue une attraction plus grande encore vers la médecine. Ce que je veux souligner, c'est que le fait même de l'érudition non directement utilisée facilite la propagation de la culture générale ou le développement des sciences, ce qui constitue en lui-même un phénomène réjouissant. Dans notre société actuelle, un docteur en droit ne deviendra pas nécessairement magistrat et ne sera pas obligé davantage à exercer des fonctions dans une administration publique, mais pourra néanmoins, dans l'entreprise privée, jouer un rôle qui, par sa formation universitaire, placera la gestion même de ses affaires sur un plan plus élevé. Quand je jette un coup d'œil sur les grands établissements commerciaux dans la région bruxelloise, par exemple sur les grands magasins, je constate avec

un certain étonnement que leurs dirigeants ne possèdent pas toujours un diplôme de Sciences commerciales mais souvent un diplôme de Droit. Il y en a peu qui se trouvent à la tête d'un tel établissement sans être en possession d'un diplôme. Pour en arriver à une évolution favorable, il est indispensable que l'accès aux Universités se fasse de façon plus démocratique. L'admission de la femme à toutes les études universitaires et, ce qui en est le corollaire nécessaire, l'assurance pour la femme, détentrice d'un diplôme, d'être toujours traitée sur le même pied que l'homme, porteur du même diplôme, constitue précisément une application de cette règle. Il ne se justifie pas de prétendre qu'une chimiste qui a terminé ses études ne pourrait travailler dans un laboratoire parce que le travail y serait préjudiciable à sa santé, ce qui fut répondu récemment par un Ministre à un membre du Parlement. Il ne se conçoit pas non plus qu'une femme qui est ingénieur ne puisse faire le travail d'un ingénieur, lequel est, dans certaines administrations publiques, qualifié comme trop fatigant; trop fatigant quand on admet qu'une femme puisse être infirmière ou institutrice! Nous n'allons pas prétendre qu'une femme-architecte ne peut être mise en mesure d'entrer en contact avec l'entrepreneur et les équipes d'ouvriers parce qu'il serait trop dangereux pour elle de monter à l'échelle ou parce qu'elle ne jouirait pas d'un prestige suffisant aux yeux des ouvriers, ainsi que l'a déclaré récemment un échevin d'une ville importante de ce pays. Une fois le diplôme obtenu, la femme se soumettra aux conditions requises pour l'emploi à conférer. Si elle est capable, il convient de l'admettre.

Je suis très heureux que mon honorable collègue, M. Rey, m'accorde son appui lorsqu'il me sera donné, lors de la discussion de la nouvelle loi de milice, de défendre le principe du volontariat militaire féminin. Et veuillez m'en croire, son appui ne sera pas superflu. Il va sans dire qu'il vaudrait mieux supprimer tout service militaire, mais étant donné qu'il constitue une nécessité pour la société, et, dès lors, un devoir pour tout citoyen, il est simplement équitable que les femmes y contribuent pour leur part, puisqu'elles ont acquis tous les droits accordés aux hommes.

L'avenir nous apprendra si la création de corps féminins s'avère possible et dans quelle mesure, et si les femmes se sentiront attirées par les professions militaires. En attendant je crois que, dans ce domaine, seules les femmes doivent avoir à trancher définitivement, et personne d'autre.

Il est probable que certaines professions exercent une attraction moins forte sur les femmes que sur les hommes. Quoi qu'il en soit, il est logique cependant qu'aussi bien les femmes elles-mêmes que les hommes eux-mêmes, puissent en décider souverainement.

Lorsqu'une femme décide de ne pas ou de ne plus travailler en dehors de son foyer, elle reste, par ses études universitaires, un soutien beaucoup plus fort pour son époux et une meilleure éducatrice pour ses enfants. Le milieu même aura un caractère plus édifiant.

Je tiens à le souligner parce que cela vaut aussi pour l'Université elle-même. Les étudiants sont encore toujours turbulents et exubérants et le Ministre de l'Instruction Publique, de même que le Ministre de l'Intérieur, savent que cette jeunesse peut parfois se montrer violente. Mais je crois ne pas me tromper en déclarant que le comportement des étudiants est devenu moins brutal depuis que les jeunes filles sont admises à l'Université et surtout depuis que celles-ci suivent les cours en plus grand nombre.

Naguère on a prétendu que les jeunes filles ne tiendraient pas le coup dans le milieu étudiantin. C'est cependant le milieu qui s'est adapté et c'est là une grande victoire pour le féminisme et une bénédiction dont bénéficient tous les étudiants.

La large base sur laquelle reposent nos Universités a aussi le grand avantage qu'une partie de nos concitoyens, les hommes, ne peuvent plus s'isoler de l'autre partie, les femmes, sous le prétexte prétentieux qu'eux seuls ont accès à l'érudition, pour la raison que cette érudition comporte quelque chose de mystérieux, qui n'est pas accessible à tout le monde, aussi bien aux femmes qu'aux hommes. L'érudition ne peut pas être mystérieuse; elle ne peut non plus être prétentieuse. Nous devons aux féministes que ce ne soit plus le cas; ce sont eux qui, dans une certaine mesure et dans un certain sens, ont entamé la démocratisation de notre enseignement supérieur. C'est aussi une victoire dans le domaine social.

En examinant et en énonçant tout cela, il nous reste le devoir de rendre hommage à tous ceux qui ont entamé la lutte pour l'égalité entre la femme et l'homme, à mon honorable prédécesseur, le Ministre Delcour et au courageux Recteur de l'Université de Liège, Trasenster, qui, dans les années 80, ont combattu spécialement pour l'accès des femmes à l'enseignement supérieur; ensuite à tous ceux qui ont engagé la lutte pour que les diplômes obtenus mènent à des droits égaux, une lutte qui est gagnée en principe, mais qui doit être poursuivie dans son entièreté.

Pour remercier tous ceux qui ont contribué à réaliser cet idéal, j'estime que je ne peux mieux faire que de donner une nouvelle fois aux organisateurs de cette fête la ferme promesse de ne rien négliger pour mettre fin à des pratiques insolites de discrimination et de contrecarrer ceux qui, d'ailleurs de mauvaise conscience, s'efforcent d'entraver l'épanouissement de l'égalité entre la femme et l'homme.

On parle déjà — c'est le titre d'un livre récemment paru d'un de mes confrères du Barreau de Paris — de la nécessité de réduire à nouveau la femme en esclavage. Ce qui est la meilleure preuve que les féministes ont eu, et ont encore, raison, c'est que l'on craint l'égalité de la femme et de l'homme, alors même qu'elle n'est pas entièrement accomplie dans les faits.

Tous les principes ont triomphé; c'est pourquoi toutes les difficultés seront surmontées. Vous pouvez avec fierté jeter un regard sur le passé et aller en toute confiance au devant de l'avenir.

## Allocution de M<sup>me</sup> Bouillenne-Walrand

Présidente Nationale  
de la Fédération belge des Femmes Universitaires

Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Président de l'Académie Royale de Belgique,  
Messieurs les Recteurs, Messieurs les Professeurs,  
Messieurs, Mesdames,

Bien qu'il convienne que la modestie soit une vertu féminine, on nous permettra d'exprimer la satisfaction très grande que ressentent aujourd'hui les Femmes Universitaires de Belgique. L'unanimité des témoignages de bienveillance, de sympathie et d'encouragement que reçut, de toutes les sphères dirigeantes du pays, l'initiative de l'organisation du jubilé de ce jour, nous amène à deux conclusions bien réconfortantes :

*tout d'abord*, que les femmes sont acceptées et même souhaitées dans les auditoires, les séminaires et les laboratoires universitaires, où leur présence n'a pas jeté le trouble, comme on le craignait en 1880;

*ensuite*, et surtout, que l'expérience des septante-cinq premières années de travail réalisé par les femmes sorties des Universités a été satisfaisante, qu'elles ont honorablement rempli leur tâche et gagné leurs lettres de crédit, pendant cette première période, si périlleuse et lourde de conséquences.

La preuve semble donc faite qu'il faut rentrer au musée des armes inutilisables, les arguments codifiés et apparemment légitimes avec lesquels nos ancêtres démontraient péremptoirement l'infériorité congénitale de la femme au point de vue intellectuel.

Il semble aussi (du moins, pourrait-on y prétendre) que les Femmes Universitaires de Belgique ont apporté dans les travaux de l'esprit (et après en avoir été si longtemps écartées) les qualités d'ordre, de netteté qu'un écrivain très célèbre attribua aux maîtresses de maison belges dans quelques phrases, par ailleurs fort déplaisantes et qui lui valurent de se voir fermer la porte de certains salons bruxellois.

Depuis Victor Hugo, les femmes belges ont heureusement secoué la poussière qui encombraient leur cerveau, montré qu'on peut, tout en maniant le beau langage, faire de très bons potages et qu'on peut rester bonne ménagère sans nuire à la qualité, à la richesse de sa pensée et de son cœur; et pour ma part, j'ai tendance à croire que l'empressement et la courtoisie qui sont apparus, dans les réponses à nos lettres, sont non seulement un hommage à la conscience professionnelle des femmes universitaires mais aussi un élégant et loyal démenti au préjugé qui régnait naguère, que leurs maris et leurs enfants sont des candidats au martyre.

Nous aimerions lire un extrait du programme de la *Ligue belge du droit des femmes*, programme établi au cours de la première réunion de cet organisme le 27 novembre 1892, dans le grand auditorium de l'Université libre de Bruxelles, en présence du Recteur H. Denis, et sous la présidence de Henri La Fontaine et le secrétariat général de Louis Franck.

Cet extrait est une sorte de préambule au programme d'activité de la Ligue : « Nous ne voulons pas que les femmes soient émancipées, nous ne voulons pas qu'elles sortent de leur sexe et qu'il n'y ait plus dans le monde qu'un sexe neutre, androgyne, ou gynandre, des viragos et des hommases. Nous voulons, au contraire, que les femmes restent femmes, pour notre plus grande joie et leur plus grand bonheur. Mais nous voulons qu'elles soient des femmes réelles, et non plus des servantes, des ménagères ou des mondaines. Nous voulons qu'elles participent à la vie intellectuelle des hommes et soient capable d'élever des fils... Nous voulons leur donner la plénitude de leurs droits pour qu'elles deviennent pleinement conscientes de leurs devoirs ». « Equivalence des fonctions, similitude des droits. Telles sont les idées qui ont inspiré notre programme, un programme d'étude et non un programme d'action. »

Il n'est pas possible de mieux situer la femme dans un monde qui se réclame de l'intellectualité. Et si ces pionniers de la libération de la femme belge vivaient encore, peut-être pourraient-ils, faisant le bilan du progrès accompli, se déclarer satisfaits et reconnaître dans l'universitaire de 1955, la femme qu'ils avaient rêvé voir vivre en Belgique.

C'est donc avec une joie sans mélange que nous exprimons nos sentiments de vive gratitude à toutes les hautes Autorités qui ont accepté de figurer soit au Comité de Patronage d'aujourd'hui, soit au Comité d'Honneur auquel M. P.-H. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, nous autorise à ajouter son nom.

Malheureusement, beaucoup nous ont adressé leurs regrets d'être retenus par d'autres obligations, car les inaugurations de bâtiments, ou la pose de première pierre, les réunions d'Académie, de Commissions universitaires ou parastatales sollicitent en général les mêmes personnes pour le même jour et la même heure. C'est ainsi que Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique, retenu par une séance de remise de prix à l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises a dû renoncer à venir lui-même ouvrir cette séance.

Nous sommes très reconnaissantes à ceux qui ont bien voulu, malgré leurs charges, nous consacrer aujourd'hui leurs précieux instants.

Nous remercions tout particulièrement :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, dont nous sommes heureuses de rappeler publiquement l'attitude courageuse avec laquelle il défend, et depuis longtemps, le principe de l'égalité intellectuelle et professionnelle des hommes et des femmes.

Egalement, M. Jean Rey, Ministre des Affaires Economiques. Monsieur le Ministre, les Femmes Universitaires apprécient la lucidité et le sens de la justice avec lesquels vous examinez les problèmes que soulève l'application du principe, accepté par la Belgique, de l'égalité des deux sexes dans le droit au travail et au salaire. Nous vous remercions aussi de nous avoir parlé de ce grand Liégeois que fut L. Trassenster.

M. A. Buisseret, Ministre des Colonies a l'extrême bienveillance de prendre en considération les requêtes par lesquelles les Femmes Universitaires belges réclament l'abolition du Statut de la Femme belge au Congo et demandent que l'on abaisse au plus tôt les barrières qui les empêchent de jouer en Afrique le rôle de compétence, de dévouement, de progrès auquel elles sont préparées.

Par un malencontreux hasard, les diverses Classes des Académies, françaises ou flamandes se réunissent aujourd'hui après-midi. Mais M. Cornil, Président de l'Académie Royale de Belgique a bien voulu venir en personne nous renouveler l'assurance de sa bienveillante sympathie, nous l'en remercions; et nous ne pouvons nous défendre de voir dans sa présence un heureux présage pour ce que l'avenir réserve à d'éventuelles académiciennes.

La Fédération belge des Femmes Universitaires est très flattée et honorée d'avoir pu accueillir à cette séance :

Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège.

Monsieur le Consul Général de France et Mme Daniel Lamazière.

Le Colonel Duysens remplaçant le Général Lambert.

M. Brahy, Avocat général remplaçant Monsieur le Procureur Général.

M. le Professeur Horion, Commissaire du Gouvernement près l'Université de Liège.

M. Vassaux, Chef de Cabinet du Bourgmestre lui-même retenu à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Assistance publique.

M. Destenay, Echevin de l'Instruction Publique de Liège.

Les représentants des industries du bassin liégeois :

M. André Leroux, Administrateur-Délégué de la S. A. Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly.

M. J. Delruelle, Administrateur-Délégué de la S. A. Métallurgique de Prayon.

M. Paul Henrard, Directeur Général de la S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz.

M. Robert Dessard, Administrateur-Délégué de la S. A. Charbonnages de Wérister.

M. Albert Mickiels, Administrateur-Délégué de la S. A. Journal « La Meuse ».

Les Recteurs, Doyens de Facultés, Professeurs des Universités et établissements Universitaires de Belgique.

M. Dethier, Inspecteur Général de l'Enseignement Technique de la Ville de Liège;

les inspecteurs, préfets, préfètes de notre enseignement moyen;

les représentantes des principaux groupements féminins de notre pays, dont le Conseil National des Femmes belges qui a brillamment fêté cette année son 50<sup>me</sup> anniversaire.

M. Campus, Pro-recteur de l'Université a bien voulu représenter M. le Recteur Dubuisson retenu par d'autres obligations; à tous deux nous présentons l'hommage de notre gratitude; sans la bienveillance active des chefs de notre Université et de leurs collaborateurs, et particulièrement du Professeur L. Bodart, Maître des cérémonies, nous n'aurions certes pas osé envisager de donner à ce jubilé qui nous tient tant à cœur, l'ampleur que revêt la cérémonie d'aujourd'hui.

Nous remercions aussi le Maître Anspach qui anime avec un zèle d'apôtre la chorale de notre Université.

Messieurs, Mesdames, la Fédération belge des Femmes Universitaires n'est qu'une modeste section de la Fédération Internationale. Celle-ci réunit environ 160.000 membres, appartenant à quelque 40 pays.

Conscientes qu'au point de vue philosophique, ce qui est vérité pour l'une est erreur pour l'autre, les Femmes Universitaires qui font partie de cette association repoussent délibérément toute considération ou discussion qui pourrait les opposer, elles constituent un groupement dégagé de tout cloisonnement de classe ou d'origine, de tout sectarisme, qu'il soit religieux ou racial; mais, chacune gardant ses propres sentiments, elles ont en commun une religion : celle de la compréhension, de l'estime, de l'entraide mutuelles; elles ont construit un édifice puissant dont la solidité repose principalement sur l'amitié et la générosité; nous en avons aujourd'hui une précieuse démonstration par la présence à cette cérémonie de :

Mme S. Bastid-Basdevant, Docteur en Droit, Professeur à l'Université de Paris, Membre du Comité National de la Recherche scientifique française, de la Commission d'études du Statut de la Femme, Conseiller technique de la délégation française à l'O. N. U. Mme Bastid est rentrée hier de New-York où elle a présidé une séance du Tribunal administratif des Nations Unies;

et de Mme Visser, Professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Groningue, Présidente de la Fédération Hollandaise des Femmes diplômées des Universités, qui a accepté de bousculer ses plans de travail pour remplacer à notre tribune Mlle Westerdyck, Professeur aux Universités d'Amsterdam et d'Utrecht qu'un accident a empêchée de venir.

Nous avons aussi le très grand honneur de recevoir aujourd'hui :

Miss Dorothy Leet, Présidente de la Fédération Internationale des Femmes Universitaires, Présidente de Reid Hall, la maison des

Universités Américaines à Paris; Miss D. Leet est Docteur *Honoris causa* de deux Universités américaines pour services rendus à l'éducation et à l'amitié internationales, Officier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil d'Administration à Paris du Collège de l'Europe et de diverses organisations éducatives et culturelles (dont la Commission Fullbright).

Le Docteur Edith Batho (Littérature), Professeur à l'Université de Londres, Principale du Royal Holloway Collège de Londres, Vice-Présidente de notre Fédération internationale.

Le Docteur G. Schouwenaar-Franssen (Littérature classique), Professeur au Lycée Erasmianum à Rotterdam, Membre du Conseil communal, Directeur-Adjoint de l'école de service social et Chef de la section féminine du Bureau pour délinquants politiques à Rotterdam. Mme Schouwenaar est Vice-Présidente de la Fédération internationale.

Mme Lelièvre, Licenciée en Lettres, agrégée d'Université, Professeur de Lettres au Lycée Victor Duruy à Paris, Présidente de l'Association française des Femmes diplômées des Universités, Présidente de la Commission des Congrès de notre Fédération internationale.

Mme M. Bowie, Docteur en Droit, Avocat à Londres, Conseillère du Gouvernement britannique et Déléguée suppléante à la Commission du Statut de la Femme à l'O.N.U., Déléguée britannique à la Commission des droits de l'Homme à l'O.N.U., Présidente de l'Association britannique des Femmes diplômées des Universités (1).

---

(1) Il convient de signaler, parmi les assistants à la séance académique la présence de :

MM. A. BUISSET, Ministre des Colonies; P. VERMEYLEN, Ministre de l'Intérieur; J. REY, Ministre des Affaires Economiques; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province; VASSO, remplaçant Monsieur le Bourgmestre de Liège; M. DANIEL-LAMAZIERE, Ministre plénipotentiaire de France et Mme DANIEL-LAMAZIERE; le Colonel B. E. M. DUYSSENS, remplaçant le Lieutenant-Général LAMBERT; BRAHY, Avocat Général, remplaçant le Procureur Général; L. CORNIL, Président de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique; Mlles LEFEBVRE, Professeur à l'Université de Louvain, remplaçant Mgr Van WAeyenberg; C. PREAUX, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, remplaçant M. Bigwood, Recteur de l'Université; G. de BOCK, représentant le Recteur de l'Université de Gand; MM. M. HESPEL, Recteur de l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux et CORIN, professeur; LOUSSE, Recteur de l'Institut Vétérinaire de Cureghem; CAMPUS, Pro-Recteur de l'Université de Liège, remplaçant M. DUBUISSON, Recteur; Cl. RENARD, Professeur, Secrétaire du Conseil d'Administration de l'Université de Liège; Mmes S. BASTID, Professeur de Droit à l'Université de Paris, Membre du

Que toutes nos amies soient remerciées d'être venues nous apporter le message d'amitié de la Fédération internationale et aussi qu'elles soient félicitées pour le courage et le dévouement avec lesquels elles entretiennent l'activité de cette Fédération, défendant les droits féminins qui sont, on le pense bien, reconnus et appliqués à des niveaux très différents selon les longitudes et les latitudes.

Car si, en 75 années, la femme belge a franchi les principales étapes de son accession à l'instruction, au travail, au respect de sa personnalité, en d'autres pays, les femmes n'ont pas encore conquis les droits dont nous jouissons.

Aussi en Belgique, l'activité de la Fédération n'est plus comme autrefois principalement revendicatrice; elle est orientée vers l'entr'aide soit par *des bourses de voyages* qui récompensent les meilleures parmi les jeunes désireuses de travailler à l'étranger, soit par *des fonds de secours* destinés à soulager des membres momentanément défavorisés, soit enfin par la recherche de situations convenant aux goûts et aptitudes de chacune.

Il n'empêche qu'en Belgique, la Commission d'étude des cas de discrimination fonctionne aussi et intervient assez fréquemment, car il traîne dans les administrations provinciales, communales, industrielles et jusque dans les départements ministériels, des mesures discriminatoires désuètes, restes des préjugés datant d'avant le déluge (si l'on veut bien pour les besoins de la cause situer celui-ci au

---

Comité National de la Recherche Scientifique française; VISSER, Professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Groningue, Présidente de la Fédération hollandaise des Femmes diplômées des Universités; Miss Dorothy LEET, Présidente de la Fédération internationale des Femmes Universitaires; D<sup>r</sup> Edith BATHO, Professeur à l'Université de Londres, Vice-Présidente de la Fédération internationale des femmes diplômées des Universités; D<sup>r</sup> G. SCHOUWENAAR-FRANSEN, Vice-Présidente de la Fédération internationale, Professeur au Lycée Erasmianum à Rotterdam; Renée LELIÈVRE, Professeur de Lettres au Lycée Victor Duruy à Paris, Présidente de l'Association des Françaises diplômées des Universités; Miss BOWIE, J. M., Avocat à Londres, Présidente de l'Association britannique des Femmes diplômées des Universités; M. P. HORION, Commissaire du Gouvernement à l'Université de Liège et Mme HORION-BAUËS; Mmes S. LECLERCQ; H. DANThINE; I. SIMON; S. d'ARDENNE; R. LEJEUNE-DEHOUSSE; MM. ALBERT; FOHALLE; CASTERS; STAINIER; VIVARIO; CLÉMENS; MOUREAU; de RASSENFOSSÉ; CORIN; TOMSIN; CURVERS; ROUSSEAU; CHÈVREMONT; TULIPPE, professeurs à l'Université de Liège; Mmes TULIPPE et CHÈVREMONT; MM. E. JEUNE-HOMME, Inspecteur général honoraire de l'Enseignement moyen et normal; F. DETHIER, Inspecteur de l'Enseignement technique de la Ville de Liège; PLUMIER, Préfet de l'Athénée Royal de Seraing; Mme de BONTCH, Préfète du Lycée Léonie de Waha; Mlles CUVELLIER, Préfète du Lycée de Seraing;

19<sup>e</sup> siècle) et qui figurent encore dans certains règlements, simplement parce qu'on n'a pas eu l'occasion de les en effacer. Le plus souvent, l'intervention de la Fédération suffit à faire lever l'interdit.

J'ai fait tantôt allusion au nuage qui ternit l'horizon des travailleuses universitaires belges, le Statut de la femme blanche au Congo. Peut-être eût-il mieux valu, en cette journée mémorable, consacrée à la joie, ne pas en parler. C'eût été un manque de courage et même de loyauté vis-à-vis d'un gouvernement qui, par ailleurs, ne nous ménage pas les marques de sa bienveillante compréhension.

Si les femmes belges manifestent aujourd'hui quelque impatience devant les restrictions qui sont apportées à leur expansion professionnelle au Congo, ce n'est pas tant en raison du préjudice matériel (et il existe croyez-le) qu'à cause de l'humiliation qui leur est faite; elles ressentent comme une insulte, non méritée, la pauvreté des arguments qui leur sont opposés; elles ont, d'autre part, conscience et sans la moindre outrecuidance, de la collaboration qu'elles apporteraient, pendant que la Belgique le peut encore, au progrès moral, intellectuel, social des populations du Congo.

Il ne peut exister de monde harmonieux que si l'autorité des uns n'est pas établie sur le sacrifice de la dignité des autres et, dans un tel monde, les femmes doivent pouvoir exercer pleinement leurs

---

J. MUYTERS, Proviseur au Lycée L. de Waha; MM. Jean GRANVILLE, Proviseur de l'Athénée Royal de Liège; F. CHARLIER, Directeur de la Bibliothèque des Services éducatifs de la Province de Liège; Mme P. WIGNY, Présidente du Conseil National des Femmes belges; Dr A. HAUWEL, Secrétaire belge de la Porte Ouverte; Mme KOENIG, Présidente Nationale des Soroptimist-Clubs de Belgique; Mlle Jenny SLUSE, Présidente du Good Will Européen; Mmes H. DAXHELET et F. THIBOUT, Présidente et vice-Présidente du Soroptimist-Club de Liège; Mmes LAVIGNE et GRAINDORGE, du Conseil national des Soroptimist-clubs de Belgique; Mmes P. MARCELLE, du Soroptimist club de Bruxelles; P. ISTAS, représentant les Scouts de Baden-Powel; MM. TASSIN, premier vice-Président du Lyon's club de Liège; NOLLET, Président de l'Association des Ingénieurs Electriciens sortis de l'Institut Montéfiore A. I. M.; A. LEROUX, Administrateur-Délégué de la S. A. Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly; J. DELRUELLE, Administrateur-Délégué de la S. A. Métallurgique de Prayon; P. HENRRARD, Directeur Général de la S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz; R. DESSARD, Administrateur-Directeur-Gérant des Charbonnages « Gosson et Kessales », Montegnée; A. MICKIELS, Administrateur-Délégué de la S. A. Journal « La Meuse », Liège; P. DELAVA, Président du Conseil Provincial de l'Ordre des Médecins, Liège.

Pour la Fédération belge des Femmes Universitaires, les membres du Conseil national, les présidentes et membres des comités des sections de Bruxelles, Anvers, Charleroi, Gand, Liège, Mons :

droits si l'on veut qu'elles fassent pleinement honneur à leurs responsabilités. Il y a en Belgique des centaines de jeunes femmes honnêtes, intelligentes, dévouées, qui souhaiteraient aider notre Roi et son Ministre à faire du Congo la plus belle, la plus heureuse des provinces belges.

C'est là le vœu que formulent, en ce jour mémorable, les Femmes Universitaires de Belgique. Nous souhaitons qu'il se réalise dans un délai suffisamment rapproché pour que la jeune génération féminine, celle qui va bientôt quitter l'Université et chercher sa voie, puisse aussi se préparer aux perspectives africaines que les initiatives de M. Buisseret, Ministre des Colonies, ouvre à la jeunesse belge.

En terminant, nous remercions encore très vivement tous ceux et celles qui ont bien voulu assister à cette cérémonie et particulièrement :

Mme Walch, Doyenne des Médecins liégeois.

Mme Hairs-de Craene, Doyenne des Pharmaciennes liégeoises.

Mme Horion-Delchef, Doyenne des Docteurs en Philosophie et Lettres.

Mlle Magis, petite-fille de Louis Trasenster.

Nous remercions enfin la presse qui s'est montrée fort aimable.

---

Mmes M. BOUILLENNE-WALRAND, Présidente Nationale; D<sup>r</sup> J. E. VANDERVELDE, Vice-Présidente; Stella WOLFF, Vice-Présidente aux Relations Internationales; GOBEAUX-THONET, Secrétaire Générale; CISET-HEUSKIN, Secrétaire Générale ff.; d'ASSELER, Trésorière; Mlles CUVELLIEZ, Conseiller juridique; de BIÈVRE, Secrétaire aux Relations Internationales; Mmes Maud PRAUX, Consultante à l'U.N.E.S.C.O.; JACQUET, Bibliothécaire, Rédactrice du bulletin; CYFER, Présidente de la section de Bruxelles; de BOELPAEPE, Déléguée de la Section de Bruxelles; BOLOGNE-LEMAIRE, Présidente de la Section de Charleroi; BAUDOUX, Déléguée de la Section de Charleroi; Mlle HENEN, Présidente de la Section de Mons; Mme DEGARD-BODSON, Déléguée de la Section de Liège; Mlle DEBEIL, Présidente de la Section de Gand; Mmes de HENAU, Déléguée de la Section de Gand; MATTHYS-COLLE, déléguée de la Section de Gand; Mlles den HERTOEG, Présidente de la Section d'Anvers; d'ARDENNE, Présidente de la Section de Liège; Mme MIXHEL, Présidente du Fonds d'Entraide de la Section de Liège; Mlle BENKER, Vice-Présidente de la Section de Liège; Mmes BRACHON, Secrétaire de la Section de Liège; HIERNAUX, Secrétaire de la Section de Liège; VANDERVAEL, Trésorière de la Section de Liège; G. HANNEVART, Présidente honoraire de la Fédération belge des Femmes universitaires; Mmes HORION-DELCHÉF, HAIRS-de CRAENE, WALCH; Mlles FRITSCHÉ et MAGIS.

## Un peu d'Histoire

### I. — A propos d'un Anniversaire

par Dr Adèle HAUWEL

Les femmes belges célèbrent cette année un important anniversaire; il y a, en effet, 75 ans que les femmes ont été admises pour la première fois dans les Universités belges.

Il convient sans doute qu'à cette occasion nous nous penchions sur le passé et que nous méditions sur la signification de cet anniversaire.

Au cours des siècles antérieurs au 19<sup>e</sup>, nous pouvons relever dans les divers pays d'Europe, des exemples — rares et sporadiques — de femmes étudiant et même enseignant dans les Universités; il est hors de doute que chaque cas particulier suscita une chaude controverse. Mais c'est vers le milieu et dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle que naquit parallèlement, dans plusieurs pays, un mouvement de revendication concernant, cette fois, le principe de l'admission des femmes dans les universités; l'étude de l'histoire nous démontre, en outre, que c'est généralement autour de cette revendication que se créa un mouvement féministe organisé.

Peu après la première Assemblée des Droits de la Femme, tenue à Seneca Falls en juillet 1848 par les femmes américaines, Elizabeth Blackwell recevait (janvier 1849) son diplôme de médecin de l'Université de Genève dans l'Etat de New-York.

Le premier collège anglais pour femmes, Girton College, à Cambridge, ouvrit ses portes en 1869, l'année même où John Stuart Mill, auteur en 1851 d'un article retentissant sur « Enfranchisement of Women », publiait son ouvrage : *The Subjection of Women*.

L'Université de Paris admit les femmes en 1868, tandis que Léon Richer créait en 1869 le journal : *Le Droit des Femmes*.

Pour ce qui concerne la Belgique, la question de l'admission des femmes aux études supérieures fut pour la première fois posée officiellement en 1875 par une dépêche du Ministre de l'Intérieur, M. Delcour, qui, s'adressant aux Universités de l'Etat, leur demandait s'il était désirable « que les femmes fussent admises à pratiquer la médecine en certaines de ses branches, notamment à traiter les maladies des femmes et des enfants et, dans l'affirmative, quelles

connaissances il y aurait lieu d'exiger des intéressées et quelles mesures il conviendrait, le cas échéant, de prendre pour organiser l'enseignement à donner aux femmes qui se destinent à la carrière médicale ».

Le rapport triennal présenté aux Chambres relate ce qui suit :

« Le Conseil académique de l'Université de Liège émit l'avis qu'aucun obstacle d'ordre physique ni légal ne s'oppose à ce que les femmes se livrent à la pratique de la médecine et, par 14 voix contre 10 et 3 abstentions, qu'il est désirable qu'elles cherchent à s'ouvrir cette carrière; mais il rejeta l'idée de les admettre à des études incomplètes en vue de l'exercice de certaines branches spéciales. Sur proposition de M. Trassenster, le Conseil émit, en outre, le vœu que l'enseignement moyen des femmes fût organisé de manière à leur permettre l'accès de l'enseignement médical universitaire. »

De son côté, le Conseil académique de l'Université de Gand estima qu'avant de se prononcer sur la question de l'admissibilité des femmes à la pratique de la médecine, en certaines de ses branches, il y avait lieu d'attendre le résultat de ce qui se faisait en d'autres pays.

Si la question de l'admission des femmes aux études universitaires fut officiellement posée en 1875, elle avait cependant déjà été soulevée par Isala van Diest, fille d'un médecin de Louvain, lorsque, revenue en 1872 dans sa ville natale, après avoir fait des études à Berne, elle sollicita des autorités académiques de l'Université de Louvain d'être admise à suivre les cours; n'obtenant que l'autorisation de suivre certains cours, alors qu'elle voulait devenir médecin, elle déclina cette offre et repartit pour la Suisse où elle obtint un diplôme à Berne. C'est en 1920 que l'Université de Louvain admit les femmes.

La loi du 20 mai 1876 réorganisa l'enseignement supérieur; elle autorisait le gouvernement à fixer les conditions d'après lesquelles les femmes pourraient être admises à l'exercice de certaines branches de l'art de guérir. Grâce à cette disposition, Isala van Diest put se présenter devant le jury du doctorat et faire enregistrer son diplôme en 1878. (Elle s'installa à Bruxelles en 1884 et fut la première femme médecin belge.)

En cette même année 1878, une institutrice demanda à pouvoir suivre les cours de la candidature en Sciences naturelles à l'Université de Bruxelles. Le Conseil d'Administration rejeta cette demande. En octobre 1880, la jeune fille se présenta à l'examen du jury central pour obtenir le diplôme de candidat en Sciences naturelles.

La Commission d'entérinement des diplômes décida que l'on ne pouvait exclure personne des grades académiques en raison de son sexe et c'est ainsi que l'intéressée put se présenter à la deuxième session du jury central.

A la suite de la décision adoptée par la Commission d'entérinement, le Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles consi-

déra, en 1880, qu'il y avait lieu d'admettre les femmes à suivre les cours universitaires.

En l'année 1880-1881, trois jeunes filles y suivirent les cours de Sciences naturelles.

Le Conseil académique de l'Université de Liège délibérant sur les modifications à apporter à la loi de 1876 proposa, dans sa séance du 11 février 1881, l'article suivant : « Les femmes peuvent exercer toutes les professions pour lesquelles un grade est exigé par la loi; si elles ont obtenu ce grade, et l'entérinement de leur diplôme conformément à la présente loi ».

En 1881-1882, une jeune fille demanda et obtint de suivre les cours pour l'obtention du diplôme de Pharmacien à l'Université de Liège. « Elle s'appelait Mlle Rademackers et voulait succéder à son père pour assurer le gagne-pain de sa famille à la place de son frère, emporté dans les inondations de la Meuse. Elle fut accueillie avec beaucoup d'égards par les professeurs et les étudiants (1) ». Elle obtint en juillet 1885 le diplôme de Pharmacien avec la plus grande distinction.

Le Recteur de l'Université de Liège, M. Louis Trasenster, consacra en 1882 et 1883 ses discours de rentrée à la question de l'instruction supérieure des femmes. Gand, en 1882-1883, reçut une étudiante en Sciences naturelles.

En 1888 éclata l'affaire Popelin. Marie Popelin, la première Belge Docteur en Droit, demanda à prêter le serment d'avocat, la Cour d'Appel s'y opposa et, en 1889, la Cour de Cassation rejeta le pourvoi de la demanderesse. De nombreuses années allaient encore s'écouler et Marie Popelin était morte (1913) avant que les femmes ne fussent admises au barreau (1922).

Mais l'affaire Popelin cristallisa en quelque sorte la volonté des défenseurs des droits de la femme; elle établit la nécessité d'organiser un mouvement féministe : la Ligue belge du Droit des Femmes fut fondée en 1892 par Marie et Louise Popelin, Isala van Diest, Marie et Léonie Lafontaine et Louis Frank, un des plus ardents défenseurs de Marie Popelin.

La loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques permit enfin aux femmes d'obtenir les grades académiques et de jouir des droits qui y sont attachés, sauf — et ceci est une restriction d'une importance capitale — les exceptions résultant des dispositions légales ou réglementaires applicables aux fonctions publiques.

Avant et pendant que se déroulaient ces événements, se développait l'enseignement moyen des filles, à l'initiative notamment d'Isabelle

---

(1) Extrait de : Helena LIPINSKA. — Les Femmes et le progrès des Sciences médicales, Masson, Paris, 1930.

Gatti de Gamond à Bruxelles, de Léonie de Waha à Liège et de Marie Belpaire à Anvers. Le cours d'Education fondé par Isabelle Gatti de Gamond fut ouvert en octobre 1864; en 1878, l'Etat octroya des subsides aux établissements de ce genre; en 1879, fut créée la section spéciale destinée à la formation des régentes et annexée à l'Ecole normale primaire de l'Etat à Liège. La loi du 15 juin 1881 consacra l'existence de l'enseignement secondaire du degré inférieur pour les filles et, tandis que se précisait la lutte en faveur de l'admission des femmes aux études supérieures, il apparaissait nécessaire de les préparer à l'examen d'admission dans les Universités; la section universitaire du Cours d'Education de Gatti de Gamond s'ouvrit en octobre 1892.

Ainsi donc, en l'espace d'une vingtaine d'années, le dispositif permettant aux femmes de se préparer aux études universitaires et de les suivre s'était créé. Mais la lutte avait été longue et serrée.

En ces jours où, universitaires de 1955, nous célébrons le 75<sup>me</sup> anniversaire de l'admission des femmes dans les Universités, nous rendons un pieux devoir en évoquant les figures et les mérites de celles qui nous ont montré le chemin.

C'est grâce aux efforts de ces pionnières que nous avons pu entrer de plain-pied dans les Universités et il est bon que nous nous inclinons devant la mémoire et les efforts de celles qui nous ont précédées.

Les pionnières de l'instruction des femmes se heurtèrent à des obstacles multiples; préparation difficile et parfois insuffisante aux études; opposition des autorités académiques ou du milieu familial; inertie, indifférence, moqueries, dédain méprisant, calomnies, préjugés. Elles durent faire preuve d'une volonté et d'une ténacité extraordinaires. On imagine mal, en 1955, à quelle hauteur l'opposition eurent à faire face, par exemple, Isala van Diest demandant à être admise à l'Université de Louvain ou Marie Popelin se présentant au serment d'avocat. On s'en rendra compte en lisant le réquisitoire prononcé par le Procureur général Van Schoor le 12 décembre 1888 devant la Cour d'Appel de Bruxelles contre « une prétention si neuve et si intéressante » : la demande introduite par Marie Popelin, Docteur en Droit, tendant à pouvoir prêter le serment d'avocat :

« Parcourez le Code Civil, dit-il, l'infériorité de la femme au regard de l'homme s'y affirme à tout instant... Et c'est à cette même femme, condamnée dans une certaine mesure à une minorité perpétuelle, incapable d'ester en justice et de disposer de ses biens, impuissante à donner par son témoignage l'authenticité à un acte, exclue sous de rares exceptions des tutelles et des conseils de famille, que le législateur de l'an XII, auteur du Code Civil, aurait conféré le pouvoir de paraître à la barre, couverte des immunités de l'avocat, pour y représenter les intérêts et y défendre les droits d'autrui? Contradiction choquante dont sa mémoire ne peut être chargée... Non! Le jour où la femme entrera dans l'Ordre, l'Ordre des avocats aura cessé

d'exister.» Et s'adressant à la demanderesse elle-même : « En vous assignant une tâche et en briguant un rôle que la nature et la société ne vous ont pas donné en partage, vous avez perdu votre temps et vos peines; le barreau ne vous réserve ni ses luttes ni ses triomphes; cherchez une autre carrière, celle dont vous réclamez l'accès ne vous est pas ouverte. »

Et la Cour d'Appel, estimant avec M. Van Schoor que la loi « d'accord avec des mœurs dont elle est l'expression » interdit aux femmes la profession d'avocat, repoussa la demande de Marie Popelin » (1).

Il est cependant juste d'insister sur l'appui que les premières universitaires trouvèrent auprès d'hommes éclairés, auprès d'un Jules Guillery, d'un Louis Frank ou d'un Louis Trassenster qui disait en 1883 : « Mon but... a été d'abord de bien constater que l'instruction supérieure des femmes s'impose avec l'autorité d'un fait appelé à devenir universel; que ce fait, au jugement des esprits les moins chimeriques, se légitime comme un grand progrès et même comme une nécessité sociale » et qui déclarait en outre : « Il y a unanimité complète pour reconnaître que l'admission des femmes n'a présenté aucun inconvénient et que même, elle a une influence favorable ».

Quel pouvait être l'espoir de nos devancières en une carrière professionnelle digne de leurs efforts ? Et cependant c'est parce qu'elles furent des étudiantes brillantes qu'elles s'imposèrent dans les Universités. Elles furent si remarquables que, en 1884, le rapporteur de l'Université de Bruxelles s'exprimait ainsi : « On n'a qu'à se flatter de cette innovation (l'admission des femmes à l'Université) ».

La persévérance des premières femmes universitaires dans leurs efforts, leur intérêt certain pour l'ensemble des revendications féminines, leur volonté de travailler, moins pour elles-mêmes que pour les générations qui les suivraient, doivent nous être un exemple et nous inciter à faire en sorte que, pour les femmes universitaires, l'avenir soit meilleur que le présent, tant en ce qui concerne les carrières que les études elles-mêmes. En nous penchant sur le passé parce que nous fêtons cette année un grand anniversaire, nous devons, nous aussi, penser à celles qui nous succéderont.

Lorsqu'enfin nous étudions la biographie et l'œuvre de ces femmes vers lesquelles se tournent aujourd'hui notre souvenir et notre gratitude, nous recevons encore d'elles une leçon parce que leur féminisme est bien, *comme le nôtre*, non « pas seulement la revendication de l'égalité des sexes mais une grande aspiration à mettre au service de la société des forces que — contrairement à l'intérêt social — on s'est refusé de parti pris à employer » (Léon Abensour).

Novembre 1955

(1) Texte extrait de : Le Féminisme en Belgique par la baronne Pol BOËL et C. DUCHENE, Editions du Conseil National des Femmes Belges, 19, rue du Prince Royal, Bruxelles, 1955.

## II. — Trois-quarts de siècle

par Marie DELCOURT

La baronne Boël et Mlle Christiane Duchène ont publié au printemps dernier, au moment où le Conseil National des Femmes fut vieux d'un demi-siècle, une excellente histoire des conquêtes réalisées par les femmes, pendant cette période, dans tous les domaines (1). Livre court, substantiel, chaleureux, où l'on sent chaque acquisition peser son poids d'intelligence, d'effort, de souffrance aussi. On y lit ceci :

« En 1875, pour la première fois, la question de l'admission des femmes dans les Universités fut soulevée par le Ministre de l'Intérieur. Tandis que l'Université de Liège émettait un avis favorable et proposait de les admettre à la pratique de la médecine, l'Université de Gand conseillait d'attendre les résultats obtenus à l'étranger. En 1878, une institutrice demanda à pouvoir suivre les cours de candidature en Sciences naturelles de l'U. L. B. Le Conseil d'administration rejeta sa demande. Elle se présenta alors devant le Jury Central en 1880, et, la Commission d'entérinement ayant décidé que personne ne pouvait être exclu des grades académiques à cause de son sexe, l'U. L. B. ouvrit ses portes aux jeunes filles... » (p. 34).

Osons le dire, les membres obscurs de la Commission d'entérinement donnaient là une assez belle leçon de rigueur à des professeurs timorés qui, pour se faire une opinion *sur une question de principes* (posée par la Commission sur son terrain véritable) attendaient de savoir ce qui se passait ailleurs. Si Liège apparaît ici novateur, en face de Bruxelles réticent et de Gand en proie à l'hésitation, c'est, n'en doutons pas, grâce à l'influence de Louis Trassenster, qui, dans son discours rectoral de 1883, appelait les jeunes filles aux études supérieures.

Il faut lire dans le beau livre de M. Boël et Chr. Duchène les raisons au nom de quoi les femmes belges furent exclues du barreau jusqu'en 1922, où fut enfin votée une proposition de loi déposée en 1902 par Émile Vandervelde et toujours mise à la queue pendant 20 ans. Le code affirme que la femme est un être inférieur; donc il faut la maintenir en état d'infériorité. D'estimables magistrats défendirent cette thèse sans paraître s'apercevoir qu'elle repose sur un

---

(1) *Le Féminisme en Belgique, 1892-1914*, Editions du Conseil National des femmes, un vol. de 160 pp. En réalité, l'étude des deux auteurs dépasse largement la période qu'indique le sous-titre. Mme BOËL est morte le 18 janvier 1956, quand le présent article était à l'impression. Etudiantes et diplômées n'eurent pas de plus ferme appui, d'amie plus compréhensive que cette femme intelligente, généreuse qui, sans jamais avoir rien eu à revendiquer pour elle-même, sut comprendre le bien-fondé de toutes les revendications.

principe capable de détruire d'avance tout progrès, dans quelque domaine que ce soit, puisqu'il donne à l'opinion, une fois admise, une autorité souveraine. En regard des niaiseries qu'ils alignèrent contre Marie Popelin, on est trop heureux de lire les pages charmantes par lesquelles Louis Trassenster ouvrit l'Université de Liège aux étudiantes. On eut le bon esprit de les publier vers 1885 dans une petite collection d'éducation populaire qui s'éditait alors à Verviers, ce qui fait qu'elles purent agir sur l'opinion.

\* \* \*

Aux jeunes femmes qui liront ce bulletin, tout cela paraîtra de l'histoire ancienne. Elles-mêmes sont entrées à l'Université sans penser un instant que leurs aînées avaient dû en forcer les portes. Qui de nous sait encore le nom de l'héroïque institutrice qui, en 1878, demanda humblement l'immense faveur d'apprendre la botanique et la minéralogie à l'U. L. B. et, cette faveur, se la vit refusée ? Qui aujourd'hui mesure le courage qu'il lui a fallu pour implorer cette autorisation, ainsi qu'à Marie Popelin pour aller en cassation après un premier échec ? Elles devaient braver le ridicule. « Où était le ridicule ? » demande en toute candeur l'étudiante de 1955 qui trouve grotesques, non du tout Marie Popelin, mais bien ses adversaires, ce Procureur général, cet Avocat général, dont on tait les noms comme on jette le manteau sur Noé ivre. Mais en 1888, n'en doutons pas, ridicule était la femme qui prétendait innover, se donner un destin hors série, faire ce qu'on n'avait pas encore fait avant elle. Nous qui avons trouvé les portes de l'Université, sinon ouvertes à deux battants, du moins entrebaillées, nous ne pouvons plus nous imaginer ce qu'il a fallu de courage à celles qui nous ont précédées. Elles ont vaincu parce qu'elles ont su braver le ridicule. Si elles avaient fléchi devant lui, tout était perdu, *pour elles-mêmes et pour nous*. Contrairement à un proverbe qui est faux, comme tous les proverbes, ce qui tue, ce n'est pas du tout le ridicule, c'est la peur du ridicule. C'est en grande partie parce qu'elles avaient peur du ridicule que les Françaises ont mis une guerre de plus que les Anglaises à conquérir le droit de vote.

\* \* \*

De 1910 à 1920, les portes étaient entrebaillées. Les femmes qui alors s'inscrivaient dans les Facultés devaient passer, devant un Jury Central, un examen d'homologation qui ressemblait plutôt à une loterie qu'à une épreuve sérieuse. Des filles très douées y tirèrent de mauvais numéros; des incapables passèrent haut la main. Toutes s'étaient préparées seules, dans quelque cours privé ou dans l'une ou l'autre de ces sections annexées aux écoles normales ou moyennes. Quelques grandes villes avaient seules des lycées. La ville où Louis

Trasenster avait demandé et obtenu que les femmes eussent accès aux études supérieures aurait dû tenir à honneur d'organiser la première l'enseignement secondaire féminin du degré supérieur. Elle se laissa scandaleusement distancer.

A l'Université, nous étions reçues, il faut le dire, assez gentiment. Les professeurs avaient pour nous une bienveillance un peu amusée dont nous sentions les agréments : nous ne devions en éprouver les dangers que beaucoup plus tard, quand le moment serait venu, non plus de décrocher des diplômes, mais de trouver un gagne-pain. Car, les études terminées, nous ne tardions pas à nous apercevoir que la difficulté maîtresse n'était pas où nous avions cru. Passer des examens n'est pas si compliqué. Mais, le diplôme une fois conquis, rien n'était terminé. Une nouvelle bataille commençait, celle de la vie à gagner, autrement dure, autrement pénible que la conquête du diplôme et qui demandait une tout autre forme de courage. Et, osons le dire, les choses aujourd'hui ne se sont pas tellement modifiées.

Assurément, personne ne nous interdit plus de suivre les cours, de prendre des diplômes et de présenter des thèses. Mais les choses changent dès que les questions matérielles entrent en jeu. Trop d'hommes (et trop de femmes avec eux) estiment encore qu'une femme docteur en droit fait mieux de travailler comme secrétaire; qu'une femme médecin devrait borner son ambition à des tâches d'infirmière ou de laborantine; que, pour une chercheuse, un poste d'assistante est un bâton de maréchal; qu'une femme professeur ne doit en aucun cas dépasser les petites classes; et qu'une femme ingénieur, eût-elle fait les études les plus brillantes du monde, ne doit songer à aucun rôle de direction. Cela se dit beaucoup moins cyniquement qu'au XIX<sup>e</sup> siècle (peut-être parce que, dans l'interval, la Fédération des Femmes Universitaires a eu le temps de se constituer et d'affirmer sa présence). Cela s'entoure de phrases sirupeuses sur les « qualités spéciales de la femme » et « son rôle de dévouement ». Les femmes d'aujourd'hui, quand on leur parle *dévouement*, savent qu'elles ont à craindre et ce qu'elles ont à craindre.

\* \* \*

Si nous avons vécu il y a trois-quarts de siècle, nous aurions lutté pour que s'ouvre aux femmes l'accès des études supérieures. Aujourd'hui le problème s'est déplacé. Il s'agit d'obtenir que les femmes qui ont fait des études supérieures ne se voient plus refuser — comme le droit de plaider à Marie Popelin — l'activité, le genre de vie, le standing qui correspond à leurs aptitudes, à leur acquis et aussi à leurs aspirations. Or, à l'heure actuelle, les cas où cette correspondance existe sont encore loin de représenter une majorité. La situation dans la colonie des femmes belges diplômées des Universités est une honte pour un pays civilisé. Nous en rougirons dans vingt ans. Même dans la métropole, les injustices sont nombreuses.

Et, dans ce domaine, injustice signifie *aussi* désordre, c'est-à-dire préjudice pour tous. Une communauté, un Etat, une patrie ont intérêt à mettre chacun à sa place naturelle, sans que la considération du sexe vienne dès le départ fausser le jeu. *N'exclure personne à cause de son sexe*. Le principe formulé simplement, fermement, lumineusement en 1880 par la Commission du jury d'homologation, nous n'avons rien à y ajouter à présent, rien non plus à en retrancher. Car il est loin d'avoir livré toutes les conséquences qu'il contient et contre quoi trop d'intérêts se trouvent encore coalisés.

---

## La Femme romaine

par Simone STIMART

Licenciée en philologie classique (Louvain, 1935)  
Professeur de Rhétorique au Lycée Royal de Charleroi

Tout à Rome s'empreint du signe de la force; on le voit à ces têtes féminines belles, certes, mais où l'austérité intimide ou détourne de s'attacher à la grâce. C'est, chez la Grecque, l'enchantement de l'harmonie, ici la mesure est plus grave et l'admiration se nuance de respect. Il arrivera même qu'on touche à quelque chose d'un peu tendu; à certains jours, cette vigueur tournera en brutalité; lorsque viendra le temps des décadences, le vice connaîtra les mêmes excès que la vertu. La Ville gardera toujours ainsi quelque chose de cette dureté campagnarde, souvenir de ses origines.

Il y a trois éléments que, dès l'âge le plus ancien, on trouve fondés et solidement établis dans les populations de l'Italie : la religion domestique, la famille, le droit de propriété. La règle pour le culte est qu'il se transmet de mâle en mâle; la règle pour l'héritage est qu'il suit le culte. La fille n'est donc pas apte à continuer la religion paternelle, celle du foyer et des ancêtres, puisqu'elle se marie et qu'en se mariant, elle renonce au culte du père pour adopter celui de l'époux; elle n'a ainsi aucun titre à l'héritage. Le père peut chérir sa fille, mais non pas lui léguer son bien : tel est l'antique principe. Il s'impose également aux législateurs des Hindous, à ceux de la Grèce et à ceux de Rome. Ces trois peuples avaient les mêmes lois, non pas qu'ils se soient fait des emprunts, mais parce qu'ils ont tiré leurs lois des mêmes croyances. C'est sans doute en souvenir de cette règle que la femme en droit civil ne pouvait jamais être instituée héritière. Si les « Institutes » de Justinien <sup>(1)</sup> rappellent encore ce vieux principe, alors tombé en désuétude, mais non oublié, au temps de Cicéron, un père qui laisse fils et fille ne peut léguer à sa fille qu'un tiers de sa fortune; s'il n'a qu'une fille unique, elle ne peut avoir que la moitié et dans l'un et l'autre cas sur la foi d'un testament rédigé en sa faveur <sup>(2)</sup>. Un siècle et demi avant Cicéron, Caton voulant faire revivre les anciennes mœurs avait fait porter la « Loi Voconia », qui défendait d'instituer héritière une femme, fût-ce une fille unique mariée ou non, de léguer à des femmes plus de la moitié du patrimoine <sup>(3)</sup>. Ainsi, sans qu'on puisse affirmer que la fille fût exclue

(1) *Institutes*, III, 1, 15 III, 2-3.

(2) *Cic.*, *De Rep.*, III, 7.

(3) *Cic.*, *In Verr.*, II, I, 42-43.

*GAIUS*, II, 226-274.

*St AUG.*, *De Civ. Dei*, III, 21.

de la succession, il est certain que l'antique loi romaine donnait à la fille une situation inférieure à celle du fils, et c'était la conséquence naturelle et inévitable des principes que la religion avait gravés dans tous les esprits. Plutarque <sup>(1)</sup>, de son côté nous apprend que la femme, du moins dans les temps anciens, n'avait pas le droit de divorcer et, en cas de divorce, les enfants restaient avec le père, même les filles. Quand elle était veuve, elle ne pouvait émanciper c'est-à-dire exclure un fils de la famille et du culte, ni adopter, c'est-à-dire introduire un étranger près du foyer domestique. Elle ne pouvait non plus paraître en justice même comme témoin. On lit dans le jurisculte Gaius <sup>(2)</sup> : « On ne peut rien céder en justice aux personnes qui sont en puissance, à la femme, au fils, à l'esclave; elles ne peuvent non plus rien revendiquer ». Il en résulte clairement que la femme et le fils ne pouvaient être ni demandeurs, ni défendeurs, ni accusateurs, ni accusés, ni témoins. De toute la famille, il n'y avait que le père qui pût paraître devant le tribunal de la Cité. Si la justice pour la femme et le fils n'existait pas dans la Cité, c'est qu'elle existait dans la maison. Leur juge était le *Pater familias* siégeant au nom de la famille et sous les yeux des divinités domestiques.

Tite-Live <sup>(3)</sup> raconte que le Sénat voulant extirper de Rome les Bacchanales décréta la peine de mort contre ceux qui y avaient pris part. Le décret fut aisément exécuté à l'égard des citoyens. Mais à l'égard des femmes, accusées de joindre aux folies du mysticisme oriental des crimes de toute sorte, une difficulté grave se présentait : les femmes n'étaient pas justiciables de l'Etat, la famille seule avait le droit de les juger. Le Sénat respecta ce vieux principe et laissa aux maris et aux pères la charge de prononcer contre les femmes la sentence de mort. C'est encore par les Tribunaux de famille que furent jugées et condamnées à la peine capitale les femmes compromises pendant la guerre des Samnites dans une retentissante « Affaire de Poisons », que la postérité verra se renouveler notamment avec la Marquise de Brinvilliers et la Voisin. Tite-Live <sup>(4)</sup> n'a pas inventé cette histoire et n'en parle qu'à regret. Dans l'URBS, « de nombreuses morts douteuses ayant donné l'éveil, on enquête, on reçoit des dénonciations, on saisit en quelques logis des boissons suspectes. Les accusées, qui par ce procédé avaient voulu faire passer leurs maris de vie à trépas, prétendent que ce sont des remèdes. Pressées de les essayer, une vingtaine y consentent et succombent ». Nous savons que près de deux cents autres furent condamnées. Ainsi la loi du père, ce très vieux mot qui contient en lui non pas l'idée de paternité, mais celle de puissance, d'autorité, de dignité majestueuse, a marqué très fortement le statut familial. Ce droit du mâle pèse du dehors déjà si exclusif qu'il semble que la femme n'ait pas droit à

<sup>(1)</sup> PUBLICOLA, 8.

<sup>(2)</sup> II-96, IV, 77-78.

<sup>(3)</sup> XXXIX, 18.

<sup>(4)</sup> TITE-LIVE, VII, 18.

un nom propre. La jeune fille s'appelle Claudia, si son père s'appelle Claudius, Valeria ou Lucretia, s'il s'appelle Valerius ou Lucretius. On prend moins de peine encore : elle se désigne d'après son ordre de naissance, Prima, Secunda, Tertia, ou, quand on veut être gentil, Tertulla, Quartilla, petite troisième, petite quatrième.

Pareillement soumis dans la famille, le garçon et la fille jouissaient pourtant en fin de compte à peu près des mêmes droits. Dans le courant des jours, la jeune Romaine est élevée pour le double service de la famille et de la patrie; à la poupée, s'ajoutent parmi ses jouets l'épée, la hache, la faucille. Aux champs, à l'âge d'Or de la Cité rurale, elle garde les agneaux et rivalise de zèle avec ses frères et les compagnons de ses frères. L'éducation primitive souligne le caractère tout familial et sans complexité ou raffinement de cette vie agreste. Ce qui importait avant tout, c'était de conserver le *Mos Majorum*; la coutume des Ancêtres, de faire des générations nouvelles semblables aux générations anciennes et d'assurer, par des traditions rigoureuses avec des hommes toujours d'un pareil modèle, la continuité de l'Etat.

L'éducation est commune aux deux sexes du moins jusqu'au moment où l'on doit songer au Forum pour les garçons, aux soins plus particuliers de la maison pour les filles. Un acte capital dans la vie de la femme porte aussi l'empreinte de l'autorité masculine : c'est le mariage. Un mot exprime la chose tout entière : par le mariage, l'épouse est dans la main de l'homme « *In manu* ». Rien dans la législation n'atténue ce droit de « *manus* » qui place sous une domination sans réserve la maison tout entière. Attention cependant : la femme ainsi soumise n'est ni esclave ni serve; elle suit seulement le sort de la Communauté où elle entre. Elle a ses devoirs et ses droits. Dès le moment, en effet, où la nouvelle épouse avait mis le pied dans l'atrium de son mari, elle était associée à tous ses droits. C'est ce qu'exprimait une antique formule : au moment de franchir le seuil de sa nouvelle demeure, la mariée adressait à l'époux ces paroles sacramentelles : « *Ubi tu Gaius, ibi ego Gaia* ». « Là où tu es le maître, moi je vais être la maîtresse. » Et Caton l'Ancien ne faisait qu'exagérer une observation judicieuse lorsqu'il s'écriait plaisamment : « Partout les hommes gouvernent les femmes, et nous, qui gouvernons tous les hommes, ce sont nos femmes qui nous gouvernent. » C'est donc une chimère de prétendre remonter dans l'histoire de Rome jusqu'au temps où les femmes étaient entièrement esclaves dans la maison; jamais elles n'ont été aussi asservies qu'on le suppose. Si les vieux poètes parlent avec grand respect de la majesté du père de famille, ils célèbrent aussi la sainteté du nom de la matrone. Ses fonctions d'ailleurs exigeaient un esprit sérieux, un caractère résolu. C'étaient aussi les mérites qu'on prisait le plus chez les femmes; ce sont ceux que Plaute leur attribue dans ses comédies. La douceur, la tendresse, la grâce semblent réservées chez lui aux courtisanes; les jeunes filles ou les femmes de naissance libre qu'il met sur la scène ne connaissent pas les effusions ou les emportements de la passion; elles ne sont

jamais timides, ni rêveuses; elles ont un air décidé, elles parlent d'un ton ferme et viril. La femme romaine de cet âge est amenée à assister son mari, un agriculteur, en des tâches rurales. Elle garde les armes, les vêtements, range les provisions, scelle ou ferme les coffres. Elle soigne le bétail aussi, préside à la traite et à la tonte, dénombre les troupeaux, règne sur ses coqs et ses poules. Selon la saison, ce sont les besognes de plein air ou d'intimité : les conserves, les confitures, la rentrée des figues et du raisin sec, des grenades, des noix et des coings odorants, la récolte du miel, l'alignement sur les claies des fromages et du porc salé. Enfin, ce sont les récompenses, fêtées dans la joie, de l'effort quotidien : la moisson; les vendanges et la tardive cueillette des olives sous le ciel hivernal; le grain dans le grenier; le vin dans le cellier; l'huile parfumée dans les jarres; le pain dans la huche. De sorte que cette première condition de la femme romaine devrait s'achever par un chant virgilien.

Inférieure, légalement parlant, la femme romaine des premiers âges a déjà remporté une victoire intérieure et domestique : « elle n'avait pas de peine, nous disent les historiens <sup>(1)</sup> à regagner dans la maison tout ce qu'au dehors la législation lui faisait perdre ». Le Romain ne prévoyait-il pas que dans la lutte d'influence qu'il allait livrer avec la femme, il serait vaincu? Ne se sentait-il pas d'avance le plus faible et n'avait-il pas fait des lois rigoureuses pour se donner des armes contre elle?

Quoi qu'il en soit, un changement devait se produire aussi au contact des Grecs et il se produisit de plus en plus marqué, irrésistible après les guerres de Macédoine. C'est ici toutefois qu'il ne faut pas se faire d'illusion. Les Romains se tinrent loin de cet idéal de haute culture dont s'approchèrent les Grecs plus que tout autre peuple et ne songèrent qu'assez peu dans l'ensemble à puiser dans les lettres une nourriture de l'âme. Même au temps où la culture hellénique l'emporte d'un mouvement décisif, elle n'entama point les profondeurs. Ce mouvement se précisait à l'époque de la seconde guerre punique et d'après Suétone, Crates de Mallos ouvrait en 157, la première des nouvelles Ecoles.

La méthode, c'était le commentaire du texte d'un poète, et les programmes comportaient désormais avec la poétique et la métrique, la mythologie, l'histoire, la philosophie, la musique et un peu de géométrie. Quelle part les filles eurent-elles à cette culture inédite? On en a fort discuté, les documents ne permettant pas de se prononcer sans réserve. Il apparaît pourtant qu'elles purent savoir le grec.

Dans les maisons riches, les filles étaient élevées comme leurs frères par des esclaves lettrés; elles recevaient les mêmes leçons, elles écoutaient le grammairien lire et commenter les grands poètes de la Grèce et de Rome et prenaient dès leur jeunesse pour Ménandre et Térence

---

(1) TITE-LIVE, XXXIV, 2.

un goût qu'elles gardaient d'ordinaire toute leur vie. Les plébéiennes étaient envoyées dans les écoles publiques sur le Forum auprès des « Boutiques Vieilles » (1). Ces écoles étaient fréquentées aussi par les garçons et comme il arrive en Amérique, on y élevait les deux sexes ensemble (2). Il résultait de cette éducation commune qu'ils avaient non seulement les mêmes connaissances, mais des qualités semblables. On n'enseignait pas plus aux filles qu'aux garçons les arts qui ne semblaient pas compatibles avec la gravité des mœurs romaines. On répugnait par exemple à leur apprendre la danse. On redoutait aussi pour elles la musique et le chant.

Scipion Emilien, un ami de la Grèce pourtant, condamnait sévèrement et la danse et le chant lorsque, pendant sa censure, il fit fermer les écoles qui s'étaient ouvertes furtivement à Rome pour les enseigner. A juger dans son idéal et sa fin cette éducation, il semble qu'elle a voulu apporter les éléments les plus favorables au double service de la famille et de l'Etat. Encore ici, ce souci de la nation et de la race produit son effet et amende profondément ce qu'une législation primitive pouvait garder de rigoureux pour la femme. Celle-ci a par le fait même conscience de sa place et de son rôle dans l'Etat; elle ne néglige aucune ressource pour s'y confirmer. La matrone romaine ne se tient pas obscure et sans importance sociale au fond d'un appartement. Elle occupe le centre de la maison, visible et accessible à tous, et elle n'est pas écartée du Forum. Nous la voyons au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., au moment de l'« Affaire Catilina » entrer dans la Conjuraton et Salluste nous en parle avec des détails complaisants qui, à la fois, piquent notre curiosité et provoquent notre surprise. Nous sommes loin maintenant de l'antique austérité romaine.

Le relâchement des mœurs publiques, l'habitude du divorce, la loi qui remettait à la femme la libre disposition de sa fortune personnelle pour qu'elle pût l'emporter quand elle quittait son mari, avaient entièrement corrompu la famille. Aussi, Catilina n'avait-il pas eu de peine à trouver dans la société de grandes dames qui, pour satisfaire tous leurs caprices, avaient contracté d'énormes dettes. Elles avaient donc pour entrer dans la Conjuraton le même motif que tant de gens sans ressources qui cherchaient à liquider une situation embarrassée par un bouleversement général. Mais il est vraisemblable qu'eiles y étaient attirées aussi par la séduction qu'exerçait sur elles Catilina lui-même.

La plus importante de ces femmes paraît bien avoir été Sempronia, de la famille des Gracques, la mère de ce Decimus Brutus qui fut l'ami, puis l'un des meurtriers de César. Salluste (3) nous a fait d'elle un portrait qui nous fait saisir sur le vif l'état de la société de ce temps. « Elle avait, dit-il, déjà commis plus d'un méfait d'une audace toute

(1) *Tabernae Veteres.*

(2) MARTIAL, IX, 68.

(3) SALL, *Conj. Cat.*, XXV.

virile. Par sa naissance et sa beauté, par son mari, par ses enfants, elle n'avait eu qu'à se louer de la fortune; instruite également aux lettres grecques et latines, elle jouait de la cithare et dansait avec plus d'art qu'il ne convient à une honnête femme, sans compter bien d'autres talents qui ne servent qu'à enflammer la passion. Rien pour elle n'avait moins de prix que l'honneur et la pudeur. Pourtant elle avait un esprit assez distingué, elle savait tourner les vers, trouver le mot pour rire, tenir un langage tantôt modeste, tantôt tendre ou provocant. »

Dans ce portrait où les contraires se heurtent, n'y a-t-il pas autre chose à voir, dans la sévérité du moraliste et les reproches adressés à Sempronia et à celles qui lui ressemblent, que les emportements d'une nature passionnée ? Peut-être faut-il y déceler aussi la révolte de femmes éprises d'émancipation, d'indépendance, décidées à conquérir toutes les attributions réservées ordinairement aux hommes ?

Mais il n'y avait pas non plus que des Sempronia et des Clodia aguichant les jeunes gens dans la rue et les invitant à ses fêtes; il y avait aussi en nombre considérable des femmes qui avaient voulu s'affranchir de cette réserve que les préjugés leur imposaient. Elles le firent avec mesure : en remplaçant la raideur ancienne par des manières plus aisées, en se permettant d'apprendre la danse et le chant, en devenant plus sensibles aux jouissances des lettres et des arts, en osant sortir de leur intérieur sévère pour se mêler plus souvent aux réunions du monde, elles désarmèrent les courtisanes de leurs plus puissantes séductions.

Plutarque nous dit de Cornélie, qui avait épousé Pompée, qu'elle était lettrée, jouait de la lyre, connaissait la géométrie et pouvait écouter avec fruit des conversations philosophiques. Il ajoute « qu'elle avait même su se préserver des défauts que n'évitent pas toujours les femmes qui sont versées dans ces études, l'exagération et le pédantisme ». Il est probable que Cornélie dissimulait ses talents pour ne pas soulever contre elle les préjugés anciens et la plupart des femmes qui se respectaient faisaient comme elle.

A mesure qu'on avance dans l'histoire romaine, on voit l'importance des femmes s'accroître. Il leur était déjà arrivé pendant la république de n'être pas sans influence sur les délibérations du peuple et du Sénat, mais elles n'y intervenaient encore que de façon détournée. Sous l'Empire, elles ne cachent plus la part qu'elles ont dans la direction des Affaires. Il est certain que la femme romaine a joui, dans les temps où nous nous plaçons, d'une dignité et d'une autonomie équivalentes ou supérieures à celles que le féminisme contemporain a revendiquées et que déjà plus d'un théoricien du féminisme antique, Musonius Rufus, par exemple, avait systématiquement réclamée sous les Flaviens au nom de l'égalité intellectuelle et morale des deux sexes <sup>(1)</sup>.

(1) Ch. FAVEZ, *Un féministe romain : C. Musonius Rufus* (Bull. Soc. Et. des Lettres de Lausanne, Octobre 1933, p. 1-9).

La fin du I<sup>er</sup> siècle, le début du II<sup>e</sup> abondent en ces hautes figures féminines qui respirent la force de caractère et commandent impérieusement la vénération. Sur le trône se succèdent alors des impératrices vraiment dignes de porter aux côtés de leurs maris ce titre sacré d'« Augusta » que Livie n'avait reçu qu'à la mort du sien. Auguste, si jaloux de son pouvoir, consent presque à le partager avec Livie, à qui il garda jusqu'au bout une tendresse et une estime sans égales. Il la consulte dans les situations graves, il l'associe aux honneurs qu'on lui rend (1). Plotine partage la gloire comme les responsabilités de Trajan qu'elle avait accompagné dans la guerre contre les Parthes, et dont elle a si bien su, aux derniers moments de l'« Optimus Princeps », traduire la volonté suprême qu'Hadrien recueillit, grâce à elle, dans l'ordre et la paix, la succession, dont l'empereur défunt n'avait disposé que secrètement en sa faveur.

Sabine n'est pas atteinte par les rédacteurs de « l'Histoire Auguste (2) », dont les commérages sont démentis par la foule d'inscriptions dévotes qui rappellent ses bienfaits et par les nombreuses statues, qui, de son vivant, l'avaient divinisée. D'ailleurs, Hadrien, qui passe pour avoir vécu en mauvaise intelligence avec elle, la voulait en réalité entourée de tant d'égards et de déférence que, pour lui avoir manqué, Suétone encourut du jour au lendemain la perte de « son ministère de la plume ». Je voudrais mentionner aussi, bien qu'elle ait laissé un sinistre souvenir, Agrippine, l'une des femmes de l'Empereur Claude : le jour où le chef breton Caractacus fut conduit enchaîné dans les rues de Rome pour orner le triomphe impérial, on convoqua le peuple comme pour un spectacle extraordinaire. Agrippine était placée sur un trône, près de son mari, entourée comme lui de cohortes prétoriennes. Caractacus, sa femme, ses frères allèrent aussi vers Agrippine; ils lui rendirent les mêmes hommages, les mêmes actions de grâce qu'à l'Empereur : c'était assurément, dit Tacite (3) un spectacle nouveau et fort opposé à l'esprit de nos Ancêtres de voir une femme siéger devant les enseignes romaines; ses aïeux avaient conquis l'empire, elle en revendiquait sa part ». Il ne suffisait donc pas à Agrippine d'être l'épouse du prince, elle voulait être considérée comme associée à son empire.

Avec les Antonins, on commence à donner aux impératrices le nom de « Mères des camps et des légions »; on y joignit plus tard celui de « Mères du Sénat et du peuple »; et ces titres n'étaient pas de pures flatteries : il leur est arrivé souvent, avec les Sévères, de disposer de l'Empire et de le gouverner à leur gré sous le nom de leur mari ou de leur fils. A leur tour, les grandes dames de l'aristocratie évoluent avec fierté, comme autant d'impérissables modèles, ces héroïnes

(1) SUÉT., *Vie des Césars : Div. Aug.*, LXII. DION. CASSIUS, *Hist. Rom.*, XLIX, 38

(2) Recueil de biographies d'empereurs depuis Hadrien jusqu'à Numérien (117-284. ap. J.-C.). Composé par cinq ou six auteurs de la fin du III<sup>e</sup> au début du IV<sup>e</sup>.

(3) Tac., *Ann.*, XII, ch. 37.

des règnes révolus, qui, confidentes de leurs époux, associées à leurs commandements et à leur politique, n'entendirent point se séparer d'eux à l'approche du danger et préférèrent périr plutôt que de les abandonner, seuls, aux coups des tyrans. Sous Tibère, ni Sextia n'avait voulu survivre à Aemilius Scaurus, ni Paxea à Pomponius Labeo (1). Lorsque Néron eut signifié à Sénèque l'ordre homicide, la jeune femme du philosophe, Pauline, s'ouvrit les veines en même temps que son mari; et si elle ne succomba point à l'hémorragie, c'est que Néron, informé de son sacrifice, avait commandé de l'empêcher à tout prix, et qu'elle avait été contrainte de laisser bander ses bras et fermer ses blessures. Le récit que nous ont conservé les *Annales* (2) de cette scène pathétique prouve assez l'admiration de Tacite pour la constance de Pauline.

C'est cette même admiration que son ami Pline le Jeune a éprouvée pour le fier courage que, sous Claude, avait déployé Arria l'aînée, et qu'il a célébré dans la plus belle des lettres qui composent sa correspondance (3). Arria avait épousé le Sénateur Caecina Paetus. Dans une circonstance douloureuse, elle montra de quel stoïque dévouement était capable son amour pour lui. Paetus était malade et malade aussi était son fils et tous deux sans espoir à ce que l'on croyait. Le jeune homme mourut. Arria cacha ce deuil à son mari, le sauva de la maladie qui lui avait ravi son enfant, mais elle ne put finalement le soustraire à la vengeance impériale de Claude. Quand l'heure fatale fut venue pour Paetus, elle tira un poignard de sa robe, s'en perça la poitrine et ayant arraché l'arme de son sein, la tendit à son mari en ajoutant cette parole immortelle et quasi divine : « Paetus, cela ne fait pas mal ». Si j'insiste sur ces épisodes fameux, c'est qu'ils nous montrent dans un certain type de femme de l'époque impériale l'une des plus belles incarnations de la grandeur terrestre.

Nous voyons aussi à ce moment les femmes de la haute société se mêler ouvertement aux intrigues politiques. Elles y apportent ces qualités de finesse et de ténacité qui leur sont ordinaires. Si elles ne peuvent demander pour elles-mêmes les charges de l'Etat, elles ont leurs protégés en faveur desquels elles sollicitent. Sénèque dut en partie sa questure aux démarches actives de sa tante : « Cette femme, dit-il, qui ne peut prendre sur elle de parler ou de saluer quelqu'un à haute voix, sut par amour pour moi triompher de sa timidité; pour moi, elle se fit intrigante (4) ». Hors de Rome, les femmes étaient bien plus puissantes encore. Rien ne les empêchait de se donner toute l'importance qu'elles souhaitaient avoir, quand elles n'étaient plus sous les yeux de l'empereur et des gens qu'elles pouvaient craindre. On délibéra un jour au Sénat pour savoir si l'on devait

(1) TAC., *Ann.*, VI, 29.

(2) TAC., *Ann.*, XV, 62.

(3) PLINE LE JEUNE, *Ep.* III, 16.

(4) SÉN., *Ad Helv. De Consolatione*, XIX, 2.

permettre aux magistrats chargés de gouverner les provinces d'emmener leurs femmes avec eux.

Un sénateur rigoureux, Caecina Severus se plaignit amèrement de tous les abus dont elles étaient cause et déclara que, depuis qu'on avait relâché les liens dont les Ancêtres avaient cru devoir les enchaîner, elles régnaient dans les familles, aux tribunaux et jusqu'aux armées <sup>(1)</sup>. L'austérité de Caecina eut peu d'approbateurs et, quoiqu'il fût de règle au Sénat de louer sans fin le passé, on fut d'accord qu'en bien des choses on avait eu raison d'adoucir les rigueurs des lois anciennes et on laissa les proconsuls libres de partir avec leur famille, s'ils le jugeaient bon.

Pourtant, en toute conscience, il faut reconnaître que les reproches qui les atteignaient n'étaient pas entièrement injustes. Les Sénateurs devaient se souvenir que, chaque fois que les Gouverneurs de Province ont été accusés de concussion, on a relevé les griefs les plus graves contre leurs femmes : « C'est à elles que viennent immédiatement s'attacher les intrigants d'une province; elles s'entremettent dans toutes les affaires; elles les tranchent. On en vit, telle Plancine <sup>(2)</sup>, femme du Consul Cn. Pison, assister aux exercices de cavalerie, aux évolutions des cohortes; présider à des revues, haranguer les troupes. Du moment que l'épouse de l'empereur se faisait appeler « la mère des camps », celles des légats impériaux semblaient autorisées à rechercher la faveur des légions. Elles y réussissaient souvent et l'on vit plus d'une fois des soldats et des officiers se réunir pour élever une statue à la femme de leur général. Nous sommes très loin de la servitude et de la réclusion à laquelle on suppose habituellement que les Romaines étaient condamnées.

À Rome, tandis que les philosophes et les législateurs semblaient s'entendre pour retenir les femmes dans une condition dépendante, l'opinion et l'usage les avaient émancipées. Il faut évidemment chercher l'origine de cette émancipation dans l'idée élevée que les Romains s'étaient toujours faite du mariage. Ils le regardaient comme le mélange de deux vies <sup>(3)</sup> et ce mélange ne pouvait être complet que si tout était commun entre les deux époux. « Quand je t'ai épousé, disait à Brutus la noble Porcia, ce n'était pas seulement pour être comme une courtisane à côté de toi, au lit et à table, mais pour prendre ma part du bien et du mal qui pourraient t'arriver <sup>(4)</sup>. » Ce partage égal des biens et des maux introduit un principe d'égalité dans la famille. Rien ne résista dans la suite à ce principe; il finit par vaincre les préjugés du monde, les théories des philosophes, les prescriptions de la loi.

Les règlements sévères par lesquels on avait prétendu enchaîner les femmes furent successivement éludés ou abolis. Les jurisconsultes

<sup>(1)</sup> TAC., *Ann.*, III, 33-34.

<sup>(2)</sup> TAC., *Ann.*, II, 55.

<sup>(3)</sup> *Digeste*, XXIII.

<sup>(4)</sup> PLUTARQUE, *Brutus*.

ont montré, et c'est une étude très piquante, par quelles manœuvres habiles elles parvinrent sous l'Empire à renverser toutes les barrières dressées autour d'elles par l'ancien droit civil et à devenir les égales de leurs maris. On finit même par abroger ce privilège dont le vieux Caton était si fier dans l'un de ses discours : « Si tu trouves ta femme en flagrant délit d'adultère, la loi te permet de la tuer sans jugement; si, par hasard c'est elle qui te surprenait, elle n'oserait pas te toucher du bout des doigts, la loi le lui défend » (1).

L'Empereur Antonin fit disparaître cette différence et l'adultère du mari fut puni comme celui de la femme. Quoique la législation de l'Empire porte la trace évidente des changements qui s'accomplissaient alors dans la condition des femmes, c'est ailleurs aussi qu'il faut regarder, si l'on veut savoir véritablement jusqu'à quel point elles étaient libres. Les « Inscriptions » nous donnent à ce sujet des renseignements fort curieux et nous sommes moins disposées, après les avoir considérées de près, à plaindre les femmes de Rome; nous trouvons qu'elles jouissaient de privilèges que celles de nos jours ne possèdent plus. Elles avaient le droit comme les hommes de former des Associations qui se donnaient des chefs à l'élection (2). L'une d'elles porte le nom respectable de « Société pour la conservation de la pudeur », « Sodalitas pudicitiae servandae ». A Lanuvium, il y en avait une qui se nommait « Le Sénat des femmes » (3) et ce nom rappelle une institution fort curieuse de Rome qui par malheur nous est assez mal connue, c'est ce qu'on appelait « La Réunion des Matrones, Conventus Matronarum », où se rassemblaient les femmes de grande maison. Suétone (4) rapporte qu'on s'y disputait souvent fort aigrement et même qu'on s'y battait parfois. Une fantaisie de l'Empereur Héliogabale (218-222 ap. J.-C.) donna à telle réunion une importance politique. Il régla, nous dit Lampridius (5) de quelles personnes elle serait composée, quels jours on s'y rassemblerait et voulut qu'elle portât le nom de « Petit Sénat », « Senaculum ». On y faisait des sénatus-consultes pour trancher toutes les questions d'étiquette. On y décida, par exemple, quel devait être le costume des femmes selon leur rang, à qui appartenait la préséance dans les cérémonies, de quelle espèce d'attelage ou de voiture chacune pouvait se servir. Cette institution bizarre, détruite à la mort d'Héliogabale qui lui avait donné des attributions ridicules, fut sans doute rétablie par ses successeurs, puisqu'elle existait du temps de saint Jérôme (6); elle a donc duré autant que l'Empire.

Les femmes de naissance plus obscure et qui ne pouvaient espérer entrer dans le « Petit Sénat » n'en formaient pas moins des Sociétés

(1) AULU-GELLE, X, 23.

(2) ORELLI, *Inscript.*, 2427.

(3) *Id.*, 3740.

(4) SUËT., *Galba*, 5.

(5) Vie d'Héliogabale de Lampridius fait partie de l'Histoire Auguste.

(6) *Epist.*, 43.

qui n'étaient pas sans importance. Il est arrivé à ces Sociétés de s'immiscer dans les affaires municipales et d'y jouer un certain rôle. On y délibérait sur les récompenses qu'on voulait accorder à un magistrat de la ville; on y votait des fonds pour élever des monuments et des statues (1).

Dans les élections, les femmes n'étaient pas admises à donner leurs suffrages, mais avaient le droit de recommander le candidat qu'elles préféraient. Parmi les réclames électorales qui remplissent les murs de Pompéi beaucoup sont signées par des femmes. Quand elles étaient riches et de bonne naissance, mariées à des personnages importants qui occupaient les premières magistratures, la reconnaissance de leurs concitoyens ne les séparait pas de leurs maris et leur élevait des monuments en commun. Souvent aussi, elles cherchent à provoquer cette reconnaissance par des bienfaits particuliers : elles construisent des temples, des portiques, elles ornent le théâtre, donnent des jeux en leur nom. Les villes paient toujours ces bienfaits par des honneurs publics. Les femmes y reçoivent à peu près les mêmes hommages et prennent les mêmes titres que les hommes. Les grandes Associations se mettent sous leur patronage. On les appelle « Mères et Protectrices du Municipie » et cette dignité leur est accordée à la suite d'une délibération solennelle qui en rehausse le prix.

Nous avons le texte d'un décret de ce genre (2) rendu par le Sénat d'une ville d'Italie en l'honneur d'une grande dame, Nummia Valeria, prêtresse de Vénus : il y est dit que tous les sénateurs sont unanimes à lui décerner le titre de « Protectrice de la ville; qu'elle daigne, chaque fois que l'occasion s'en présentera, défendre la ville et la protéger par sa toute puissante intervention; qu'elle permette de lui présenter une tablette d'airain contenant le décret que l'on vient de rendre et qui lui sera remis par les magistrats de la ville et les Premiers du Sénat ».

Sans doute, on ne doit pas exagérer l'importance de ces hommages; c'étaient des titres honorifiques qui ne conféraient pas de pouvoir réel; il n'en est pas moins vrai que sous l'Empire romain, les femmes s'approchaient de la vie publique plus peut-être que de nos jours. Elles paraissent même dans certains pays de l'empire y avoir tout à fait participé : Dans une ville d'Afrique (3) une femme est appelée « Duumvira », Magistrat du plus haut rang dans le municipie ou la colonie; dans les îles Baléares (4), une autre est dite « Insulæ magisteriis et honoribus omnibus functa : elle s'est acquittée de toutes les fonctions, de toutes les magistratures de l'île ».

Une telle situation devait inspirer les littérateurs, et Juvénal a pu, dans sa sixième Satire, brosser pour l'amusement de ses lecteurs une suite de portraits où des femmes délaissant la broderie, les lectures,

(1) ORELLI, *Inscript.*, 6211; 6000, 3773.

(2) *Id.*, 4036.

(3) RENIER, *Insc. de l'Algérie*, 3914.

(4) *Corpus Insc. Lat.*, II, 3712.

le chant ou la lyre s'évertuent, avec la même vivacité, à ressembler aux hommes, sinon à les surpasser dans tous les domaines. Il en est parmi elles qui se plongent avec volupté dans les dossiers des procès ou qui se passionnent de politique, supputant la gravité des menaces suspendues sur le roi d'Arménie ou sur les Parthes, assez impudentes pour exposer, en présence de leurs maris silencieux, leurs théories et leurs plans à des généraux revêtus du paludamentum. Il y en a qui préfèrent aux combinaisons des diplomates et aux exercices de la stratégie, la conquête de la renommée littéraire : on les voit intarissables et volubiles, affecter un purisme ridicule en grec et en latin, confondre leurs interlocuteurs par l'exactitude de leurs réminiscences et la décision de leurs jugements « justifier Didon prête à mourir, suspendre dans la balance Virgile d'un côté, Homère de l'autre » (1) et, avec une présomption sans appel, fermer la bouche aux grammairiens les plus érudits comme aux rhéteurs les plus éloquents.

Juvénal, dont le bonhomme Chrysale devait chez Molière adopter la philosophie, ne peut souffrir ces « femmes savantes ». Il compare leur caquetage à un tintamarre de chaudrons et de clochettes, abhorre ces « Précieuses » qui dévident la méthode de Palaemon sans jamais faillir aux règles du langage, et prône la femme qui n'a pas de style à elle, ignore quelque chose en histoire et ne comprend point tout ce qu'elle lit. Voilà pour les intellectuelles; mais les « sportives » ont le don d'échauffer le satirique encore plus que les « bas bleus ». De nos jours il eût à peu près sûrement vitupéré « chauffeuses et aviatrices ». Il n'épargne ses sarcasmes ni à celles de ses contemporaines qui se mêlent aux parties de chasse des hommes et, comme Mevia épieu en main et sein découvert, « transpercent les sangliers d'Etrurie », ni à celles qui en habits masculins assistent aux courses de chars, ni surtout à celles qui se passionnent pour l'escrime et la lutte.

D'aucuns peut-être, qui admirent aujourd'hui tant de valeureux « records féminins », hausseront les épaules et taxeront Juvénal d'étroitesse d'esprit. Du moins devons-nous convenir que la chronique scandaleuse de son temps justifie ses craintes. Si une matrone se voit répudiée parce qu'elle est sortie sans voile, une autre parce qu'elle s'est rendue aux Jeux sans permission, une troisième parce qu'on l'a surprise parlant à une courtisane, les femmes à leur tour répudient leurs maris et, après leur avoir dicté leur loi sans merci, les abandonnent sans scrupules telle la volage épouse que Juvénal (2) nous a montrée du doigt et qui avait additionné jusqu'à huit époux en l'espace de cinq automnes. Ainsi dans la Rome des Antonins qui, à cet égard, ressemble au Reno de l'Etat de Nevada, le mot de Sénèque demeurerait (3) cruellement véridique : « Aucune femme ne peut y rougir de rompre son mariage, puisque les dames les plus illustres y ont

(1) JUVÉNAL, VI, 243-47; 398-412;  
434-456.

(2) *Ibidem*, VI, 225-228.

(3) SÈNÈQUE, *De benef.*, III, 16-2.

pris l'habitude de compter leurs années, non plus par les noms des consuls, mais par ceux de leurs maris. Elles divorcent pour se marier; elles se marient pour divorcer ».

Comme nous voilà loin de l'édifiant tableau que nous offrait la famille romaine à ses origines et aux temps héroïques de la République ! Ce bloc sans fissures s'est effrité de toutes parts. La femme était strictement soumise à l'autorité de son seigneur et maître; elle l'égalait; elle le concurrençait, quand elle ne le domine pas. Elle était placée sous le régime de la communauté des biens; elle vit à peu près sous celui de leur complète séparation. Elle était fidèle et elle est volage, dans certains cas dépravée. Le divorce était rare; il s'est multiplié à un rythme si rapide qu'y recourir avec cette désinvolture, c'était vraiment, selon le mot de Martial, « pratiquer l'adultère légal ». N'oublions pas, en portant notre jugement final, que, dans cette société comme dans toutes les autres, à de grands scandales se mêlent de grandes vertus. Sa liberté conduira la femme romaine aux excès et elle se laissera emporter aussi, avec une fougue naturelle, à la décadence commune. Dans cet état, même affranchie des contraintes légales, disposant de vastes biens, oublieuse des retenues de l'antique pudeur, elle avancera d'un pas décisif son espèce et, par l'exemple sinon par le principe, rendra concevable une égalité des sexes qu'on n'aurait su imaginer jusque-là. Aussi peut-on dire qu'avec elle apparaîtrait dans le monde la femme moderne et, sur certains points, par des ressemblances étranges, notre femme contemporaine. Comme celle-ci, elle revendiquera l'entière disposition d'elle-même, corps et âme, comme celle-là elle exigera l'équité, elle doublera sa vie domestique d'une vie civile.

On l'a assez dit, l'Univers tient des fils de la Louve, des rudes laboureurs du Latium, le Droit, et, jusque dans les excès de la force, une codification de la force qui a permis d'opposer à la tyrannie de la personne — et des personnes — un statut légal moins instable. Celle que le Père-Citoyen épousait devant ses dieux et s'associait pour les sacrifices ne pouvait échapper à cet heureux arrangement.

## La Femme anglaise au moyen âge

### La Femme et Chaucer

par Simonne d'ARDENNE

*Tromper, pleurer, filer, sont les dons naturels  
Que, pour toute leur vie, Dieu a donnés aux femmes.*

Cet article est une très modeste étude de la situation de la femme anglaise au moyen âge, vue par les écrivains de l'époque, en particulier par Chaucer, et non par les sociologues, contemporains ou modernes. Au lieu d'un dépouillement de documents légaux poussiéreux, secs, ternes, ennuyeux et rébarbatifs, c'est (suivant le mot cher à Goethe) « l'arbre vert de la vie » qui s'épanouit devant nous. Une partie de l'œuvre de Chaucer, nous dit John Masefield, « belongs to his time and that much of that time is dead, extinct, and never to be made alive again. What was alive in it, lives through him ». Une comparaison avec la situation actuelle de la femme est dès lors possible. Et le résultat de celle-ci nous révèle que — *nil novi sub sole* — au moyen âge comme de nos jours, l'opinion publique (lisez masculine) était divisée. Ou bien la femme était encensée outre mesure (pensez que le culte de la Vierge date du moyen âge), ou bien elle était l'objet de diatribes, couverte d'opprobres et ravalée au rang d'un être inférieur à l'homme. C'est ainsi que posant l'éternelle question chère aux hommes : « Quid est mulier ? », l'empereur Adrien, s'il faut en croire Vincent de Beauvais (1), reçut cette réponse surprenante du philosophe Secundus : « Hominis confusio, insaturabilis bestia, continua sollicitudo, indesinens pugna, viri continentis naufragium, humanum mancipium ». N'était-ce pas Jacques de Vitry qui proclamait qu'« entre Adam et Dieu au Paradis il n'y avait qu'une femme. Cependant elle n'eut de cesse de faire chasser son mari de ce jardin rempli de délices et de condamner le Christ au supplice de la croix ». *De mulierum defectibus et superbia* était alors (comme de nos jours) le sujet devenu classique des sermons dans lesquels maints prélats posaient la question qui n'a cessé de les préoccuper : « Sed quid dicam de modernis mulieribus ? Certe nedom quod « mulier erat in civitate peccatrix », sed quod mulier est in civitate peccatrix ».

(1) *Speculum Historiale*, X, 70-71.

La virulence de certains prêches sur ce thème favori était telle que lassées d'être traitées de « suppôts de Satan », ou de ses « amazones » ou encore de ses « apôtres » (*sic*), toutes les habitantes de Leicester, sans aucune exception, menacèrent un certain prédicateur, William de Swynderby, de le chasser à coups de pierres de la ville (1). Elles n'avaient pas cette philosophie réaliste (et souriante) de la Bourgeoise de Bath à qui l'expérience avait enseigné que

...Il est tout impossible  
que clerc qui soit consente à dire bien des femmes,  
hormis seul de la vie d'une benoîte sainte;  
mais de toute autre femme jamais il n'en dira.

Jugement téméraire que Chaucer devait démentir en écrivant *La Légende des Femmes Exemplaires*. Et, n'en déplaise à Dame Alice, les femmes ont trouvé parmi les clercs des défenseurs ardents qui, dans leur zèle, allèrent jusqu'à proclamer et prouver leur supériorité sur l'homme. C'est ainsi qu'un auteur anonyme dont les dires sont conservés dans un manuscrit de Cambridge démontra que (je traduis) « la femme doit être préférée à l'homme (c'est-à-dire « lui est supérieure ») : par la matière, parce que Adam fut créé d'argile et Eve d'une côte d'Adam; par le lieu, parce que Adam fut créé hors du Paradis Terrestre et Eve à l'intérieur; par la conception, parce qu'une femme a conçu Dieu, ce qu'un homme ne pourrait faire; par l'apparition, parce que le Christ est apparu à une femme après la Résurrection, à savoir Marie-Madeleine; par l'exaltation, parce qu'une femme a été exaltée au-dessus du chœur des anges, à savoir la Bienheureuse Vierge Marie ». Je m'empresse de dire à la louange de Chaucer qu'il eut le bon goût sinon la sagesse de choisir cette dernière attitude. En effet, dans ses *Contes de Canterbury* ne déclare-t-il pas ouvertement : « Je ne saurais d'aucune femme penser mal ». Une femme se devait donc de rendre hommage à sa courtoisie. C'est le but que je poursuis dans ces quelques pages jubilaires.

La place me fait défaut pour vous entretenir de différentes héroïnes Chaucériennes, de toutes les « femmes exemplaires » (et autres) dont son œuvre est truffée : elles sont légion. Aussi, parmi ce

...Store of Ladies, whose bright eyes  
Rain influence...

je limiterai mon choix à un « groupe de nobles dames » (et autres) représentant différentes classes sociales de l'époque.

Il y a tout d'abord Madame Eglantine, aussi fraîche de cœur que de nom, cette exquise prieure, si raffinée et racée, qui, par le miracle d'un pèlerinage, voyage en compagnie (et quelle compagnie !) de la Bourgeoise de Bath, femme d'affaires sensuelle, matérialiste, haute en couleur et en verbe. Car c'est une idée géniale de Chaucer d'avoir

(1) Cf. *Preaching in Medieval England*, by G. R. Owst, Cambridge, 1926, p. 123.

imaginé ce pèlerinage à Canterbury, grâce auquel il put rassembler tant de types divers, appartenant à des classes différentes de la société, que les règles de l'étiquette ou de la bienséance empêchent de se rencontrer dans la vie courante; de les voir lier conversation, d'observer leurs réactions, et de permettre à l'auteur de brosser sur le vif une large fresque de la société de son temps. C'est un procédé que nous retrouverons dans ce délicieux recueil de nouvelles que Thomas Hardy intitula *A group of Noble Dames*. En effet, ces paroles de Hardy ne s'appliquent-elles pas admirablement à nos pèlerins : « It would probably be not until the next summer meeting, months away in the future, that the easy intercourse which now existed between them all would repeat itself. » Mais ce pèlerinage à Canterbury, s'il présente de nombreux traits communs avec les pèlerinages modernes (une partie de plaisir, joyeuses agapes arrosées de vin généreux, journées de détente et d'insouciance, récits plaisants, irrévérencieux et pas toujours décents, oubli trop fréquent du but sacré du voyage, etc.), il s'en différencie toutefois par un trait frappant : contrairement à ce qui se passe de nos jours, il semble que le pèlerinage ait été, au moyen âge, l'apanage presque exclusif des hommes, parmi lesquels les prêtres formeraient une minorité déconcertante. Ainsi, sur les trente et un pèlerins (Chaucer et Harry Baily, le propriétaire du *Tabard*, inclus), il y a trois femmes, Madame Eglantine, sa suivante (une autre nonne) et la Bourgeoise de Bath. Parmi les vingt-huit autres pèlerins, il n'y en a que dix qui soient, de loin ou de près, au service de la religion (si nous pouvons compter parmi ceux-ci ce coquin de Pardonneur et son comparse le Semoneur). Les dix-huit autres se répartissent parmi les différentes classes (principalement laborieuses) de la société.

Mais que la femme soit uniquement représentée par les deux nonnes et la Bourgeoise de Bath (même si celle-ci tient la place de plusieurs), voilà qui nous étonne davantage. Car de nos jours, si les femmes constituent la forte majorité d'un pèlerinage, les religieuses, par contre, y sont moins représentées. Il est vrai que Madame Eglantine est bien escortée puisque

Sa Chapelaine, elle-même une nonne,  
Suivait, avec trois Prêtres, sa personne.

C'était une dame de qualité doublée d'une nonne. Chaucer a souligné finement le côté mondain de sa personnalité. « Trouverait-on mieux aujourd'hui », nous dit Taine, « dans un chapitre d'Allemagne, dans la plus décente et la plus jolie couvée de chanoinesses sentimentales et littéraires ? ».

Et nous avjons une dame Prieure,  
Dont le sourire était tout simple et coi.  
Son grand serment était *par Saint Eloi!*  
Elle chantait célestement du nez  
Les chants divins à la messe entonnés.

Dame Eglantine (on la nommait ainsi)  
Parlait français le plus pur et choisi  
Comme on le parle au couvent de Stratford,  
Car le français de France ignorait fort.  
Qu'elle était donc à table bien apprise !  
Jamais morceau n'échappait à sa prise  
Tant savait bien le tenir en sa route  
Sans qu'il en chût sur sa gorge une goutte ;  
Et n'enfonçait dans la sauce ses doigts.  
De courtoisie elle observait les lois.  
Elle essuyait si net sa lèvre haute  
Que dans sa coupe on ne l'eût prise en faute  
De laisser oncque une tache de graisse.

...

Certe elle avait mine majestueuse  
Autant qu'aimable à voir et gracieuse,  
Car se peinait à suivre les leçons  
Et de la Cour copier les façons,  
Pour mériter qu'on la tint en honneur.

Mais que dirai-je aussi de son bon cœur ?

Si charitable était-elle et si tendre  
Qu'elle pleurait, voyant au piège prendre,  
Saignante ou morte, une pauvre souris.  
Ses petits chiens par elle étaient nourris  
De fin rôti, de pain blanc et de lait ;  
Qu'un d'eux mourût, elle se désolait,  
Ou qu'il glapît, bâtonné durement,  
Car elle était toute âme et sentiment.  
Sa guimpe était plissée à maint beau pli ;  
Avait les yeux gris clair, le nez joli,  
Bouche mignonne et doucette et vermeille,  
Mais grand le front, bel et large à merveille ;  
Il avait presque un empan, je vous jure ;  
La dame aussi n'était d'humble stature.

Exquise était sa mante ; un chapelet  
De fin corail à son bras s'enroulait,  
Chaque dizain marqué d'un gros grain vert,  
Auquel pendait, portant un A couvert  
D'une couronne, un brillant bijou d'or  
Avec ces mots : *Quid non vincit Amor ?*

« Peut-on, nous dit Delcourt, ne pas se sentir sous le charme de la fine Madame Eglantine, de sa mine aimable bien que réservée, de ses manières choisies qui ne vont pas sans une pointe d'affectation, de toute son attitude qui en impose par sa constante distinction ? » Mais peut-on également ne pas sentir que la mondaine l'emporte sur la religieuse, et combien nous sommes loin de ces trois sœurs de

haute naissance, célèbres par « leur noblesse et bonté », qui vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle décidèrent, nous dit l'aimable prélat qui fut chargé de tracer pour elles une règle de vie (et non une règle monastique) connue sous le nom d'*Ancrene Wisse*, « de renoncer dans la fleur de leur jeunesse à toutes les joies terrestres pour devenir des recluses », et dont l'exemple fut suivi par de nombreuses femmes appartenant à l'aristocratie et à la gentry anglo-saxonnes, appauvries par la domination française « comme le sont la plupart d'entre elles dans le monde de nos jours et qui ne peuvent plus s'acheter un mari ». A ces dames, l'auteur de l'*Ancrene Wisse* recommandait « de ne porter aucune bague, broche, ceinture enjolivée, gants ou autre chose qu'il serait malséant pour vous de porter, mais des chaussures grosses et chaudes, des voiles noirs »; et qui « ne devaient avoir aucun animal si ce n'est un chat ». Madame Eglantine est le produit de deux siècles et demi de civilisation française. Dans la douceur angevine, la modeste chrysalide anglaise s'est transformée en brillant papillon : il ne lui reste plus rien d'anglais, pas même le nom.

S'opposant à ce modèle de distinction et de retenue qu'est la Prieure, Chaucer campe devant nous le portrait de Dame Alice, la Joyeuse Commère de Bath, gaie luronne qui, dit-elle, « a pris mari cinq fois au porche de l'église » et qui proclame bien haut : « Bien-venu le sixième le jour qu'il s'offrira ! »

De Bath, nous dit Chaucer, venait une brave drapière,

...  
Pour le tissage avait renom si grand  
Qu'elle passait ceux d'Ypres et de Gand.  
En sa paroisse elle n'admettait pas  
Qu'autre à l'offrande eût sur elle le pas;  
S'en trouvait-il, lors son cœur dépité  
En oubliait toute sa charité.  
Les couvre-chefs étaient de belle trame  
Et pesaient bien dix livres, que la dame  
Chaque dimanche à sa tête promène;  
Elle avait bas de fine et rouge laine,  
Et bien tirés, souples souliers et frais.  
Sa face était rouge, hardis ses traits.  
La digne femme en légitime prise  
Avait mené cinq maris à l'église,  
Ce sans compter les amis du jeune âge.  
Elle avait fait maint grand pèlerinage,  
Visité Rome et visité Bologne,  
Saint-Jacques dans la Galice; et Cologne,  
Jérusalem jusqu'à trois fois atteint,  
Et traversé plus d'un fleuve lointain.

A calfourchon montait sa haquenée,  
Portant sur elle une guimpe soignée,

Ayant chapel aussi grand qu'une targe;  
Un long manteau couvrait sa hanche large;  
Ses éperons dessous voyait-on luire.  
Elle aimait fort gaber à l'aise et rire;  
Aux amoureux pouvait prêcher prudence,  
De l'art d'aimer sachant la vieille danse.

Aussi son conte sera, comme vous le pensez, le récit de sa grande expérience « des maux qui sont en mariage » et qui sont communs à toutes les époques. Mais il a en outre le mérite de nous renseigner sur les occupations et les divertissements de la femme anglaise au moyen âge. La Bourgeoise de Bath est une femme d'affaires qui, s'il faut en croire Chaucer, dirige de main ferme et experte le commerce de draperie que lui ont légué ses différents maris, puisque ses draps sont supérieurs à ceux, si réputés (alors), des Flandres. D'ailleurs, nombreuses étaient les femmes qui au moyen âge (comme de nos jours) s'occupaient de l'industrie de la laine. Il suffit d'ouvrir *Le Livre des Mestiers (Caxton's Dialogues)* pour en être convaincu. Nous y rencontrons des noms qui sonnent familièrement à la Vervétoise d'origine que je suis, par exemple, *Clarisse the nopster* « Clarisse la nopéuse », c'est-à-dire « l'éplucheuse » (de draps), *Katherin the kempsster* « Catherine la cardeuse », *Cecily the spinster* « Cécile la fileuse ». « So universal was spinning, dit Salzman, that « spinster » became the general description of any woman who had no particular rank or trade and was independant — that is to say unmarried, for in the eyes of the Law, a married woman had practically no existence apart from her husband ». Mais alors, notre Bourgeoise de Bath, me direz-vous, serait une exception et n'existerait que dans l'imagination de Chaucer ? Certes non, elle est, quoique exceptionnelle (il y a peu de femmes qui, veuves cinq fois, attendent leur sixième mari), trop vivante pour ne pas avoir été croquée sur le vif. Il y a même des mauvaises langues qui vont jusqu'à se demander si « elle n'est pas le portrait de Mrs. Chaucer ». Il ne nous appartient pas de trancher la question ici. Nous ferons simplement remarquer que cette drapière était veuve et qu'il était permis aux veuves de continuer le métier de leur mari. Mais si cette maîtresse femme menait rondement ses affaires, elle trouvait néanmoins le temps de

...faire ses visites  
aux fêtes de vigile, et aux processions,  
aux prêches mêmement et aux pèlerinages,  
aux miracles joués ainsi qu'aux mariages,

ce qui nous renseigne sur le genre de divertissements que goûtait la citadine du moyen âge et qui, somme toute, ne se différencient guère de ceux de la femme moderne. Et celle qui vivait à la campagne, que faisait-elle, quelles étaient ses occupations ?

Parmi les héroïnes des *Contes de Canterbury*, celle qui nous séduit peut-être le plus est « celle dont la gorge brillait des plus belles teintes (et) avait nom « belle Damoiselle Pertelotte », la gente compagne de Chanteclair ». Car « courtoise était, sage et débonnaire, et de bonne compagnie, et si tellement se comportait... que vraiment elle possédait le cœur de Chanteclair (et celui de Chaucer) lié par toutes les fibres ». Et (ce qui ne gêne rien) toute cette exquise féminité, rehaussée d'un brin de pédanterie (et non de cette préciosité qui caractérise la gent ailée de Rostand), en fait le type idéal de la femme anglaise du moyen âge, ou plus exactement, de la maîtresse de maison de l'époque. Car ce conte, tout empreint de bonhomie finement ironique, nous révèle le rôle extrêmement important (bien plus important alors que de nos jours) qui lui était dévolu, surtout, comme c'est le cas de Dame Pertelotte, si elle vivait à la campagne. C'était une vraie *mater familias*. En effet, outre les tâches et soucis de sa sœur moderne, elle était à la fois le médecin, l'apothicaire et l'infirmière de la maisonnée. A elle de détecter les maux dont souffrait son entourage, de les identifier, de trouver le remède adéquat, de l'obtenir et de veiller à son application. Or Pertelotte est, sans aucun doute, sous ce rapport (et tant d'autres), un être exceptionnel. La preuve ? Ecoutez l'interprétation magistrale qu'elle donne à Chanteclair du rêve « qui tant l'effraya » et au cours duquel il « vit une bête qui était comme un chien. Sa couleur était entre jaune et rouge; et sa queue et ses deux oreilles avaient la pointe noire ». Ignorant (et pour cause) les théories freudiennes sur le rêve, Madame Pertelotte ne voit que « vanité en les songes. Les songes naissent de réplétion, et souvent de vapeurs, et de complexions, quand les humeurs sont trop abondantes dans le corps. Certes, ce rêve, qu'avez eu cette nuit, vient de la grande superfluité de votre colère rouge, pardi, qui fait peur aux gens dans leurs rêves de flèches et de feu, avec rouges flammes... tout comme l'humeur de mélancolie fait crier maint homme, en son sommeil, par crainte d'ours noirs ou de taureaux noirs, ou bien de diables noirs qui les veulent prendre ». Le diagnostic de Madame Pertelotte est formel et scientifiquement exact (pour l'époque). Chanteclair souffre d'une crise aiguë de bile rouge et noire. Mais pour en comprendre (et apprécier) toute la valeur scientifique, il suffit de rappeler quelques notions médicales connues sous le nom d'humorisme. Je le dois à la mémoire de Madame Pertelotte, première geline universitaire.

Les maux dont souffraient les hommes au moyen âge provenaient d'excès, appelés *réplétions* (lit. « remplissages »), d'une ou plusieurs des quatre *humeurs*, c'est-à-dire des liquides de l'économie, que la science médicale désignait sous les noms de *colère* ou bile rouge jaunâtre, chez les colériques; *mélancolie* ou bile noire, chez les mélancoliques; *sang* chez les sanguins; et le *flegme* (ancien nom de la lymphe) chez les flegmatiques (ou flemmards, les deux noms sont identiques !). Or, le mélange spécial de ces quatre humeurs dans le corps d'un être

humain déterminait son *tempérament* (du latin *temperamentum* « juste proportion ») ou *complexion* (du latin *complexio* « assemblage »). Or le surplus d'une humeur provoquait des *songes* (« les songes naissent de réplétions »). Dans ces songes, la couleur correspondant à l'humeur intervenait : ainsi, le *colérique* « voyait rouge » (« votre colère rouge... ») et le *mélancolique*, noir (« des ours noirs... »). Or Chanteclair a rêvé d'une bête dont la couleur « était entre jaune et rouge », et dont « la queue et les deux oreilles avaient la pointe noire » ; il souffre donc de réplétion de bile rouge jaunâtre et de bile noire. Le diagnostic de Pertelotte est rigoureusement exact et aurait été ratifié par la Faculté (médiévale) : Chanteclair est menacé d'une attaque de fièvre tierce, due à un excès de bile rouge et noire. Un traitement énergique et rapide s'impose : « quand nous volerons à bas de la perche, pour l'amour de Dieu, veuillez prendre un laxatif... il faut tout ensemble de colère et de mélancolie vous purger ; et pour que vous ne tardiez, bien que, dans ce hameau, il n'y ait point d'apothicaire, je vais moi-même vous enseigner les herbes qui seront pour votre santé et votre bien... Pendant un jour ou deux, il faut prendre des digestifs de vers, avant de prendre vos laxatifs : de la lauréole, de la centaurée, de la fumeterre ou bien de l'ellébore, qui pousse ici, ou de l'épurga, ou des baies de bourdaine, ou du lierre terrestre... picorez-les tout comme ils poussent et avalez. Soyez gaillard, mon mari, par la race de votre père ! » La réaction de Chanteclair est immédiate et spontanée. Elle est celle de tout mari d'alors comme de nos jours : « Madame, grand merci de votre science... ne fais nul cas de laxatifs, car sont venimeux, bien le sais ; je les mets au défi, je ne les aime mie ». Mais cette connaissance des simples, ou la puisait-elle ? Dans ces herbolaires, sortes de lexiques alphabétiques et descriptifs de botanique, traitant des simples, de leurs vertus et emplois médicaux, sorte de pharmacopée du moyen âge à l'usage des maîtresses de maison (et qui leur était souvent dédiée), leur livre de chevet, plus important que le livre de cuisine, et dont la vogue fut remplacée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles par la Bible. En bref, une sorte de *Médecin des Pauvres* (« à l'usage de personnes intelligentes »). Or M. Brodin vient de publier dans la Bibliothèque de l'*English Institute* de l'Université d'Uppsala un herbolairer du XIV<sup>e</sup> siècle, l'*Agnus Castus*, que je soupçonne fort d'être le livre de chevet de Dame Pertelotte. En effet, le texte, écrit en langue vulgaire et sur lequel M. Brodin base son édition, est conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Stockholm et contient ce passage intéressant, que je vous traduis : « La Comtesse de Hainaut envoya l'exemplaire à sa fille Philippa, Reine d'Angleterre. » Il ne peut s'agir que de la fille du Comte Guillaume le Bon de Hainaut et de Hollande, femme d'Edouard III, mère du Prince Lionel, au service duquel Chaucer fut attaché comme page, et sœur de cette Elisabeth, religieuse au couvent des Bénédictines de Saint-Léonard à Bromley, près de Stratford Bow, où Madame Eglantine apprit ce français légèrement

borain que Chaucer a finement raillé. Quant à Madame Pertelotte, nous pouvons affirmer qu'elle possédait son herbolaire, si j'ose dire, sur le bout des ongles, et probablement d'autres traités de gynécologie, écrits spécialement pour les femmes, « pour qu'une femme puisse en aider une autre dans la maladie », lit-on dans un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle conservé au British Museum, ou traduits du latin pour leur en rendre l'usage plus facile : « parce que, nous dit l'auteur anonyme de la traduction anglaise du *De Mulierum Passionibus*, les femmes connaissent mieux cette langue, et pour que les femmes instruites puissent l'enseigner aux illettrées, les aider et les conseiller dans leurs maladies... j'ai traduit et écrit en anglais ». Car si les connaissances scientifiques de Madame Pertelotte forcent notre admiration, sa connaissance du latin, par contre, dont elle se targue, nous laisse, comme Chanteclair, assez sceptiques. C'est ce qui apparaît clairement dans la traduction très libre (et combien subjective) que Chanteclair donne de cette phrase latine empruntée aux satiristes et prédicateurs de l'époque : *In principio mulier est hominis confusio*, traduction tout empreinte de cette bonhomie faite de tendresse, d'indulgence, de douce ironie et de légère supériorité masculine qui caractérise l'attitude de Chaucer (et de maint homme médiéval ou moderne) vis-à-vis de la Femme : « Madame, sens de ce latin est : la femme est la joie de l'homme et toute sa félicité ».

Avec le temps, les femmes anglaises développèrent davantage leurs connaissances. Ainsi, en 1542, soit quelque cent quarante ans après la mort de Chaucer, en *Dyalogue defensyue for women, agaynst malheyous detractoures*, attribué à un certain Robert Vaughan, proclame que

In our cuntry natyue, women thou mayst se (= « voir »)  
 In both tongues experte, the Latyne and the Greke :  
 In Rethorycke and Poetrye, excellent they be  
 And with pen to endyte (= « composer »), they be nat to séke.

Et, féministe avant la lettre, il ajoutait ces paroles étonnantes pour l'époque :

If women in youth, had suche educacyon  
 In knowledge and lernynge, as men vse to haue  
 Theyr workes of theyr wyttes, wolde make full probacyon  
 And that of men counceyll, they nede nat to craue.

La femme anglaise, en un mot, retrouva ce prestige de supériorité que la solide éducation des religieuses (c'est-à-dire les femmes savantes de l'époque) anglo-saxonnes du VIII<sup>e</sup> siècle lui avait conféré, et qui est encore l'apanage de la femme anglaise moderne, mais que l'influence française lui avait fait perdre. Il suffit de citer les noms de *Lioba* (l'égérie, si j'ose dire, de Saint-Boniface), *Eadburg*, *Chunibildt* et *Berthgit*, parmi tant d'autres, pour rappeler le rôle important joué par la femme dans la Mission anglo-saxonne du VIII<sup>e</sup> siècle, et dans la copie et propagation de textes religieux. Si, au moyen âge, les pre-

mières femmes universitaires — les femmes médecins (l'histoire est un éternel recommencement) — provoquèrent parfois, nous dit Eileen Power, « an outcry which seems to foreshadow the opposition of the medical profession to the entrance of women in the nineteenth century », il n'en est pas moins vrai que certaines d'entre elles jouissaient des mêmes prérogatives sociales que leurs collègues masculins, comme cette Joan of Sutton, médecin à Westminster à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle qui, nous dit Edith Rickert, « was frequently a party to pleas in the Common Bench, but these did not relate to her profession ». Petit à petit, péniblement, les femmes anglaises accrurent leurs privilèges et, avec l'avènement de la Reine Elisabeth, une certaine note de respect se fit jour dans la littérature populaire de l'époque, ce qui permit à Fynes Moryson de déclarer en 1617 que si l'Angleterre était « the Hell of Horses, the Purgatory of Servants », elle était par contre « the Paradice of Women ». De toute cette polémique médiévale au sujet de la femme devaient naître les premières tentatives, timides au début comme celle de Vaughan, plus pressantes dans la suite, pour clamer d'abord et réclamer ensuite l'égalité des sexes, et faire des pays anglo-saxons actuels le vrai Paradis de la Femme.

## Réflexions sur le rôle des Femmes universitaires dans un monde qui change <sup>(1)</sup>

par Claire PRÉAUX

Il est banal de constater les profonds changements que l'homme, dans sa puissance accrue, impose au monde. L'exposition atomique de Genève a montré que, dans un avenir qui semble tout proche, cette puissance sera beaucoup plus grande et plus efficace encore.

Les phénomènes que l'homme envisage et dirige à présent s'étendent à l'univers entier et bientôt, par exemple, on pourra régler le climat dans des zones que le froid ou la sécheresse nous rendaient inaccessibles.

L'universalité et la rapidité de pareils changements semblent n'avoir point de précédent dans le passé.

Or cette emprise accrue et plus rationnelle de l'homme sur la nature a des effets sociaux que notre génération est la première, dans l'histoire, à devoir repérer et analyser. Essayons cette analyse.

Les nouvelles techniques, qui s'élaborent sans cesse, exigent de l'homme des qualifications toujours plus fines. En même temps, elles lui inspirent de nouveaux besoins. Si nous ajoutons à cela l'accroissement considérable de la population du monde, particulièrement en des régions où les qualifications fines sont encore peu répandues — l'Égypte, l'Inde, la Chine, par exemple — et si nous observons que précisément, dans ces régions-là, on perçoit déjà les nouveaux besoins, sans avoir les moyens de les satisfaire, nous saisissons comment la valeur du travail grossier a diminué, tandis qu'augmente celle du travail qualifié. Il y a ainsi des centaines de millions d'hommes dont le travail n'est pas adapté aux progrès techniques : premier effet social de ce progrès, première catégorie d'inadaptés.

Ces modifications de la valeur relative des différents types d'activité humaine provoquent partout, à des degrés divers, un changement de l'échelle des institutions, qui atteint les groupes sociaux traditionnels. L'individu s'en trouve isolé, souvent désemparé. En même temps,

---

(1) Cet article reprend le thème d'une communication que l'auteur a faite au Séminaire international que l'International Federation of University Women, avec le concours de l'Unesco, a organisé à Berne et à Genève en août 1955 sous le titre « Le rôle des femmes universitaires pour la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle dans un monde qui change ».

des groupes plus larges, à l'échelle du monde, se forment selon des principes nouveaux : par exemple, l'Etat tend à assumer certaines des missions de la famille touchant l'éducation, la santé, la prévoyance. Des classes stables et plus ou moins limitées imposaient à l'individu, dans les vieilles sociétés du début de ce siècle, un style de vie et un mode d'action dont il s'imprégnait sans avoir à discuter, ni avec son milieu, ni avec lui-même. Aujourd'hui, des centaines de millions d'hommes, qui n'en avaient point l'expérience, sont amenés, dans des situations inédites, à inventer les formes de leur action et le sens de leur existence. Devoir de choix, exaltant pour quelques-uns, mais combien écrasant pour la plupart : et voilà les inadaptés sociaux.

D'un autre côté, ce développement de la valeur et des besoins de l'individu nous rend attentifs à des exigences nouvelles : nous voulons pour chacun plus de chances d'épanouissement, une utilisation plus rationnelle de ses forces, une plus grande intensité de vie. Mais plus nous exigeons pour l'homme et moins le groupe social familial — trop petit et souvent trop faible — peut répondre à notre exigence. Pourtant, les progrès de la connaissance rendent monstrueuse la résignation à la maladie, à l'infirmité, à la mort trop précoce, que l'on peut éviter. Nous l'avons dit, des groupes sociaux plus puissants que la famille en viennent à la seconder. Mais que de conflits dans les sentiments et dans l'ordre moral suscite l'organisation des services de santé et de prévoyance ! Problèmes d'adaptation encore et, cette fois, d'adaptation d'une structure sociale à des besoins vitaux qui la dépassent.

Mais les effets de ces changements profonds ne s'arrêtent point au domaine social. Ils atteignent aussi la culture. En effet, l'expansion désormais universelle des progrès matériels, la diffusion des idées et la circulation plus facile des hommes provoquent un contact brutal entre des cultures de structure différente. Les contacts entre cultures ne sont assurément pas chose nouvelle, mais ce qui l'est, c'est la rapidité de pénétration des influences. L'histoire a connu plusieurs périodes où, sur une aire considérable, la culture tendait à s'unifier : on songe à la formation de la civilisation hellénistique, faite d'échanges réciproques et profonds entre le monde grec et l'Orient ; on songe à la romanisation de l'Occident, qui, avec des fortunes diverses, se poursuivit depuis César jusqu'à Charlemagne ; on songe encore à l'expansion de la culture française du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la culture anglo-saxonne, au XIX<sup>e</sup>. Mais il s'agissait là d'imprégnations lentes, tandis qu'on a pu parler, pour notre époque, d'une « accélération de l'histoire ». D'autre part, les influences culturelles n'étaient alors reçues que dans une mince couche sociale supérieure : l'hellénisation de l'Orient, la romanisation de l'Occident n'ont touché que les habitants des villes ; l'Europe française du XVIII<sup>e</sup> siècle est aristocratique ou bourgeoise. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus profondément que s'échangent les formes, les styles, les idées et les sensibilités. Mais, en matière de culture, l'emprunt hâtif est stérile. Ainsi,

nous vivons en un temps où des centaines de millions d'hommes n'ont plus de style, parce qu'ils ont abandonné une perfection désuète et que la nouveauté séduisante ou nécessaire qu'ils ont accueillie ne peut mûrir que lentement. Il y a partout, dans toutes les classes sociales et dans tous les lieux, des gens qui souffrent de se sentir d'une génération de transition, prise dans le conflit du passé avec l'avenir.

Il faut donc bâtir l'avenir. A cette tâche, que peuvent apporter les femmes universitaires ? Disons tout de suite que, dans l'ensemble, ces changements que nous venons d'évoquer, sont bénéfiques ; que, d'autre part, ils ne se produisent pas par l'effet d'une fatalité qui agirait en dehors de nous. Ils sont le fait de l'homme, ils exigent une adaptation de l'homme. A chaque étape, de chaque effet du changement, nous devons être maîtres ; quels que soient notre culture ou nos dons, nous avons notre rôle. C'est particulièrement au rôle des femmes universitaires qu'il nous faut à présent réfléchir.

Il s'insère à toutes les étapes du changement, disions-nous. Et je songe d'abord à celles d'entre nous qui prennent part aux trouvailles où s'élabore l'exploitation rationnelle du monde. Ici je crois qu'il faut guider les étudiantes, comme les étudiants, vers les formes les plus efficaces de la recherche. L'universitaire a désormais l'impérieux devoir d'inventer et non plus seulement de connaître ce qui est. Il faut guider les jeunes vers les problèmes qui ont la plus large portée dans l'ordre de la pensée ou dans l'ordre de l'action. Notre Présidente, Mme Bouillenne, nous expliquait l'an passé comment on peut lutter contre la faim, elle nous montrait que c'est sur la table du biologiste que se prépare cette lutte. Voilà un type fécond de recherche. Il en est bien d'autres et je ne songe point à les énumérer. Du moins voudrais-je signaler ici que les recherches historiques ont, elles aussi, si l'on s'en avise, une portée actuelle que l'historien se doit d'envisager et d'exprimer. Elles contribuent, en effet, à la connaissance des mécanismes sociaux sur lesquels les changements qui affectent aujourd'hui le monde ont une si profonde influence.

Mais, indépendamment de la trouvaille, nous sommes toutes engagées dans quelque forme d'action où s'insère notre rôle. Et ce rôle, nous allons essayer de le déduire des caractères particuliers au groupe des femmes universitaires : ce groupe est « universel », il est « universitaire », il est « féminin ».

Universelle, l'Association des Femmes Universitaires a voulu l'être dès ses origines puisqu'elle s'est constituée en Fédération internationale. Est-ce justifié ? Y a-t-il quelque chose qui rapproche une femme médecin de Java d'une avocate norvégienne ? On pourrait répondre tout de suite que le séminaire international que la Fédération des Femmes Universitaires, sous la présidence de Miss Leet, a tenu en août 1955 à Berne et à Genève, pour discuter précisément des problèmes de compréhension mutuelle, l'a prouvé. Il n'est pas inutile

cependant, que nous essayions d'analyser ce qu'il y a de commun entre nous, à travers le monde. Les programmes des Universités ne sont assurément pas les mêmes partout, mais le schéma des études, répondant à l'unité d'évolution de la recherche scientifique, tend à s'unifier, en dépit de la variété des langues et des traditions. Les Facultés des Sciences surtout créent simultanément partout les mêmes cours, les mêmes laboratoires pour étudier les mêmes problèmes. Cette unification des tendances de la recherche met, dans le monde entier, certaines questions à l'ordre du jour et c'est ainsi que la Commission des bourses de la Fédération internationale des Femmes Universitaires trouve chaque année en ses dossiers plusieurs demandes de même objet. Des étudiants passent, toujours plus nombreux, d'un continent à l'autre, pour se former auprès de maîtres dont ils ont lu les travaux, car les revues scientifiques ont toutes aujourd'hui une diffusion universelle. Les échanges de professeurs et les congrès internationaux attestent, eux aussi, l'unité de la culture scientifique. Enfin, l'unification du vocabulaire technique traduit cette évolution et la rend désormais nécessaire, car les mots guident et, dans une certaine mesure, conditionnent la pensée.

Cette unité n'est pas seulement dans l'objet des recherches, mais dans une méthode qu'il nous faut définir. N'admettre pour vrai que ce qui ressort de faits que tout homme peut observer ou susciter ou bien ce qui résulte d'une argumentation rationnelle : telle est notre méthode. Or, la constante critique qu'elle exige, l'état d'alerte où elle maintient l'esprit, contraint de rendre compte de ce qu'il accepte, enfin l'obligation d'assumer une pleine responsabilité dans l'ordre de la pensée, ce sont là les principes d'une discipline dont la portée dépasse le domaine du savoir. Les exigences de la pensée scientifique sont, en fait, des exigences morales. Assurément, notre vie morale a encore d'autres fondements, mais il est des devoirs de lucidité, il est un goût de la responsabilité auxquels celui qui a reçu une formation scientifique ne peut plus échapper et qu'il se sent obligé de promouvoir.

Cependant, cette unité du savoir et la discipline de pensée et de caractère que nous avons en commun ne doivent pas nous dissimuler les domaines de la formation universitaire où subsistent de profondes différences. Car, si l'unité règne dans les branches techniques, ainsi que dans celles qui poursuivent l'observation et l'explication de la nature ou encore dans les sciences abstraites, elle a moins touché peut-être les sciences humaines, qui reposent sur l'appréciation des faits sociaux et sur une formation historique, littéraire ou esthétique. Là, le passé de chaque nation, les voies que chaque langue impose à la pensée, la diversité des principes qui sont à la base des structures juridiques, les nuances de la sensibilité et du goût ont tout leur poids. Car les faits humains qu'étudient les sciences sociales ne sont pas susceptibles d'une abstraction totale. Ils ne peuvent être abstraits notamment du milieu où ils s'insèrent. Or tout milieu social oriente

son action et son évolution en fonction d'un ensemble de jugements de valeur qui le définit. Mais les fondements des jugements de valeur ne sont pas exclusivement rationnels. Il n'y en a sans doute pas qui vailent pour tous les hommes et pour tous les temps. Ainsi, chacun de nous, selon ses origines, a un passé différent qui oriente de façon particulière l'intérêt — sinon le jugement — qu'il voue aux mêmes événements de l'histoire, aux mêmes phénomènes du présent. On sait assez que les mêmes faits du passé changent de portée selon les milieux d'où ils sont considérés et c'est là une variété qu'il ne faut point, selon nous, chercher à réduire mais seulement à reconnaître. Ainsi encore, dans l'ordre juridique, la définition des éléments d'accord qui créent l'obligation n'est pas universelle et, même entre pays voisins qui ont un long passé commun, comme ceux de l'Europe occidentale, les principes fondamentaux du droit de famille ou du statut de la femme changent en l'espace qui se parcourt en quelques heures de marche. Variété qu'il ne faudrait point aborder avec un parti pris d'unification, mais qui conduit à des études de droit comparé dont la fin est de découvrir, sous la variété des moyens juridiques, l'unité des fonctions sociales.

Ainsi, même dans le domaine des sciences de l'homme, il existe toujours des points de vue d'où les chercheurs de toute origine peuvent apercevoir l'unité des problèmes qui les occupent et l'unité des méthodes de leur enquête.

Percevoir cette unité profonde que notre commune formation scientifique donne à notre groupement, à travers le monde entier, penser et agir en conséquence dans un large esprit de coopération internationale, telle est la première vocation des femmes universitaires.

Abordons à présent notre dernière caractéristique. La formation universitaire, que nous avons en commun, est essentiellement une technique de la connaissance. Nous avons toutes été entraînées à « prévoir » les effets de tel ou tel phénomène et, si nous œuvrons dans l'étude du passé, à expliquer en quoi le déroulement des faits était prévisible en quelque manière. Car c'est bien là le fond de toute démarche scientifique, de remonter des effets aux causes et inversement; la fin de toute science appliquée, de disposer un ensemble de conditions en vue d'effets proposés.

Or, dans un monde qui change, un des devoirs les plus impérieux est d'essayer de prévoir. Mais pour prévoir, il faut connaître, et nous sommes entraînées à connaître. Certes, nous sommes toutes prêtes à admettre que le bagage de nos connaissances positives est léger, s'il nous faut en faire l'inventaire. Mais nous avons quelque chose de plus précieux que le savoir acquis, ce sont les moyens de connaître.

Connaître l'homme d'abord : c'est en nous qu'il est le plus difficile, mais aussi le plus urgent de le regarder en face; de mesurer sa faiblesse et sa force; de savoir comme il peut se leurrer, comme il a

toujours voulu, comme il veut encore se hâter de croire à ce qu'il imagine, à ce qu'il désire.

C'est en nous aussi que nous devons reconnaître ce que le passé des groupes sociaux auxquels nous appartenons — pays, classe, génération ou profession — ce que les luttes, les échecs et les réussites de nos aïeux imposent à la démarche de notre pensée et de quel poids tout cela pèse sur les projets que nous formons — ces projets qui sont la trame de notre action et de notre vie.

Analyser ainsi le système de valeurs dans lequel nous vivons, reconnaître en quoi il peut ne pas être universel, c'est la condition fondamentale d'une saine action internationale, celle qui s'impose comme notre première tâche dans un monde élargi qui requiert des hommes plus de compréhension mutuelle.

Y a-t-il une technique qui puisse nous conduire à une meilleure compréhension de ce qui différencie les hommes et limite les effets de tout ce qui tend à les opposer ? Oui sans doute : je crois que la meilleure chance que nous ayons en ce sens, c'est d'appartenir à la fois à plusieurs groupes sociaux. Et précisément, en quelque société qu'il soit placé, l'universitaire n'est jamais ensermé dans un groupe social unique : par sa formation, au-delà des groupes traditionnels, il appartient à un groupe universel. Mais cette pluralité des groupes sociaux dont nous relevons n'est féconde que dans la mesure où nous en prenons conscience. Eugène Dupréel a admirablement montré comment, dans l'ordre moral, ce pluralisme impose des choix. En ne s'acceptant point conditionné par les règles d'un groupe unique, l'individu a le périlleux et exaltant devoir de justifier son action. Cette pratique du choix et de la prévision est donc le lot de ceux qui ont assumé, comme nous, une action fondée sur la connaissance. Responsables de l'avenir dans un monde qui doit rebâtir sa morale et ses lois, nous devons nous entraîner à prévoir juste et à choisir sans passion, avec assez d'amour et d'imagination cependant pour que notre action exprime cet être unique qu'est chacun de nous.

Jusqu'ici, dans le rôle que j'essaie de définir pour nous, rien n'est conçu d'un point de vue qui soit spécifiquement féminin. Or, c'est en femmes qu'il nous est donné d'agir. Et nous en arrivons ainsi à penser à notre rôle sous le troisième point de vue que nous avons indiqué : nous sommes un groupement féminin. Ici, à première vue, les conditions de notre action varient beaucoup selon les pays. Le genre de statut qui, selon les lieux, est réservé à la femme impose un mode à son action. En outre, le niveau général de l'éducation et la proportion de ceux et de celles qui ont accès à l'enseignement supérieur donnent à la femme universitaire une valeur qui peut être banale ou exceptionnelle. Une société individualiste facilite l'action de la femme universitaire; dans une société aux classes très cloisonnées, au contraire, les femmes constituent souvent elles-mêmes une classe, en dehors de laquelle il leur est difficile d'agir. Comme elles sont

toujours en quelque manière hors groupe, les femmes universitaires ont chance d'être plus attentives aux transformations sociales qui, presque partout aujourd'hui, remanient les groupes. Leur existence même est un des témoignages les plus significatifs de notre temps.

Mais encore une fois, au-delà de cette variété de conditions, les femmes ont en commun un domaine culturel et social de prédilection, qui leur est presque partout dévolu : c'est celui de l'éducation. Elles l'assument comme mères au sein de la famille, elles l'assument comme éducatrices dans les écoles, comme médecins, comme avocates, comme assistantes sociales, comme juges ou comme législatrices.

Ainsi, si le monde qui change nous appelle à bâtir un avenir inédit, nous avons la chance de trouver, en l'éducation, un instrument d'action dont la fin est l'avenir.

Mais, prenons-y garde, l'éducation est un des domaines où le passé est impliqué. Et si l'on ne peut éviter que cette rencontre entre le passé et l'avenir soit un conflit, du moins pouvons-nous essayer de faire que ce soit un conflit fécond. C'est là qu'une action bien ajustée peut avoir les conséquences les plus heureuses.

Educatrices, les femmes universitaires ont ainsi le délicat devoir d'imaginer et d'établir une charnière entre le passé et l'avenir; elles ont la périlleuse et exaltante mission de préserver et d'inventer.

## La Femme-Ingénieur

par Marguerite VYNCKIER-MASSART

Ingénieur Civil A. I. Br.

Ingénieur électricien A. I. M.

---

La Faculté des Sciences Appliquées compte certainement parmi les disciplines universitaires qui ont tenté le plus tardivement la curiosité féminine.

En 1922, j'inaugurais la liste des femmes ingénieurs qui réunit aujourd'hui quelque trente-sept noms.

Vingt-cinq diplômées seulement ont la nationalité belge : parmi celles-ci on en dénombre *onze* qui ont fait carrière, le plus souvent en tant qu'attachées à des bureaux d'études et assistantes à des laboratoires universitaires ou privés.

Que la femme se sente le goût et soit capable de mener à bonne fin des études réputées ardues et d'un caractère abstrait, c'est une question qui ne se pose pas. On peut d'ailleurs s'en convaincre en remarquant la réussite de nombreuses étudiantes de nos Facultés des Sciences dont les études ont beaucoup de traits communs avec celles de l'ingénieur. Il n'y a rien d'insolite dans ce fait et on ne songe plus aujourd'hui ni à s'en étonner ni à le regretter. C'est un bien car il m'apparaît évident que cela constitue un réel progrès dans l'histoire de l'évolution de la femme.

Dans le domaine spécial qui nous occupe, on est frappé par le très petit nombre de celles qui ont choisi la profession d'ingénieur.

Je crois que les raisons de ce peu d'enthousiasme sont faciles à trouver et d'ailleurs très valables.

S'installer dans une carrière présente incontestablement une difficulté pour la femme qui doit concilier son rôle de travailleuse avec celui, souhaitable, d'épouse et de maman. Ceci est particulièrement vrai pour le métier d'ingénieur car le handicap est ici peut-être plus sensible que dans d'autres professions du fait que les compromis sont plus difficiles à réaliser.

De plus, il faut mettre l'accent sur le caractère actif et énergique de la profession. Bien sûr beaucoup de femmes ont ces qualités, mais c'est très souvent sous l'empire des nécessités qu'elles sont amenées à les exercer, avec le plus grand succès, d'ailleurs.

D'autres dont l'esprit pouvait être tenté à l'âge des études par l'enseignement polytechnique n'ont eu aucune raison de s'engager

de ce côté, se sentant précisément rebutées par cet aspect viril, dirions-nous, dont je viens de parler.

Le métier d'ingénieur est certainement l'un des plus beaux.

Je dirai pour conclure, qu'il est rare que les circonstances favorables soient réunies pour que la femme puisse le choisir sans arrière-pensée et avec enthousiasme : d'autres possibilités, nombreuses et tout aussi riches, s'ouvrent devant elle...

Je crois néanmoins que si les conditions opportunes viennent à être remplies, il n'y a pas d'objection à ce qu'elle s'y prépare avec confiance.

## De Vrouw in de Geneeskunde

door D<sup>r</sup> H. MATTHYS-COLLE

Van de 20<sup>ste</sup> eeuw heeft men wel eens beweerd, dat zij « in het teken der vrouw » staat.

De betekenis der vrouw in de huidige gemeenschap, haar rechten en plichten in onze samenleving, haar aandeel in de bevordering van kunsten en wetenschappen, zijn slechts enkele aspecten van de actieve rol die de vrouw thans vervult. Heden kunnen we ons de vraag stellen, welke functies de vrouw in de geneeskunde in vroegere tijden heeft bekleed, welke verwezenlijkingen zij heeft tot stand gebracht, en of deze van dien aard zijn geweest, dat zij vrouwen schenken en verwachtingen wekken voor de toekomst.

Bij de verschillende pogingen die we hebben aangewend om gegevens dienaangaande te verzamelen, konden wij de hand leggen op slechts één inlichtingsbron, die in een reeks verhandelingen de rol der vrouw in de geneeskunde schetste [12]. Een monografie van de hand van M. Lipinska « Histoire des médecins femmes » verschenen in 1901, konden wij niet raadplegen. Vanzelfsprekend hebben andere auteurs in hun werk dit onderwerp aangeraakt, doch op zeer disparate wijze. We zullen trachten in deze korte verhandeling een bondige synthese te maken van al de aldus bijeen gebrachte gegevens, ten einde het aandeel der vrouw in de ontwikkeling der geneeskunde te belichten.

Uit de prehistorische tijd is ons niets bekend. Nochtans meent men een parallelisme te mogen trekken tussen de levenswijze van de meest primitieve volkeren, die heden nog bestaan, en deze van de vóór-historische mens, daar hun cultuur wellicht weinig van mekaar verschilt.

Het is een bekend feit dat, bij primitieve volksstammen, in geval van ziekte, men graag te rade gaat bij de vrouw. Het zijn vooral haar sexegenoten die, bij ziekte of verlossing, haar hulp inroepen. Zij specialiseren zich vooral op de massage, op de scarificatie, op de besnijdenis, op het tandenvijlen, op het verwijderen van ingedrongen vreemde voorwerpen.

Ook de prehistorische mens kende kleine heelkundige ingrepen, welke hij verrichtte met behulp der nagels. Met stenen werktuigen, met visgraten, tanden, scherpe beenstukken zou, evenals bij de natuurvolken van thans, een primitieve chirurgie zijn beoefend.

Naar analogie van het herstellen van gebroken wapens, werden beenbreuken behandeld. Bij ziekte of pijn, waarvan de oorzaak hem bekend was, trad de primitieve mens handelend op. Anders gedroeg hij zich tegenover inwendige ziekten, waarvan het ontstaansmechanisme hem volkomen ontging, waar geen duidelijk en dus voor hem waarneembare oorzaak bestond. Wel kende hij enkele voedings en genotmiddelen, enkele giftige planten uit zijn omgeving, waarvan hij uit ervaring wist, dat zij een gunstige werking op bepaalde ongesteldheden konden uitoefenen. Meestal echter stond hij machteloos tegenover ernstig lijden. Evenals zovele andere dingen uit zijn omgeving, wier ontstaan en bestaan hij niet begreep, evenals de gebeurtenissen in de natuur om hem heen, die hij wel waarnaam maar niet kon doorgronden, en die hem met schrik en angst vervulden, schreef hij ook deze ziekten toe aan de werking van duistere, overmachtige, bovenaardse wezens. Tot de demonen wendde hij zich in zijn schrik en in zijn nood. Van hen hoopte en smeekte hij redding uit ziekte en dood. De toverpriesters, de besten onder hun stamgenoten, verstrekten raad. Door gebeden en offers moesten de demonen, vertoorned geraakt op de mens, met deze laatste worden verzoend. Het bestrijden der ziekten beperkte zich uitsluitend tot het verrichten van zekere magische handelingen. Deze demonologische opvatting van ziekte en genezing is volkomen analoog aan de wijze waarop de huidige primitieve stammen hun geneeskunde beschouwen. Het bezweren van boze geesten of van andere kwaadgezinde machten, valt niet alleen in de bevoegdheid van toverpriesters, maar ook van priesteressen. In sommige volksstammen van Oost-Indië wordt zelfs uitsluitend beroep gedaan op vrouwen. Zij bezitten de eigenschap de geesten in hun lichaam te laten dringen en zich aldus van tijd tot tijd te laten « bezielen ». Tijdens haar bezieling zijn zij buitengewoon begaafd. Zij kunnen niet alleen de toekomst voorspellen, maar zij kennen ook de middelen welke voor het herstel der zieken dienen aangewend. In andere gevallen, kan de ziel der vrouw tijdelijk haar lichaam verlaten om zich naar het geestenrijk te begeven, en aldaar de nodige openbaringen te verkrijgen omtrent datgene wat voor de zieke moet worden gedaan.

Niet alleen in Oost-Indië treden de vrouwen ter genezing van ziekten handelend op, ook in Boschveld (Transvaal) zou een Kafferstam leven, waar alleen vrouwen die een kraambedpsychose hebben doorgemaakt, als geneeskundigen worden opgeleid. Bij de Mongobo, een volksstam levend op de Philipijnen, leggen zich de vrouwelijke mabalians toe op de artsijkunde en op de behandeling van zieken. Zij dragen een bijzondere klederdracht, waardoor zij zich van andere vrouwen onderscheiden. Bij de bevalling verlenen zij eveneens hulp. Vrouwelijke inlandse geneeskundigen zijn verder bekend o. a. in Birma, in Afrika, bij verschillende negerstammen, bij Australische en bij vele Indianenstammen.

Deze toestanden bestaande bij min of meer primitieve volkeren, laten ons toe te besluiten, dat ook in de prehistorische tijd, de vrouw als geneeskundige moet opgetreden zijn.

\* \* \*

We beschikken over meer inlichtingen omtrent de Keltische stammen, die, eeuwen vóór onze jaartelling, uit het Noord-Oosten in West-Europa zijn doorgedrongen. Immers, bij de Kelten berustte alle wetenschap bij de Druiden, die optraden als priesters en zieners, als leraars en opvoeders, als rechters en artsen. Zij kenden een primitieve ervaringsgeneeskunst, met een vrij nauwkeurige kennis der kruiden, het voorschrijven van verschillende levensregels, het gebruik van baden en het drinken van minerale waters. Naast deze, als het ware natuurgeneeskunst, beoefenden zij eveneens een magische geneeskunst door bespreken, door bezweren, door amuletten en talismannen.

Benevens de mannelijke Druiden, hebben de vrouwelijke Druidinnen in de heilkunst, vooral in het magische deel ervan, een grote rol gespeeld.

De Kelten werden op hun beurt verdreven door de Germanen. Deze laatsten vertoonden in het algemeen een laag peil van ontwikkeling, wat ook in hun geneeskunst tot uiting kwam.

Een medische stand, als die der Druiden, vond men bij hen niet. Evenmin bestond bij deze zwervende volksstammen van jagers en vissers een eigenlijke priesterkaste. Als geneeskundige trad vooral de vrouw op, die ook in het familieleven een grote plaats innam. Steunend op een oude, van geslacht op geslacht overgeleverde kennis van geneskrachtige planten, van bepaalde hand- en magische kunstgrepen, verzorgden zij, benevens zieken en gewonden, barende vrouwen. Vooral de « sagas » of wijze vrouwen stonden hoog aangeschreven als geneeskundigen. Sommige auteurs gewagen van « wilde wijven » die verbleven in afgelegen bosplaatsen, en ervaren waren in het gebruik van geheime toverkruiden en allerlei tovermiddelen. Slechts veel later horen we van mannen, beoefenaars der geneeskunde : eerst als opperpriesters, daarna als medicijnmannen.

Eeuwenlang bleef de geneeskunde aan de magische kunst gebonden. Heden ten dage is dit trouwens nog het geval, niet alleen bij verachterde volkstammen, maar ook bij zogenaamde beschaafde volkeren, ten prooi aan bijgeloof en aan prelogische denkwijzen.

\* \* \*

Vanaf de 7<sup>e</sup> en 6<sup>e</sup> eeuw — dus twee eeuwen vóór Hippocrates — komt in Griekenland een « filosofische geneeskunde », in tegenstelling met de empirische en magische geneeskunst tot stand. De beoefenaars dezer geneeskunde, niettegenstaande zij allen het bij-

geloof en het bovennatuurlijke verwierpen, stelden thesissen en theorieën op, die in plaats van gesteund te zijn op nauwkeurig onderzoek en scherpe waarneming, in hoofdzaak hun oorsprong vonden in de verbeelding. Aan Hippocrates komt de grote eer en verdienste toe, in de 5<sup>e</sup> eeuw, de eeuw van Pericles en van Socrates, de geneeskunst te hebben losgemaakt van deze « geestelijke » en « philosophische » theorieën.

Van de oude kultuurvolken rond de Middellandse zee willen wij een paar punten onderstrepen uit deze « prehippocratische » periode.

Voor de Assyriërs en de Babyloniërs werd elke ziekte aanzien als een straf der goden voor bedreven zonde. De goden keerden zich af van de zondaar en lieten de demonen vrij spel. In hun mythologie kenden zij de vrouw, als geneeskundige, een actieve rol toe.

De godin Zarpānitu, de gemalin van Marduk, werd in geval van ziekte, aanroepen. De krijgsgodin Ishtar was tevens geboortegodin en bezat de « geboorteplant ». Allatu, de heerseres van de onderwereld, kon pijnen veroorzaken. Zij bezat echter ook het « levenswater », waardoor zij niet alleen de zieke kon genezen, doch tevens de doden tot het leven terugroepen. De godin Gula was de beschermgodin van de geneeskundigen.

In Egypte heerste een gans andere opvatting. Men kon er niet aanvaarden dat het menselijk lichaam te niet ging. Getuigen hiervan de balsemingen.

De Ebers papyrus wordt beschouwd als het oudst wetenschappelijk document, deze naam waardig, daar er voor het eerst in beschreven staat wat men ook thans nog als wetenschappelijke werkwijze zou beschouwen. O. a. vindt men er een hoofdstuk over chirurgie, handelend over verwondingen, over eenvoudige en meer ingewikkelde fracturen, over ontwrichtingen en over enkele oppervlakkige letsels. Enkele zeer systematisch beschreven casuïstische gevallen met hun prognose worden breedvoerig uiteengezet.

In de verklaringen vindt men nauwkeurige feiten aangehaald. De aldaar gevonden terminologie in zake beenderletsels is in onze hedendaagse geneeskunde nog van toepassing.

Dergelijke beschrijvingen kunnen alleen het werk zijn van een geniale clinicus. J. H. Breasted, die in 1930 de papyrus van Edwin Smith publiceerde, identificeert hem met Imhotep.

Deze laatste zou geleefd hebben onder het koninkrijk van Zoser, tweede pharaon van de III<sup>e</sup> dynastie (2900). Zoon van architect, werd hij beschouwd als « hker-eb » ou chef des lecteurs sacrés, vizir, scribe et sage, architecte, astronome, astrologue, alchimiste, magicien et médecin » [6]. Imhotep wordt derhalve aanzien als de stichter van de wetenschappelijke klinische studie, en dit 25 eeuwen vóór Hippocrates.

Niettegenstaande het bestaan van deze wetenschappelijke werkwijze, bleef ook bij de Egyptenaren, de geneeskunde nauw verbonden met godsdienst en toverkunst. Blijven de bezweringen nog steeds

een grote rol vervullen, toch nemen naast deze, de medicamenteuse formules een voorname plaats in. Ontelbare geneesmiddelen, bereid uit het planten-, dieren- en delfstoffenrijk, waren hen bekend. Zij gebruikten de mortier of vijzel, de weegschaal, de handmolen (voor het tot poeder vervormen van kruiden). Zij dienden purgantia toe, vometica, vermifugae, pillen, plaasters, zalven, vaginaalkogels en inhalationes. Veelvuldig gebruik werd gemaakt van cosmetische middelen en reukwerken [11]. In hun mythologie is Isis, echtgenote van Osiris, die reeds ten tijde der eerste Pharaonen als de genezende godheid door priesters en volk werd vereerd, de uitvindster der geneeskunde. Deze godin zou verschillende geneesmiddelen hebben ontdekt en zeer ervaren zijn geweest in de arsenijbereidkunde.

In de Papyrus Ebers worden de recepten met een smeekbede tot Isis ingeleid. Door haar kennis der geneeskrachtige kruiden gelukte zij er in haar afgestorven zoon tot het leven terug te roepen. De Egyptische godinnen Sechmet, Pacht en Bastet, schonken aan de vrouwen hun kinderzegen en stonden haar bij in het uur der bevaling. Steeds volgens de medische papyri, zouden officieel erkende vroedvrouwen hun ambt hebben uitgeoefend. Zij diagnosticcerden de zwangerschap, schenen het geslacht van de foetus te kunnen bepalen, en leidden de partus. Tal van in aanzien staande vrouwen hebben zich te dien tijde op de geneeskunde toegelegd. Aan de vorstin Mentuhotep, uit de elfde dynastie, wordt enige geneeskundige kennis toegeschreven.

De therapeutische ingrepen van de vrouwen, die thans in Egypte geneeskundige practijk uitoefenen en die zich toelaggen op de behandeling van beenderbreuken, zouden nog veel overeenkomst vertonen met deze van eeuwen her.

Met de Homerische periode begint de echte geneeskunde. De aan dit tijdperk voorafgaande Miceense beschaving draagt nog tal van kenmerken van haar Kretensische en Asiatische oorsprong.

De Kretensische godin van het kraambed, Eleithye, moeder van Zeus, wordt later geïdentificeerd met Artémis.

Hecate zou het aconitum hebben ontdekt. Haar dochters, Circé en Médéa, maakten infusies met giftige zonnebloemen, belladonna, jusquiame, opium, die de dood, de slaap of de roes voor gevolg hadden. Zoals vele andere behandelingen vindt ook deze kalmerende therapie haar oorsprong in het magische.

Rond 900 verschijnt de eerste belangrijke geneeskundige getuigenis: de Ilias en de Odysseus. Beide onsterfelijke werken leren ons het leven der geneesheren kennen. Deze zijn noch priesters, noch tovenaars, doch echte practici, in het bijzonder chirurgen.

In de Ilias is Asclépios geen god maar een koning van Thessalië, uiterst knap geneesheer, leerling van de centaur Chiron. Zijn beide zonen zijn krijgsgeneesheren, die in de strijd naast zieken en gewonden staan.

Asclépios had bij zijn eerste vrouw een dochter, Hygiea genoemd, wiens naam men terug vindt in de term « hygiene ». Zijn andere dochters Jaso, Askeso, Panakeia werden insgelijks als beschermgodinnen der geneeskunde vereerd. Verder wordt in de Griekse mythologie Dianna, zuster van Apollo, als beschermgodin van de baring vernoemd. Zij wordt voorgesteld met de fakkel in de hand, symbool van het leven.

Juno, zuster en echtgenote van Jupiter, wordt aanroepen ter gelegenheid van geboorten.

Onder de naam van Lucine werd in Rome haar hulp ingeroepen bij verlossing en lactatie.

Minerva, godin van de gezondheid en van de wetenschap, wordt soms geïdentificeerd met de dochter van Asclépios onder de naam van Minerva Hygiea. Zij wordt voorgesteld een slang voedende.

De Grieken kenden aan Asclépios een zo grote macht toe en beschouwden de door hem bereikte genezing zo bovennatuurlijk, dat ze hem tot god verhieven en tempels voor hem oprichtten. Deze tempels werden Aesculapeia genoemd en vormden het prototype van onze ziekenhuizen, sanatoria en opleidingscentra voor geneeskundigen. Er werd speciaal gebruik gemaakt van natuurkrachten : zonnelicht, verse lucht, zuiver water, lichaams oefening en aangepast dieet. De priesters gebruikten ook geneesmiddelen of gingen over tot kleine operatieve ingrepen, indien de toestand van de patiënt dit vereiste. Bij dit alles speelden bijgeloof en religieuze beschouwingen een voorname rol. Twee groepen patiënten werden in het Aesculapeia niet toegelaten : stervenden en barenden. De eerste groep liet men aan hun lot over, en de tweede aan de hulp van vroedvrouwen. Pas veel later, ten teken van vooruitgang van de beschaving richtte Keizer Antonius Pius te Epidaurus een speciaal gebouw op, ter verpleging van kraamvrouwen en van vermoedelijk dodelijk verlopende gevallen.

Later ging het religieuze karakter van de Aesculapeia verloren om plaats te maken voor meer rationele geneeskundige behandelingen. Stilaan gingen de wegen van priester en arts uiteen. De grootste verdienste komt toe aan Hippocrates, grondlegger van de moderne geneeskunde. Naast zijn reuzewerk op zuiver medisch-wetenschappelijk gebied, formuleerde hij tevens de regels der geneeskundige deontologie. Deze zijn in zo buitengewoon nauwkeurige termen uitgedrukt, dat zij 24 eeuwen later nog geldig zijn voor de huidige geneeskundige generatie.

In het oude Griekenland werd bij de bevalling hulp verleend door de vroedvrouw, de maia, ook wel iatromaia of emphalotomos genoemd. Sommige dezer vrouwen stonden in hoog aanzien, zoals Phainarete, de moeder van Socrates. Ten tijde van Hippocrates vormden de vroedvrouwen een goed georganiseerde groep met nauwkeurige omschreven plichten. De wijze waarop zij de barenden behandelden was vrij ruw, en bestond o. a. in kneden en wrijven van

de buik. Nog veel hardhandiger was het oplechten van de vrouw, om haar met kracht terug te laten neervallen. Hun methoden echter stonden onder contrôle van de artsen, die in moeilijke gevallen in consult geroepen werden. Het feit, dat door Hippocrates aan de vroedvrouwen de naam van iatrinai (= vrouw die geneest) werd toegekend, laat veronderstellen, dat deze vrouwen zich ook op andere takken der geneeskunde hebben toegelegd. Twee namen van iatrinai worden vermeld : Aspasia, wier eigen geschriften over de verloskunde verloren zijn gegaan, en Artemisia. Aetius heeft fragmenten aangehaald uit de geschriften van Aspasia, waaruit blijkt, dat haar raadgevingen zeer verstandig en rationeel zijn geweest. Zij beweert onder meer, dat zwangere vrouwen niet aan psychische emoties mogen worden blootgesteld; dat grote reizen moeten worden verboden evenals het dragen van zware lasten. De zwangere zal een gepast diëet volgen. Na de partus moet de vrouw met de benen tegen mekaar blijven liggen, opdat de gelaedeerde lichaamsdelen spoedig tot genezing zouden komen.

Het gynacologisch onderzoek schijnt ten tijde van Hippocrates meestal door vrouwen te zijn verricht, terwijl de geneesheer zijn therapie instelde, gesteund op bevindingen van dit onderzoek. Ook Plato geeft uitvoerige inlichtingen omtrent de functies der vroedvrouwen. Als dusdanig werden slechts toegelaten diegenen, die reeds te oud waren om nog gravida te worden. Deze eis vinden we later terug in de statuten van de vroedvrouw uit de 15<sup>e</sup> en 16<sup>e</sup> eeuw.

Bij een onderzoekingsreis, vóór enkele jaren door Oostenrijke archaeologen ondernomen in Klein-Azië, werden nog sporen ontdekt van een beroemde vrouwelijke geneeskundige. Nabij de stad Tlos is het voetstuk van een beeld gevonden, waarschijnlijk daterend uit de 2<sup>e</sup> eeuw vóór Christus, waarop te lezen staat : « voor Antiochis, de dochter van Diodotos op Tlos, wier bekwaamheid als gesneeskundige door de overheid der stad op hogen prijs werd gesteld, is dit beeld opgericht » [12].

Bij de Romeinen traden naast de sagae, die bij de bevalling hulp verleenden, de medicae op.

Deze vroedvrouwen schijnen niet steeds een voorbeeldig bestaan te hebben geleden. Terentius schrijft over een vroedvrouw, die aan drank verslaafd was en daarom weinig vertrouwen inboezemde : « Sane pol illa temulenta est mulier et tremeraria, Nec satis digna cui committas primo partu mulierem ».

Soranus, de beroemde vrouwenarts uit de 2<sup>e</sup> eeuw na Christus, stelde als eisen, waaraan een geschikte vroedvrouw moest voldoen : kennis van het schrift, flinkheid, vastberadenheid, een goed geheugen, vlijt, doorzettingsvermogen, zedelijkheid en een krachtige constitutie. Een « arista maia » moest een grondige geneeskundige ervaring bezitten ; daarenboven moest zij diëtetische, chirurgische en pharmaceutische raadgevingen kunnen verstrekken en haar waarnemingen in logisch verband weten samen te bundelen. Als voor-

aanstaande *medicae* worden vermeld : *Fabulla Lybica*, *Livia* en *Salvina*. Beide eerste waren beroemd voor de behandeling van jicht en waterzucht, terwijl *Salvina* zich vooral op de behandeling van zieke vrouwen zou hebben toegelegd. Door *Martialis* wordt de term « *medica* » gebruikt, terwijl anderzijds de term *iatromaia* wordt terug gevonden. Dit verschil in benaming doet veronderstellen dat sommige vrouwelijke geneeskundigen van Griekse afkomst zijn geweest.

Schrijvers zoals *Plinius*, *Plautus*, *Terentius* en *Martialis*, spreken met lof over de *medicae* en onderstrepen dat deze, benevens de artsenijskunde, ook de kleine chirurgie hebben beoefend.

Von *Hovorka* heeft er op gewezen, hoe uit de bestudering der oud-Romeinse inschriften gebleken is, dat in Rome de vrouwen veel meer als geneeskundige zijn opgetreden dan men tot dus ver had aangenomen, en dat men geenszins deze vrouwelijke artsen met de vroedvrouwen mag gelijk stellen.

Onder de christene vrouwen van het oude Rome noemen wij *Fabiola*, door de Kerk tot heilige verheven. Zonder zelf de geneeskunde te hebben beoefend, heeft zij medegewerkt aan de evolutie der verpleegkunde. Uit een vooraanstaande familie gesproten, verkocht zij na de dood van haar echtgenoot al hare bezittingen ten einde de arme zieken bij te staan. De hulpbehoevende lijdens werden in haar hospitaal opgenomen. Zij wordt derhalve beschouwd als zijnde de stichtster van het eerste ziekenhuis in Italië.

\* \* \*

In de eerste periode van de middeleeuwen die door de historici gesitueerd wordt tussen de vijfde en de negende eeuw, leeft het Westen in de onwetendheid.

In de kloosters en in de kathedralen kopieerden de monikken, naar de bevelen van *Karel de Groote*, de voorschriften en magische formules, en pasten deze toe op de zieken.

In het Oosten bloeide de School van *Alexandrië*, waar de geneeskunde werd gedoceerd, naar de geschriften van *Galenus*.

Na de Arabische verovering strekt het rijk, gesticht door *Mahomet*, zich uit over gans Noord-Afrika, Syrië, Spanje, *Septimanië* tot aan de *Rhône*.

De Arabieren, uit zich zelf weinig scheppend, koesterden de meeste bewondering voor de overgeleverde geneeskunde. Zij lieten de verschillende Griekse handschriften overzetten in verscheidene talen. Onder het groot aantal geleerden trad *Avicenna* op de voorgrond (980-1037). Zijn *Canon*, voor het grootste deel een compilatie van *Galenus*, behoorde tot de eerste gedrukte medische boeken. Het werd in vele talen overgezet en aan iedere Universiteit gebruikt.

Als schatbewaarders der classieke literatuur (*Aristoteles*), als stichters van ziekenhuizen met daaraan verbonden leerscholen, nemen

de Arabieren in de geschiedenis der geneeskunst een vooraanstaande plaats in.

In de 9<sup>e</sup> eeuw wordt te Salerno, nabij Napels, een medische school gesticht. Buitengewoon goed gelegen en beschermt door een inham, bezit Salerno een hospitaal waar zieken van heinde en ver hun heil komen zoeken. Deze stad was een schuilhaven voor de schepen, komende van Sicilië en van het Oosten, waar kruisvaarders hun wonden lieten helen.

Studenten kwamen uit ver afgelegen streken om zich in de medische kennis in te wijden. Joden, verschillende talen machtig, waren er zeer talrijk. Salerno is vooral bekend door het Salernitaanse leer-gedicht : « Regimen Sanitatis Salernitanum » dat in nagenoeg alle talen gekend is, en tot in de 18<sup>e</sup> eeuw gebruikt werd. Evenzeer beroemd is een receptenboek « Antidotarium ». Aan deze school werden de vrouwen niet alleen toegelaten geneeskunde te studeren, ze traden zelfs als docenten op. Onder deze laatsten moet worden genoemd, Abella, schrijfster van een boek « De atra bili » en van een verhandeling in verzen « natura seminis hominis ». Mercuriade bestudeerde verschillende medische onderwerpen, en aan Rebecca Guarona dankt men het geschrift « de febribus, de urinis, de embryone ».

De meest vooraanstaande echter was Trotula, door haar tijdgenoten als « sapiens matrona » betiteld. Het geschrift « de mulierum passio-nibus ante, in et post partum » zou slechts een deel zijn van een meer uitgebreid werk. Trotula bracht de methode van de bilnaadsteun bij de partus, die sedert Soranus, de grootste verloskundige der Oudheid, in vergetelheid was geraakt, opnieuw in toepassing.

Het is ook zij, die voor het eerst melding maakt van een totale perineumscheur « vulva et anus fiunt unum foramen ».

In de 12<sup>e</sup> eeuw onderscheidde zich in Duitsland door haar pharmacologische kennis Hildegard, abdis van het klooster St-Ruprechtsberg bij Bingen (1098-1179). Daarom wordt zij meestal Hildegard van Bingen genoemd. Zij schreef natuurwetenschappelijke werken, o. m. « Physica ». De taal was half latijn, half duits. Haar duitse plantennamen behoren tot de oudst bekende. Daarbuiten gaf zij blijk van inzicht in andere gebieden, toen zij er de aandacht op vestigde, dat krankzinnigen niet door de duivel zijn bezeten, maar aan geestesstoornissen lijden, een denkbeeld, dat eerst veel later ingang zou vinden.

De vrouwen die zich in de Middeleeuwen in de kloosters met geneeskunde en artsenijkunde bezig hielden, waren te veel geneigd alle levensverschijnselen en ziekten aan bovennatuurlijke machten toe te schrijven. Zij stelden voor alles vertrouwen in mirakels, gebedsformules, bezweringen en amuletten. In dit opzicht waren zij een sprekend voorbeeld van hun tijd.

In de loop van de 13<sup>e</sup> eeuw, worden de universiteiten van Montpellier, Bologna, Parijs en Padua gesticht. De Kerkelijke rechtspraak

was overwegend, de leerboeken waren uitgekozen met gecensureerd commentaar. Men onderwees in het latijn de teksten, vertaald door de Arabieren, volgens de methode der scholastiek, die blindelings de schriften volgde zonder de minste kritiek noch persoonlijke bijdrage.

Rond de scholen verzamelden zich astrologen, tovenaars en alchemisten. Het was een echte volkse geneeskunde.

In de late Middeleeuwen worden verschillende namen van vrouwelijke artsen vermeld in tal van landen. De anatoom Mondino te Bologna (1275-1326) had een vrouwelijke assistente, Alessandra Giliani, zeer bekwaam in het prepareren en opspuiten van bloedvaten. In Napels wordt in de 14<sup>e</sup> eeuw Maria Incarnata vernoemd, aan wie, wegens haar kennis op medisch gebied, toelating werd verleend genees- en heilkunde uit te oefenen. In Duitsland waren er te dien tijde, en ook later, verschillende vrouwen van Joodse afkomst, die geneeskundige praktijk uitoefenden.

Frankrijk kende vóór het bestaan harer Universiteiten, vrouwelijke geneeskundigen, die de naam droegen van « *médiennes* of *physiennes* ». Vanaf de 14<sup>e</sup> eeuw heeft de Faculteit te Parijs een hevige strijd gevoerd tegen de vrouwelijke artsen, en werd ten slotte aan vrouwen verboden heilkundige praktijk uit te oefenen. Slechts aan de weduwen van heilkundigen werd zulks nog toegestaan!

Naast deze echte *medicae* bestonden er in de Middeleeuwen ook vrouwen die, gedreven door medelijden en naastenliefde, zich aan de geneeskunde interesseerden. De meesten onder hen waren van adellijken bloede. Aldus in de 13<sup>e</sup> eeuw, Elisabeth, de gemalin van de graaf van Thuringen, die na de dood van haar echtgenoot een hospitaal stichtte te Marburg, waarin arme patiënten, en vooral lepralijders, werden opgenomen en verpleegd. Zij werd door Paus Gregorius IX heilig verklaard. Vele vrouwelijke heiligen worden nog heden door katholieke zieken als *patrones* aanbeden en aanroepen.

Het is echter de verloskunde, die gedurende eeuwen het domein geweest is, dat bijna uitsluitend aan de vrouwen was toevertrouwd. Een overmatige preutsheid van de vrouw, weerde lang de man van het kraambed.

Niet alleen leidden de vroedvrouwen in de Middeleeuwen normale verlossingen, maar Guy de Chauliac stond zelfs toe gevaarlijke operaties te verrichten zoals de embryotomie.

In Frankrijk droegen de vroedvrouwen oorspronkelijk de naam « *ventrières* ». Deze hadden, aanvankelijk althans, uitsluitend praktische ervaring. Ook in de Nederlanden werden de vroedvrouwen niet geschoold en waarschijnlijk stond hun maatschappelijk peil vrij laag. Pas later werd de noodzakelijkheid ingezien van een degelijk verloskundige opleiding.

De grote geestelijke omwenteling der Renaissance werpt het juk van de scholastiek af en grijpt terug naar de eerste, onvervalste bronnen van het oude Griekenland en Rome. Het is vooral vanuit Florence, dat deze nieuwe geest waait over gans Europa.

De tijd van het kritisch denken en onderzoek was aangebroken. En, zoals Jean-Louis Faure doet opmerken: « De même que Luther brûlait publiquement les bulles du Pape, Paracelse brûlait les ouvrages de Galien et d'Avicenne et portait des coups terribles aux dogmes galéniques. Ce fut le temps de Fernel, du grand Rabelais, de Vésale et d'Ambroise Paré. Mais comme toujours et pendant très longtemps, jusque vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle, il y eut une résistance acharnée... » [6].

In het begin van de Renaissance neemt het aantal vrouwelijke artsen af in Italië, waarschijnlijk omdat de belangstelling meer uitging naar literatuur en bestudering der klassieken. Wanneer echter de studie der natuurwetenschappen uitbreiding neemt en meer en meer op de voorgrond treedt, neemt het aantal vrouwelijke studenten in de geneeskunde toe, speciaal aan de Universiteit van Bologna. Anna Manzolini was vooral bekend voor het vervaardigen van anatomische preparaten. In Frankrijk kent men Bihéro, die zich insgelijks in de ontleedkunde specialiseerde.

Dorothea Christina Erxleben, in Duitsland, en Catharina Bowles, in Engeland, worden als vrouwelijke geneeskundigen geciteerd in de 18<sup>e</sup> eeuw. De eerste promoveerde in 1757, na talloze moeilijkheden, met een proefschrift: « quod nimis cito ac jucund curare saepius fiat causa minus tutae curationis » d. w. z. hoe een te snelle en te zachte behandeling maar al te vaak oorzaak kan worden van een minder zekere genezing. Voordien had zij reeds in een geschrift: « Gründliche Untersuchungen der Ursachen, die das weibliche Geschlecht vom Studieren abhalten » bewezen, dat het ook voor de vrouw mogelijk en tevens nuttig kon zijn zich aan het wetenschappelijk onderzoek te interesseren.

Catharina Bowles stond bekend als heilkundige, en had zich vooral toegelegd op de operatieve behandeling van de herniae [12]. Het grootste aandeel van de vrouw in de geneeskunde, niet als arts, doch als vroedvrouw, ligt echter in het gebied van de verloskunde.

Zoals hoger aangehaald werd gedurende eeuwen de verloskunde beoefend door onwetende vroedvrouwen. In de gunstige gevallen waren zij vrouwen van chirurgijns en hadden zij dus iets omtrent verloskunde gehoord, of in boeken erover gelezen. Het leek alsof het beneden de waardigheid was van dokter-zijn, zich om het lot van de barende te bekommeren. Hij liet het onderzoek verrichten door de vroedvrouw en, naar dezès bevindingen gaf hij zijn instructies. De zestiende eeuw bracht de eerste sporen van een wijziging ten goede, in de verzorging van moeder en kind.

Op verzoek van Catharina, gravin van Brunswijk, schreef Eucharius Roslin een boek: « Der Garten der Frauen unter der Niederkunft und der Hebammen » (1513). Dit was het eerste boek over

verloskunst in Europa sinds ongeveer veertien eeuwen. Het werd in vele talen omgezet en hevig geplagiëerd. Deze handleiding had tot doel onwetende en zorgeloze oude vroedvrouwen doeltreffender en veiliger werk te laten verrichten.

Naast het baanbrekend werk van Ambroise Paré op chirurgisch gebied, ging zijn belangstelling eveneens uit naar de verloskunde, waar hij « de kering op de voet » bij moeilijke baringen terug invoerde. In 1573 publiceerde hij zijn werk « De la génération de l'homme et de la manière d'extraire les enfants hors du ventre de la mère. Ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux et plustost accoucher. Avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuvent survenir ». Zijn leerling, Jacques Guillemeau gaf een meer praktisch boek uit, waarin hij o. a. steunt op het feit, dat wijsneuzige vroedvrouwen in tijds de hulp van bekwame chirurgen moeten inroepen. Ten tijde van Guillemeau hadden reeds enkele verloskundigen faam verworven, en oefenden praktijk uit aan het hof en bij in aanzien staande families.

De richtlijnen die de vroedvrouwen bij de uitoefening van hun ambt te Parijs te volgen hadden, werden gedrukt of herdrukt in 1580. Deze statuten bestaan uit een aantal artikelen die ons de toenmalige organisatie van de vroedvrouwengilde leren kennen. Zij genoten hun opleiding bij reeds gevestigde vroedvrouwen, en éénmaal per jaar werd door een leermeester een les gegeven over « anatomie de femme pour l'instruction de ce qui est de la pratique des saiges femmes, où elles seront averties se trouver, si elles en ont commodité ».

Eens geslaagd in hun examen legden zij de eed af waardoor zij het recht verwierven de emblemen van hun vak aan hun woning te laten prijken.

Aan de eisen gesteld in de statuten, nml. dat zij zich fatsoenlijk en zedelijk moesten gedragen, en dat zij nooit een miskraam mochten opwekken, werd niet steeds voldaan. In Parijs was te dien tijde het aantal miskramen, kindermoorden en vondelingen schrikwekkend.

Dat de vroedvrouwen hierbij hun hulp verleenden kan niet worden betwijfeld. Gelukkig treden enkele eminente vroedvrouwen op de voorgrond die door hun scherpe intelligentie, hun nauwgezette opmerkzaamheid en buitengewoon rijke ervaring, hun naam hebben geboekt in de geschiedenis der verloskunde.

Van de hand van Louyse Boursier, geb. Bourgeois, verscheen in 1609 een boek, dat jaren het vade mecum bleef der vroedvrouwen. Benevens haar vaardigheid op verloskundig gebied, verwierf zij ook faam in andere takken der geneeskunde. Aldus schreef zij het staal voor ter behandeling van chlorotische meisjes. In 1660 wordt Marguerite de Tertre eerste lerares aan het Hôtel-Dieu. Haar bevindingen schreef zij neer in haar werk : « Instruction familière et très facile faite par questions et réponses touchant toutes les choses principales qu'une sage-femme doit savoir pour l'exercice de son art ».

De namen van Marie-Louise Lachapelle en Marie Boivin zijn door alle verloskundigen goed gekend.

De eerste had een zeer rijke ervaring welke zij neerpande in twee boeken : « Pratiques des accouchements ou Mémoires et observations choisies sur les points les plus importants de l'art ». Zij onderstreepte dat, in de loop van een bevalling, slechts in de allerstrikste noodzakelijkheid beroep mag worden gedaan op instrumenten : « J'ai acquis la conviction que la nature est la plus grande science, par suite, ce n'est qu'à la dernière extrémité, que je fais usage des instruments ou forceps » [12]. Deze stelregel is in de tegenwoordige verloskunde nog steeds van toepassing.

D<sup>r</sup> P. Boeynaems (Antwerpen) heeft in 1939 een studie gewijd aan « Madame Le Boursier du Coudray en hare invloed op het vroedkundig onderwijs in de Vlaamse Gewesten » [4], waarvan we hier een paar punten willen laten volgen. Madame Le Boursier du Coudray was een beroemde Parijse vroedvrouw die leefde in het midden der 18<sup>e</sup> eeuw. Na gedurende zestien jaar haar beroep te hebben uitgeoefend te Parijs, reisde zij het platteland af om er onderwijs te verstrekken in de vroedkunde, ten einde bekwame vroedvrouwen te vormen.

Haar grote verdienste ligt in het feit, dat zij voorstaander was van het gebruik van het fantoom of kunstmatig vrouwelijk bekken, bij het vroedkundig onderwijs, reënde haar theoretische lessen levendig en meer bevattelijk te maken.

Volgens sommige auteurs was zij niet de eerste die het fantoom heeft gebruikt, hoewel het weinig waarschijnlijk lijkt, dat zij kennis zou gehad hebben van modellen, door Zweedse en Duitse voorgangers gemaakt.

In een brief vooraan in haar handboek « Abrégé de l'Art des Accouchements », spreekt zij van een « machine que j'ai inventée pour la facilité de l'art que je traite » en « j'ai perfectionné une invention que la pitié m'avait fait imaginer ». Hieruit blijkt duidelijk, dat men het fantoom als een oorspronkelijke vondst van haar mag beschouwen.

Bij haar verscheidene rondreizen kwam zij in Vlaanderen te Ieperen, Nieuwpoort en Gent. Haar lessen werden in het Frans gegeven en te Ieperen, voor niet-Fransprekenden, ter plaatse vertaald door « F. V. Van Daele, vrij-meester in de Genees-Kunst ». Later geeft hij deze lessen uit onder vorm van vragen en antwoorden, vorm die hij wellicht het meest didactisch achtte voor het onderwijs van leerlingen-vroedvrouwen.

Ook Duitsland kende vermaarde vroedvrouwen, met name Justine Siegmund-Dieterich en Anna Elisabeth Hosenberg-Güldeapfel.

Justine Siegmund was de eerste, die met de verschillende richtingen van het achterhoofd bij schedelligging rekening hield.

In Nederland wordt door verscheidene auteurs « vrouw Schraders » geciteerd (1655-1746). Zij was de weduwe geworden van een chirurgijn, toen zij in 1693 de verloskundige praktijk ging uitoefenen. Haar ervaringen van jaren werk heeft zij trouwens in een dagboek « Memory Boeck van de vroumens » opgetekend. Deze vrouw zou voor het eerst de betekenis en de ernst van de placenta praevia hebben ingezien. De opleiding der vroedvrouwen in de Nederlanden en hier ten lande, was analoog aan deze in Frankrijk, zoals vroeger aangehaald. Om het peil hoger te brengen werden strengere eisen gesteld. De examencommissies waren als volgt samengesteld: « gecommitteerde uit den Magistraat, de stadsmedicus en de stadschirurgijns, en een vroedvrouw ». Vooraf moesten de kandidaten een bewijs voorleggen dat zij gedurende ten minste twee jaar onder de leiding van erkende vroedvrouwen hadden gewerkt. Tot slot laten we een artikel volgen uit « Statuten bij de oprichting van het collegium medicum te Gent » (15 September 1663).

Art. XXVI. Gheene Vrouwe-persoonen en sullen haer vermoghen voor vroe-vrouwen uyt te gheven of het Officie van Vroe-vrouwe, te bedienen binnen deser Stede ende in haere Jurisdictie voor alee dat sy sullen hebben van haer-lieder deuchdelich leven van hunnen Pasteur gebrocht behoorelich bescheedt. Waer naer sy sullen moeten gheexamineert worden van de Docteuken ten Pensioene ende van het Collegie, ende de rechten betaalt hebbende 't Collegie toebehoorende, sullen alsdan voor de Heeren van het Magistraet doen den eedt van getrouwigheyt ende deughsaemheyt, nochte en sullen vermoghen eenighe purgierende ofte afdrijvende Medicamenten te gheven, ofte te ordonneren nochte te cureren de Vrouwe-siekten, op de verbeurte van twintig guldens » [verzameling : Vandewiele, L., Gent].

\* \* \*

De grootste evolutie die de geneeskunde doormaakte seder de val van het Romeinse Rijk speelt zich af in de loop van de 19<sup>e</sup> eeuw. Mannen zoals Pasteur, Koch, Laennec, Bichat, Claude-Bernard, Lister, Simpson, Semmelweiss en zovele anderen, hebben de geneeskunde totaal nieuwe wegen doen opgaan door het werk, gepresteerd in laboratorium en in kliniek, werderzijds aan mekaar te toesten, en aldus een meer wetenschappelijke grondslag te leggen voor het medisch denken.

Genezing zonder verpleging is ondenkbaar. Het is aan het baanbrekend werk van Florence Nightingale te danken, dat, vanaf het midden der 19<sup>e</sup> eeuw, verpleegsters een degelijke en medische opleiding ontvingen. De « Nightingale school » paste de verpleegkunde aan de eisen van de nieuwe geest in de geneeskunde aan. Zij leidde leken-verpleegsters op en bewees dat ook zij degelijk werk konden verrichten even goed als de geestelijke, die sedert de Middel-eeuwen het monopolie bezaten der verpleegkunde.

Florence Nightingale stond voor een tweede grote hinderpaal : nml. haar tijdgenoten, de « Victorian-society » te overtuigen vrouwen tot een beroep op te leiden, laat staan verpleegsters te vormen. Na Londen volgde de overige beschaafde wereld en vertrouwde de verpleegkunde bijna uitsluitend toe aan de vrouw. Het succes van Florence Nightingale betekende een triomf voor het feminisme en meteen een erkenning van een bij uitstek vrouwelijk beroep in de maatschappij.

Vanaf de Renaissance komen vrouwelijke artsen slechts sporadisch voor. In de 19<sup>e</sup> eeuw openen de Universteiten terug hun deuren voor vrouwelijke medische studentinnen.

In Amerika promoveert de eerste vrouwelijke arts : Elisabeth Blackwell (1821-1910) met haar ouders uit Bristol uitgeweken.

Zij behaalt haar dokterstitel in New-York in 1849. Het volgend jaar wordt in Philadelphia de « Women's Medical college of Pennsylvania » gesticht, die heden nog bloeit als de eerste geneeskundige school, uitsluitend voorbehouden aan vrouwen.

In Engeland was het Elisabeth Garrett (1836-1917), later Mrs. Garrett-Anderson, die na talloze moeilijkheden, in 1865 haar diploma behaalde. Zij was een onvermoeibare pionierster voor de toelating van de vrouw tot het beroep van geneeskundige. Het is aan haar en aan Dr Sophia Jex-Blake (1840-1913) te danken, dat in 1874 de « London School of Medecine » werd gesticht.

De Universiteit van Edinburg was de eerste in Engeland, die studentinnen aanvaardde. Aanvankelijk maakten zij een afzonderlijke groep uit en vielen de vrouwen niet onder dezelfde statuten als hun mannelijke collegae. De toestand bleef bestaan tot in het begin van de 20<sup>ste</sup> eeuw.

Uit een rondschrijven, gericht aan de vier Universiteiten van België, blijkt dat aan de Rijksuniversiteit van Luik de eerste vrouwelijke dokter in de geneeskunde promoveerde in 1895, en aan deze van Gent in 1900. Voor de Vrije Universiteit van Brussel werd ons het jaar 1893 opgegeven. Aan de Katholieke Universiteit van Leuven werden de eerste vrouwelijke studenten toegelaten in 1920 en promoveerde de eerste vrouwelijke arts in 1926.

Tot slot willen wij ons, in deze onvolledige verhandeling, verontschuldigen tegenover de talrijke vrouwen, wier namen ons onbekend zijn, en bijgevolg onvermeld bleven, maar die, benevens door hun intelligentie en werkkraft, ook door hun echt vrouwelijk intuïtief aanvoelen en mede-lijden, de arts iets dichter gebracht hebben bij de « zieke ».

Tevens hebben zij langs deze weg aangetoond dat ook de vrouw tot grote verwezenlijkingen in staat is. Aldus zijn ze er toe gekomen hun tijdgenote te bevrijden van de minderwaardigheidsgevoelens die hen sinds eeuwen beknelden, en, in het volle bewustzijn van hun eigenwaarde en mogelijkheden hun plaats in de geneeskunde, als sociaal, strijdend en realiserend individu, te doen in nemen.

BIBLIOGRAPHIE

1. BAUMANN, E. D. — De Dokter en de Ontwikkeling der Geneeskunde, H. Meulenhoff, Amsterdam, 1915.
2. BAUMANN, E. D. — Uit drie Eeuwen Nederlandse Geneeskunde, H. Meulenhoff, Amsterdam.
3. BERGÈS-ANDERSE. — Médecine et Ame Féminine, Imprimerie Toulousaine, 1947.
4. BOEYNAEMS, P. — (Antwerpen). Madame Le Boursier du Coudray en hare invloed op het vroedkundig onderwijs in de Vlaamsche Gewesten : *Vlaamsch Geneeskundig Tijdschrift*, n<sup>o</sup> 48, 1939.
5. DAEMS, N. F. — Geneeskruiden, deel II. Van Onkruid tot Geneesmiddel, N. V. Uitgeverij Littera Scripta Manet-Joppe.
6. DUMESNIL, René et BONNET-ROY, Flavien et collaborateurs. — Les Médecins Célèbres, Editions d'Art Lucien Mazenod, Paris-Genève, 1947.
7. ENGLERT, Ludwig. — Von Altdeutscher Heilkunst, Bibliographisches Institut, Leipzig, 1935.
8. GUTHRIE, Douglas, M. D. — A History of Medecine, Thomas Nelson and Sons Ltd, 1945.
9. HAGGARD, HOWARD, W. — Van Medicijnman tot Geneesheer. Oorspronkelijke titel : Devils, Drugs and Doctors (Sept. 1951) vertaald en bewerkt door : D<sup>r</sup> M. W. Schuurmans, Stekhoven, G. J. A. Ruys, Uitgeversmaatschappij, N. V. Amsterdam.
10. SHRYOCK, Richard HARRISON. — The Development of Modern Medecine, London, Victor Gollancz Litd, 1948.
11. VAN SCHOOR, Oscar. — Brokken uit de Geschiedenis der Pharmacie, Drukkerij G. Dirix, Antwerpen, 1935.
12. ZWAAN, J. P. KLEIWIG de. — Het werk der vrouw in de geneeskunde, historische beschouwingen, *Medisch Weekblad*, 22<sup>810</sup> Jaargang, 1915-1916, p. 262, 275, 285, 299, 310, 322, 334.

## La Vie de notre Association

### Visites de rhétoriciens à l'Université

« Entreprendrai-je des études universitaires?... Lesquelles?... » Pour chaque rhétoricien, la réponse à ces questions revêt une importance capitale et présente souvent une grande difficulté.

La considération de multiples facteurs — capacités et aspirations personnelles, caractères des études, carrières ou professions envisagées, débouchés probables,... — peut seule y apporter une solution valable. Mais trop souvent l'intéressé manque d'éléments objectifs d'appréciation, notamment en ce qui concerne cette institution assez mystérieuse et complexe qu'est, pour lui, l'Université.

Depuis près de dix ans, et de façon permanente depuis la création du Centre de documentation et de renseignements sur les carrières universitaires en 1950, les Amis de l'Université se préoccupent du problème de l'information de la jeunesse parvenue au seuil de l'enseignement supérieur.

En 1953, à la suggestion de professeurs de l'enseignement moyen, notre Association avait organisé dans ce but une série de visites guidées de l'Université à l'intention des rhétoriciens. En décembre 1954, à l'occasion de leur XXV<sup>e</sup> anniversaire, les Amis de l'Université mettaient en circulation un film documentaire intitulé « Université de Liège », spécialement destiné à l'enseignement moyen et exposant les multiples aspects de l'activité universitaire.

L'accueil réservé à ces initiatives a engagé l'Association à renouveler cette année l'expérience de 1953 et à compléter l'action du film par de nouvelles visites de l'Université.

Grâce à l'aimable collaboration de nombreux professeurs de l'Université, que nous tenons à remercier à nouveau, un programme très complet put être rapidement établi.

Deux formules, présentant l'une et l'autre certains avantages, pouvaient être adoptées pour l'organisation de ces visites : la première consistant à fixer à des dates différentes la visite des divers services, la seconde groupant au même jour l'ouverture de toutes les sections. La première solution permettait au même visiteur de parcourir à des dates successives plusieurs services suscitant son intérêt. Ce fut cependant la seconde qui fut retenue, du fait qu'elle limitait le bouleversement des horaires universitaire et secondaire et, surtout, qu'elle permettait aux établissements éloignés de Liège d'organiser en groupe un seul déplacement.

Sur avis des professeurs de l'Université et de l'enseignement moyen, les visites furent fixées aux 29 novembre, 1<sup>er</sup> et 6 décembre. Le programme était conçu de manière à permettre à chaque rhétoricien de parcourir la

section de son choix. Ces jours-là, donc, une douzaine de groupes se constituaient selon les principales orientations : Philologies, Histoire, Sciences Commerciales, Sciences Mathématiques, Physiques, Chimiques et Naturelles, Médecine, Sciences Appliquées. Une séance d'accueil était prévue, le 6 décembre, pour les élèves se destinant aux études de la Faculté de Droit.

Dans la mesure du possible, on avait ménagé à chaque groupe la faculté de visiter la Bibliothèque centrale et de prendre successivement contact avec des services de la candidature et des études ultérieures.

Ces propositions furent accueillies avec empressement par les directeurs des établissements d'enseignement moyen. Plus de 500 rhétoriciens annoncèrent leur intention de prendre part à ces visites. De nombreux athénées et collèges très éloignés de Liège étaient représentés.

Dans l'ensemble, les visites s'accomplirent à la satisfaction générale des maîtres et des élèves. Il serait trop long de détailler la manière, fort variée, dont elles se déroulèrent dans les différentes sections. Dans certains services, les visiteurs passaient par petits groupes dans plusieurs laboratoires, sous la conduite du professeur et de ses assistants; ailleurs, une séance complète d'initiation au moyen de films avait été organisée à leur intention; pour une autre section, un professeur exposait l'organisation des études, leurs exigences, les perspectives d'avenir; ailleurs encore, les rhétoriciens purent assister à un cours-type;... Partout, les visiteurs eurent l'occasion de prendre un premier contact avec le milieu universitaire, avec leurs maîtres de demain, et obtenir réponse à leurs principales préoccupations.

Certes, une telle organisation ne pouvait se réaliser sans quelques difficultés. Le nombre élevé des groupes parcourant simultanément les installations universitaires entraîna l'une ou l'autre erreur de destination. La proximité des examens trimestriels, inopinément avancés dans l'enseignement moyen, occasionna un certain nombre de défections. On pourrait encore ajouter qu'il n'est pas possible, en un après-midi, d'obtenir une vue suffisamment valable de la vie universitaire... Comme toute autre, cette expérience comporte des leçons dont il y a lieu de tenir compte.

Elle aura, en tout cas, permis à 450 rhétoriciens qui, pour la première fois franchirent les portes de l'Université, de se faire une idée, sommaire peut-être mais plus précise, de ce qui les attend à la prochaine rentrée et, sinon de résoudre tous leurs problèmes, du moins de les éclairer plus objectivement.

#### Prix décennal Charles Hanocq

Le Prix décennal Charles Hanocq, pour la période 1947-1956, sera décerné en 1957.

Ce prix est destiné à récompenser le meilleur mémoire relatif à *la Mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur* et ayant pour auteur un ingénieur diplômé en Belgique par une Université ou Ecole assimilée. Il est constitué par les intérêts accumulés d'un capital de 20.000 francs dont l'Association des Amis de l'Université de Liège est propriétaire.

Le Prix ne pourra pas être divisé; le montant du prix non attribué sera ajouté au capital primitif de la Fondation.

Le jury sera constitué de sept membres nommés respectivement par les bureaux de l'Association des Amis de l'Université de Liège et des différentes associations belges d'ingénieurs A. I. Lg., A. I. Br., A. I. G., U. I. Lv., A. I. Ms. et A. I. A.

Les mémoires seront rédigés en langue française; ils seront manuscrits ou imprimés, mais dans ce cas, ils ne pourront pas avoir été publiés en dehors de la période décennale 1947-1956.

Ils seront adressés, en sept exemplaires, à Monsieur le Président des Amis de l'Université de Liège, place du XX août, 7, à Liège, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1956.

#### Prix triennal Charles Hanocq

Le Prix triennal Charles Hanocq, pour la période 1954-1955-1956, sera décerné en 1957.

Ce Prix est destiné à récompenser le meilleur mémoire relatif à *la Mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur*, et ayant pour auteur un élève de la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège, ou un ingénieur diplômé de cette Faculté depuis cinq ans au plus au moment de la remise du mémoire et membre de l'A. I. Lg.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française; ils seront manuscrits ou imprimés, mais dans ce cas, ils ne pourront pas avoir été publiés en dehors de la période triennale 1954-1956.

Ils seront adressés, en trois exemplaires, à Monsieur le Président des Amis de l'Université de Liège, place du XX Août, 7, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1956.

# La Vie universitaire à Liège

## L'Université

### La séance solennelle de rentrée

C'est le samedi 1<sup>er</sup> octobre que s'est déroulée cette année, en la salle académique, la traditionnelle séance d'ouverture des cours.

De nombreuses personnalités, au premier rang desquelles se trouvaient MM. les Ministres de Norvège et du Luxembourg, ainsi que MM. les Ministres Buisseret, Rey et Troclet, avaient tenu à rehausser la cérémonie de leur présence.

La Chorale universitaire, sous la direction du Maître F. Anspach, prêtait à nouveau son concours à la manifestation.

Après l'hommage rendu aux morts des deux guerres devant le mémorial universitaire, la séance est ouverte par M. le Recteur M. Dubuisson. Devant l'assemblée debout, il prononce l'éloge académique des disparus, particulièrement nombreux au cours de l'année 1954-1955 : les Professeurs émérites J. Brassine, J. Maquet, L. Dechesne, A. Grégoire et L. Halkin; M. L. Lepage, de la Commission administrative du Patrimoine; M. P. Joulet, étudiant; MM. J. Ducachet et R. Liégeois, membres du personnel.

Monsieur le Recteur retrace ensuite la carrière de MM. les Professeurs Henri Janne d'Othée, René Mouchet et Albert de Marneffe, récemment admis à l'éméritat et auxquels il remet la médaille de l'Université en témoignage de gratitude.

M. V. Gothot, vice-président du Conseil d'Administration, monte alors à la tribune pour présenter le rapport sur la situation de l'Université. Après quelques indications sur le nombre des étudiants, les résultats des examens, les succès académiques des élèves et anciens élèves, la vie du Théâtre universitaire, de la Chorale, du Cercle athlétique, du Service social et de l'Association des Amis de l'Université, il se félicite des multiples preuves d'activité données cette année encore par différents instituts et laboratoires et se réjouit des distinctions scientifiques et honorifiques dont de nombreux professeurs ont été l'objet au cours de l'année académique écoulée.

Monsieur le Vice-Président s'étend plus longuement sur le travail fourni par le Conseil d'Administration. Si toutes les décisions prises par le dit Conseil ont été entérinées, il est toutefois regrettable que la seule proposition qui n'ait pas été suivie par le pouvoir central concerne précisément le projet de budget. Le rapport s'élève également contre l'interdiction, maintenue depuis juin 1954, de tout recrutement d'agents nouveaux.

Ce système risque de paralyser à brève échéance plusieurs services universitaires.

Ayant relevé la décision prise par la Commission administrative du Patrimoine de favoriser les voyages de professeurs, voire d'étudiants, au Congo, Monsieur le Vice-Président exprime pour terminer l'espoir de l'Université de voir le Gouvernement lui accorder les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa haute mission.

Il est ensuite procédé à la remise du diplôme et de l'épitoge de Docteur *honoris causa* de l'Université de Liège à sept éminents professeurs étrangers : MM. G. Le Bras, H. Guitton et H. Mazeaud, de la Faculté de Droit de Paris; F. Perroux, du Collège de France; L. Pauling, du Californian Institute of Technology; H. Favre et F. Stussi, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Faisant suite à son allocution de rentrée en 1954 : « Des portes s'ouvrent sur la mer », Monsieur le Recteur entretient cette fois encore l'assemblée d'un problème scientifique d'actualité : « La Science et les nourritures terrestres ». Le rapide accroissement de la population du globe exige que soit gagnée avant toute autre la bataille de la faim. L'exploitation scientifique de tous les terrains ne pouvant conduire à des résultats suffisamment rapides et sûrs, on est amené à se tourner vers d'autres solutions. L'exploitation des océans — par la récolte du plancton, la culture des algues et des levures sans sol, notamment — permet les plus beaux espoirs.

La tâche est énorme et toutes les Nations se doivent de lui accorder une priorité absolue. Et Monsieur le Recteur conclut en exprimant sa foi dans le résultat des travaux des chercheurs, dont le génie a toujours triomphé de tous les obstacles.

Longuement applaudi, Monsieur le Recteur s'adresse alors aux étudiants et leur fait part de la prochaine édification au boulevard d'Avroy, du premier hôte universitaire. Il annonce également, suite au référendum organisé en 1955 par les services du rectorat, la constitution de cinq clubs interfacultaires voués respectivement aux Beaux-Arts, à la Photo d'Art, à la Littérature, à la Musique et au Cinéma.

C'est sur ces heureuses communications et après avoir remercié les personnalités présentes, que Monsieur le Recteur déclare ouverte l'année académique 1955-1956. L'exécution de l'Hymne national terminait la cérémonie.

### Guide pratique de l'Etudiant de l'Université de Liège

En prenant son inscription aux cours pour l'année 1955-1956, chaque étudiant a pu recevoir, outre le Programme des cours et le Rapport sur la situation de l'Université, une élégante plaquette comportant une centaine de pages : le *Guide pratique de l'Etudiant de l'Université de Liège*.

Destiné à faciliter les premiers contacts avec l'Université et à fournir le maximum de renseignements sur les possibilités de la vie universitaire à Liège, cet opuscule comble une lacune qui, depuis un certain temps déjà, avait retenu l'attention de Monsieur le Recteur.

Les différents aspects de la vie de l'étudiant à Liège s'y trouvent exposés de façon méthodique et très claire, avec indication des organismes, universitaires ou autres, dont l'activité peut présenter un intérêt. Qu'il s'agisse de formalités d'ordre administratif, de questions se rapportant aux études et aux cours, d'un problème matériel, de préoccupations culturelles, sportives..., toujours le guide permettra à l'étudiant de s'acheminer vers la meilleure solution, en recourant aux conseils les plus éclairés. La liste des associations d'étudiants et de diplômés, la localisation des différents services universitaires, le calendrier et un plan de la ville achèvent d'assurer au « Guide » son efficacité de tous les instants.

C'est à M. Delchevalerie — Attaché au Cabinet de Monsieur le Recteur après avoir dirigé pendant quatre ans le Centre de Documentation des Amis de l'Université — que revient le mérite d'avoir composé et rédigé ce *vade mecum* à l'usage des étudiants.

Le « Guide pratique de l'Etudiant de l'Université de Liège » complète de façon particulièrement heureuse la brochure « Les études universitaires à Liège » et il n'est pas douteux qu'outre les multiples services rendus à chaque étudiant, il concoure à l'intensification de la vie universitaire à Liège.

#### Manifestation d'hommage et de reconnaissance envers le Professeur L. Denoël

Le 10 décembre, à l'initiative de plusieurs d'entre eux, les anciens élèves de M. le Professeur Lucien Denoël se sont réunis en grand nombre dans les somptueux locaux de l'A. I. Lg. Ils venaient exprimer au Maître leur admiration, leur reconnaissance et leur attachement.

Au cours de la séance académique fut retracée la féconde carrière de celui qui forma quarante générations d'ingénieurs de l'Ecole des Mines de Liège. Outre son enseignement, dont la teneur fut traduite et servit de base à bien des cours étrangers, M. Denoël a toujours fait preuve de l'activité débordante qu'il ne cesse de manifester encore, à l'âge de 85 ans.

Ses recherches et ses travaux, touchant à des domaines aussi variés que les explosifs de sécurité, les câbles d'extraction, les problèmes de ventilation, les effets de la réduction de la journée de travail, l'évolution de la technique minière et, tout récemment encore, les dégâts de surface, constituent autant de références certaines et définitives pour les ingénieurs d'exploitation.

Il convenait qu'un hommage public fut rendu à cet éminent ingénieur, l'un de ceux qui ont rendu les plus grands services à notre technique, l'un de ceux qui ont le mieux servi la Belgique et son prestige à l'étranger.

C'est pourquoi ses anciens élèves ont voulu constituer un « Prix Lucien Denoël » qui devra être décerné à l'auteur d'un travail scientifique en rapport avec les matières qui firent l'objet de son enseignement.

Une réception terminait cette manifestation toute de cordialité et de sympathie qui, pour le Jubilaire et la plupart des participants, fut suivie d'un lunch tout aussi animé.

### La vie de l'Association générale des étudiants

Depuis la rentrée académique, l'Association générale des Etudiants de l'Université de Liège s'est sans doute peu signalée à l'attention. Cependant, comparées à celles des années immédiatement antérieures, les réalisations de l'A. G. sont plus nombreuses ou tout au moins en passe de l'être.

Tout d'abord, l'A. G. a créé une commission chargée de réformer ses statuts dans un sens plus démocratique.

Dans le domaine social, le bureau du service social de l'A. G. fonctionne régulièrement depuis le début de l'année, éclairant les étudiants sur les questions soulevées par le logement, les repas gratuits, etc..., cela en collaboration avec Mlle Mottard, secrétaire du service social de l'Université.

Bientôt, l'A. G. enverra dans chaque famille d'étudiant le traditionnel carnet de bons de solidarité destinés à aider les étudiants nécessiteux. Elle contribue, pour une bonne part, à assurer la réussite de la Saint-Nicolas du Sanatorium universitaire d'Eupen, en procédant à la récolte des sommes destinées à l'achat de cadeaux, en s'occupant de la partie récréative.

Dans le domaine social toujours, signalons les démarches entreprises auprès des directeurs de salles de cinéma pour obtenir ou multiplier les réductions aux étudiants. Une vaste campagne, inspirée du même but, est également en cours auprès des commerçants de la ville.

Aux affaires extérieures, le bilan n'est pas si chargé mais des démarches sont tentées auprès des autorités responsables afin d'obtenir des réductions sur le prix des voyages d'étudiants belges à l'étranger. L'on prévoit également des stages, des échanges d'étudiants durant les prochaines grandes vacances.

Enfin, l'A. G. a mis sur pied, fin février, un important congrès patronné par l'Association des Etudiants d'Expression française — dont la reconduction est en cours — sur le thème : « Les problèmes sociaux de l'étudiant ».

Nous ne voudrions pas terminer cette trop courte énumération d'activités sans mentionner la sortie traditionnelle de la St-Torai avec comme leit-motiv : « Le Flic à travers les âges » et le bal, insérés l'un et l'autre dans le congrès de l'A. E. E. F.

La tâche que poursuit l'Association Générale est donc d'importance et mérite que toutes les bonnes volontés se liguent pour la mener à bien.

J. GILLIARD.

Vice-Président de l'A. G.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Personalia

M. L. Brull, professeur ordinaire, a été nommé Président de la Commission pharmaceutique du F. N. A. M. I. et membre du Conseil supérieur d'Inspection médicale.

M. P. Moureau, professeur ordinaire, a été invité à assister au colloquium d'Immunohématologie, qui s'est tenu à Freiburg du 21 au 24 septembre 1955, dans le cadre du V<sup>e</sup> Congrès international européen d'Hématologie.

Il a, par ailleurs, assisté au premier Congrès international de Morale médicale, organisé à Paris du 30 septembre au 2 octobre.

Il a participé, en qualité de Secrétaire général de l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale, au IV<sup>e</sup> Congrès international de cette Académie, qui s'est tenu à Gênes du 12 au 17 octobre, et au colloquium sur la question de l'ivresse dans les accidents de roulage qui suivit le Congrès.

M. Moureau a représenté officiellement le Ministère de la Justice au symposium organisé les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre à l'Université de Würzburg sur « Les méthodes de la détermination médico-légale du taux de l'alcoolémie ».

Enfin, son mandat de Secrétaire général de l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale a été renouvelé pour la troisième fois; il a en outre été nommé Trésorier de cette Académie.

M. S. Lapière, professeur ordinaire, a été élu Honorary foreign member de la British Association of Dermatology; nommé co-éditeur des *Excerpta Medica* et invité à faire des cours à l'Université de Madrid.

M. A. Nizet, agrégé, maître de conférences, est invité par l'Université de Londres à occuper la chaire d'études belges, pour les deux derniers termes de l'année 1955-1956, à University College Hospital.

Il a été par ailleurs autorisé à faire, à Liège, un cours libre intitulé : « Endocrinologie et nutrition ».

MM. L. Dumont et A. Reginster, agrégés, maîtres de conférences, ont également été autorisés à faire deux cours libres respectivement intitulés : « Maladies de l'appareil circulatoire » et « Pathologie pulmonaire non tuberculeuse ».

M. P. Jossa, assistant, a été nommé membre associé de l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale.

### Journées médicales liégeoises de perfectionnement universitaire

Dans le cadre de leur programme annuel d'enseignement postuniversitaire, la Faculté de Médecine et l'A. M. Lg. ont organisé, les 18, 19 et 20 novembre, un cycle de conférences portant cette année sur « des sujets pratiques et variés d'actualité et d'intérêt général ». Outre les exposés

destinés surtout aux médecins omnipraticiens, des réunions spéciales intéressaient particulièrement les ophtalmologistes, les oto-rhino-laryngologistes, les gynécologues et les dermatologistes.

Ont notamment pris la parole pour l'un ou l'autre exposé : le D<sup>r</sup> Santy, professeur de chirurgie à la Faculté de Médecine de Lyon, MM. les Professeurs J. Roskam, E. Foret, L. Brull, A. Destrée, P. Moureau, O. Gosselin, A. Lambrechts, R. Weekers, S. Lapière, M. Welsch, L. Christophe, F. Orban, P. Desaive, G. Leroux et P. Fredericq.

Selon la tradition, l'assemblée générale statutaire de l'A. M. Lg. s'est tenue à l'issue des réunions du samedi 19 novembre. Le soir même, les congressistes et les membres de l'A. M. Lg. se retrouvaient, dans une joyeuse ambiance, pour leur banquet annuel.

### Conférences

M. G. Liljestrand, professeur de pharmacologie à l'Université de Stockholm, a fait, le 6 octobre, une conférence ayant pour sujet : « Studies on taste receptors ».

M. Santy, professeur de chirurgie à l'Université de Lyon, a fait, le 18 novembre, dans le cadre des journées médicales, une conférence intitulée : « le traitement chirurgical de l'hypertension portale ».

M. Amprino, professeur à Bari, a fait, les 21 et 22 décembre, deux conférences intitulées : « Problèmes d'histophysiologie osseuse » et « Aspects de la régulation embryonnaire chez le poulet ».

Enfin, le vendredi 23 décembre s'est tenu, à l'Institut d'Anatomie, un symposium sur la croissance osseuse. Y ont notamment pris part : M. Levi, de Turin; M. Amprino, de Bari; M. Lacroix, de Louvain; M. Dallemagne et Mme Liébecq-Hutter de Liège.

## FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

### Personalia

M. A. de Marneffe, professeur émérite, a été nommé membre effectif du Conseil professionnel de la Construction.

M. P. Fourmarier, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil d'administration de l'I. R. S. I. A. pour une nouvelle période de cinq ans prenant cours le 4 novembre 1955.

M. E. Leclerc, professeur ordinaire, a été, à sa demande, déchargé du cours de chimie analytique (partim : chimie) à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Sciences appliquées.

M. G. Duyckaerts, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences est chargé de faire ce cours, indépendamment de ses autres attributions.

### Création du grade d'ingénieur physicien

Le *Moniteur belge* du 25 novembre 1955 a publié le texte d'un arrêté royal du 12 du même mois, relatif à la collation du grade scientifique d'ingénieur physicien à l'Université de l'Etat à Liège.

Aux termes de cet arrêté, la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège confère le grade scientifique d'ingénieur physicien. Nul n'est admis aux examens conduisant à ce grade, s'il n'a obtenu le grade légal ou scientifique de candidat ingénieur civil ou celui qui y est assimilé par le dernier alinéa de l'art. 34 des lois coordonnées sur la collation des grades académiques.

L'examen d'ingénieur physicien porte sur les matières suivantes : compléments de mathématiques et mathématiques appliquées; compléments de physique : éléments de la mécanique quantique et de mécanique statistique; cristallographie; métallographie; éléments de la théorie de l'élasticité et résistance des matériaux; thermodynamique et compléments — emploi des combustibles; hydraulique et compléments; cinématique et dynamique des machines; description et construction des machines; théorie de l'électricité et du magnétisme — mesures — électrotechnique générale; éléments de la théorie de la similitude; physique structurale; physique des particules élémentaires et relativité; physique nucléaire; optique physique et atomique; application des rayons X et optique cristalline; électro-acoustique; électronique; photoélasticité; chimie physique; métallurgie physique.

Ces matières font l'objet de trois épreuves et de trois années d'études au moins.

# La Vie universitaire en Belgique

## Université de Bruxelles

**Anniversaire.** — Le 25 novembre 1941, le Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles prenait la décision de fermer l'Université suite à la nomination par l'occupant de trois titulaires de chaires collaborateurs. L'arrestation et l'internement des Présidents des Facultés ne modifièrent en rien la position des autorités académiques, soutenues par le corps professoral et l'Association générale des étudiants. On sait comment les Allemands furent ainsi contraints, en août 1942, à reconnaître la fermeture de l'U.L.B.

Le vendredi 25 novembre, dans toutes les Facultés, les professeurs ont tenu à rappeler aux étudiants le déroulement de ces événements.

**Dédoubllement de cours.** — Les cours des sections de philologie germanique et de philologie romane ont été dédoublés à la Faculté de Philosophie et Lettres. Il en résulte que les étudiants d'expression flamande peuvent, dès cette année, faire ces études entièrement dans leur langue maternelle.

**Inauguration de l'Institut du Travail.** — Le 15 décembre, M. le Ministre L. E. Troclet a présidé à l'inauguration de l'Institut du Travail. Au cours de la séance, M. H. Laugier, professeur à la Sorbonne et ancien secrétaire général adjoint aux Nations-Unies, a fait une conférence sur le sujet : « Connaissance de l'homme et problèmes du travail ».

**Personalia.** — M. F. Bremer, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, vient de se voir décerner le titre de Docteur *honoris causa* de l'Université de Strasbourg.

M. R. Martin, professeur à la Faculté des Sciences, a été élu membre associé de la section des sciences mathématiques et physiques de l'Académie Royale de Belgique.

M. R. Mortier, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été proclamé lauréat du prix annuel de l'Académie pour son mémoire sur « Les archives littéraires de l'Europe, 1804-1808 ».

M. G. Mortelmans a été élu Président d'honneur de la Société katangaise d'Archéologie, qui vient de tenir sa première réunion à Kolwezi.

M. M. Milet, vice-président de la Faculté de Médecine, représentera l'Université au « Heal Congress » qui se tiendra à Blackpool en avril 1956.

MM. les Professeurs Pelseneer et Tits représenteront respectivement l'Université et la Faculté des Sciences au VIII<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire des Sciences, qui se tiendra à Florence en septembre 1956.

M. W. Mathoux, étudiant à la Faculté de Droit, a été proclamé lauréat du Prix René Marçq pour 1955.

**Conférences.** — Ont notamment été invités à conférencier :

- le 22 octobre : M. le Professeur honoraire R. Desprets, sur : « Considérations sur l'histoire de la construction des ponts de Paris »;
- le 28 octobre : M. J. G. Daunt, professeur à Ohio State University, sur le sujet : « Recents trends in low temperature physics »;
- le 8 novembre : M. U. S. von Euler, professeur à l'Université de Stockholm, sur le sujet : « The sympathoadrenal system in health and diseases »;
- le 17 novembre : M. B. Mazar, président et recteur de l'Université hébraïque de Jérusalem : « Biblical Jerusalem »;
- le 2 décembre : M. H. R. Hoetink, sur le sujet : « Anachronismen in de rechtsgeschiedenis »;
- les 6, 7 et 8 décembre : M. R. Vouin, professeur à l'Université de Bordeaux : « La théorie des preuves dans le droit pénal moderne », « Devoir de dénoncer les infractions et ses limites » et « La réforme de l'instruction criminelle en France »;
- le 7 décembre : M. D. Krsmanovic, professeur à la Faculté technique de Sarajvo, sur le thème : « Problèmes de stabilité des talus en rapport avec la construction d'une route et d'une voie ferrée le long du bassin d'accumulation de Jablanica »;
- le 12 décembre enfin : MM. T. Mikulski, professeur à l'Université de Wroclaw et C. Backvis, professeur à l'U. L. B., à l'occasion du centième anniversaire de la mort du poète et patriote polonais Adam Mickiewicz.

## Université de Gand

**Eméritat.** — M. K. Bollengier, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, a été admis à l'éméritat le 31 octobre 1955.

M. A. Van Den Broeck, chargé de cours à la Faculté des Sciences, a été admis à l'éméritat; il est autorisé à poursuivre son enseignement jusqu'à la fin de l'année académique 1955-1956.

**Nominations.** — Par arrêté royal du 11 octobre 1955, M. F. De Backer, professeur ordinaire, a été nommé Secrétaire du Conseil académique de l'Université à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1955.

M. J. Blondeel, docteur en droit, est nommé chargé de cours à la Faculté de Droit; il est chargé d'y faire le cours sur « les institutions civiles comparées ».

M. A. Bolekmans, docteur en philosophie et lettres (philologie germanique) est nommé chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres pour une durée d'un an. Il est chargé d'y faire le cours à option de « langue scandinave moderne ».

M. R. Derolez, docteur en philosophie et lettres (philologie germanique), agrégé à titre provisoire à la Faculté de Philosophie et Lettres, est nommé chargé de cours à ladite Faculté. Il y fera les cours suivants : « Grammaire historique de l'anglais », « Explication approfondie d'auteurs anglais : Moyen-Age », « Grammaire comparée des langues indo-européennes, partie germanique » et « Etude approfondie d'un des anciens dialectes germaniques, partim : ancien norrois ».

M. P. Kluyskens, agrégé à la Faculté de Droit à titre provisoire, est nommé agrégé à titre définitif à ladite Faculté.

M. A. Van Elslander, docteur en philosophie et lettres (philologie germanique), est nommé bibliothécaire.

**Promotions.** — M. H. Haemers, chargé de cours à la Faculté des Sciences est nommé professeur ordinaire à cette Faculté à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1955.

M. L. Vandendriessche, chargé de cours à la Faculté de Médecine, est nommé professeur ordinaire à cette Faculté à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1955.

**Changements d'attributions.** — M. W. Couvreur, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été, à sa demande, déchargé des cours suivants : « Grammaire comparée des langues indo-européennes, partie germanique » et « Etude approfondie d'un des anciens dialectes germaniques, partim : ancien norrois ».

M. F. De Backer, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été, à sa demande, déchargé des cours suivants : « Grammaire historique de l'anglais » et « Explication approfondie d'auteurs anglais : Moyen Age ».

M. R. Dekkers, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire les cours suivants à la Faculté de Droit : « Eléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile, avec exercices pratiques » et « Droit civil (Livre III, titres 1, 2, 6 à 17, 19 et 20), avec exercices pratiques ».

M. F. L. Ganshof, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours suivant aux Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit : « Introduction historique au droit civil ».

M. J. Limpens, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été chargé d'y faire, indépendamment de ses autres attributions, les cours de « Droit civil (Livre III, titres 3 et 4) et exercices pratiques » et de « Droit civil comparé ».

M. R. Victor, chargé de cours à la Faculté de Droit, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres activités, le cours de « Droit administratif comparé », en remplacement de M. A. Mast, qui en est déchargé à sa demande.

M. A. Vranckx, chargé de cours à la Faculté de Droit, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours de « Droit public, matières spéciales », en remplacement de M. A. Mast, qui en est déchargé à sa demande.

**Distinctions scientifiques.** — L'élection, faite par la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de la « Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België », en séance du 18 juin 1955, de MM. les professeurs A. Kluyskens, R. Dekkers, P. Lambrechts, membres correspondants, en qualité de membres titulaires de ladite Classe, a été approuvée.

A de même été approuvée l'élection, faite par la Classe des Sciences de la même académie, de M. F. Govaert, professeur ordinaire, en qualité de membre titulaire de ladite Classe.

MM. H. Van Werveke, S. De Laet et R. Foncke, professeurs ordinaires, ont été élus respectivement Président et Sous-Secrétaires de la « Zuidnederlandse Maatschappij voor taal en letterkunde » pour la période 1955-1958.

M. G. De Bock, professeur, est nommé membre du comité consultatif pour la protection de l'enfance pour un terme de quatre ans.

M. L. Fredericq, professeur ordinaire, a été nommé titulaire de la Chaire Francoi à l'Université catholique de Louvain pour l'année académique 1955-1956.

M. E. Strubbe, professeur ordinaire, a été nommé membre suppléant de la Commission royale d'Histoire.

M. C. Verlinden, professeur ordinaire, a été nommé secrétaire du comité de direction de l'Institut historique belge de Rome.

M. A. Devreker, chargé de cours, est nommé membre du Conseil général et du Conseil d'administration de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite.

M. F. Ganshof, professeur ordinaire, a été reçu docteur *honoris causa* de l'Université de Rennes.

## Les Fondations de la rue d'Egmont

### Prix scientifique interfacultaire Louis Empain

Le « Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain » et les « Prix Louis Empain », sont institués pour encourager les étudiants à la recherche scientifique. Un concours pour l'attribution de ces prix est organisé tous les deux ans; il comprend la présentation d'un mémoire et, dans les conditions précisées à l'article 6, la défense publique de ce mémoire.

Sont admis à participer au concours : 1) les étudiants inscrits en qualité d'élèves réguliers dans les établissements suivants : Université de Bruxelles, Université de Gand, Université de Liège, Université de Louvain, Faculté Polytechnique de Mons, Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux, « Rijkslandbouwhogeschool » à Gand et Ecole de Médecine Vétérinaire de l'Etat à Cureghem; 2) les porteurs d'un diplôme de fin d'études délivré par une des institutions mentionnées ci-dessus.

La limite d'âge est de 28 ans à la date du dépôt du mémoire; elle est portée à 30 ans pour les candidats ayant accompli leur service militaire.

Les disciplines pour lesquelles le concours est ouvert sont réunies en cinq groupes : *a*) sciences mathématiques, *b*) sciences physiques, *c*) sciences chimiques, *d*) sciences naturelles et sciences biologiques, *e*) mécanique et physique mathématique appliquées, y compris les applications à l'industrie.

Le concours a deux degrés : le premier a pour objet la désignation de l'auteur du meilleur mémoire présenté dans chacun des groupes prévus à l'article précédent; le deuxième, l'attribution du Prix scientifique interfacultaire Louis Empain à l'auteur du meilleur des mémoires classés premiers par les Jurys du premier degré. Il comprend la défense publique du mémoire.

Ne sont pris en considération que les travaux originaux constituant une contribution au progrès de la science. Ils sont rédigés en langue française ou en langue néerlandaise. Les travaux qui ont déjà été soumis à l'appréciation d'un Jury ne peuvent être admis que s'ils ont été enrichis par des développements nouveaux de réelle importance. Les mémoires présentés au concours sont remis en quatre exemplaires au Secrétariat de « La Jeunesse Intellectuelle », 11, rue d'Egmont à Bruxelles, au plus tard le 31 décembre de l'année 1956.

Le lauréat du concours du deuxième degré est proclamé titulaire du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain et reçoit le diplôme, la médaille et une somme de 100.000 fr. Cette somme ne peut être utilisée que pour des dépenses concernant l'activité scientifique du lauréat. Chacun des lauréats du concours du premier degré, non titulaire du Prix Scientifique Interfacultaire Louis Empain, est proclamé titulaire d'un Prix Louis Empain et reçoit un diplôme, une médaille et une somme de 10.000 fr. Cette somme est attribuée dans les mêmes conditions que celles qui sont requises pour le Prix du deuxième degré.

### Prix Emile Bernheim

Les prix Emile Bernheim sont institués en vue d'encourager et de récompenser les travaux qui apportent une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Un de ces prix est destiné aux étudiants qui auront effectué un travail sur l'intégration européenne. Ce prix, d'un montant de 25.000 fr. est attribué tous les deux ans à partir de l'année 1955. Son bénéficiaire doit : ou bien être étudiant d'une université belge ou de l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire; ou bien avoir été étudiant dans une uni-

versité ou une de ces hautes écoles et n'avoir obtenu le diplôme de docteur, licencié ou ingénieur que depuis deux ans au maximum, au moment de l'introduction de la demande.

L'étude primée peut relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative. L'étude primée peut être inédite ou avoir déjà fait l'objet d'une publication totale ou partielle. Elle doit être rédigée en français ou en néerlandais.

Les candidats doivent adresser leur demande, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1956, au Secrétaire de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

#### Prix institué par la compagnie du chemin de fer du Nord

Un prix biennal de 100.000 fr. belges peut être décerné à l'auteur — belge ou français — capable d'apporter une contribution pratique aux progrès des transports. Le terme « transports » doit être pris dans son sens le plus général. Sur terre ferme, les transports ne se limitent pas à la route et à la voie ferrée, mais comprennent aussi les funiculaires, les téléfériques, les pipes-lines, etc... Les transports par eau sont maritimes ou intérieurs (canaux ou rivières), de plaisance, de commerce, de guerre, etc... Les transports aériens sont plus lourds ou plus légers que l'air, captifs, lancés, pilotés, téléguidés, etc...

Les mémoires au concours doivent être dactylographiés; ils ne sont pas signés, mais portent une devise. Cette devise est répétée à l'extérieur d'un pli cacheté où se trouvent les indications suivantes, certifiées exactes : nom, prénoms, lieu et date de naissance, domicile et adresse de l'auteur, fonctions qu'il exerce. L'enveloppe contenant l'ensemble des documents porte la mention : « Mémoire présenté au concours pour le prix institué par la Compagnie du Chemin de fer du Nord ».

Les mémoires doivent être adressés en deux exemplaires, francs de port, au Comité de Gérance du Fonds Spécial de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, chez la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1956.

#### Fonds d'histoire militaire belge

Le Ministère de la Défense Nationale annonce (1) la création d'un « Fonds d'histoire militaire belge » destiné à promouvoir les études et recherches relatives au passé militaire de nos provinces ou de notre pays, depuis leur invasion par les Romains jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1914.

Ce Fonds sera employé à l'attribution de divers subsides et d'un prix triennal de 40.000 fr. à décerner pour la première fois en 1956 à un travail non encore publié.

Les bénéficiaires des prix et subsides seront choisis parmi les licenciés et docteurs en Philosophie et Lettres, groupe histoire moderne, ou parmi

(1) *Moniteur belge* du 5 novembre 1955.

les officiers d'active, de réserve « en activité de service », pensionnés.

Les manuscrits doivent être déposés au cours du mois de juin de l'année où le prix est décerné, chez le Conservateur en Chef du Musée royal de l'Armée.

## I. R. S. I. A.

Le Conseil d'Administration de l'I. R. S. I. A. a octroyé des subventions au Comité International de Recherches sur le Bas Fourneau, pour assurer d'une part l'intervention belge dans les dépenses d'exploitation et, d'autre part, pour la commande de l'installation pour agglomération par extrusion sous vide. Les travaux du Comité International de Recherches sur le Bas Fourneau sont dirigés par M. Pierre Coheur, Chargé de Cours à l'Université de Liège.

Le Centre d'Etudes et de Documentation des Eaux, dont le Directeur est le Professeur E. Leclerc, a reçu un subside pour l'étude et la construction d'une chaudière expérimentale élémentaire.

Enfin, l'I. R. S. I. A. a accordé une subvention à la Compagnie financière belge des Pétroles Pétrofina pour la poursuite de ses recherches micropaléontologiques sur les foraminifères. Ces travaux sont confiés au Laboratoire de M. le Professeur Ubaghs, de l'Université de Liège.

## Universitas Belgica

### Section belge de l'I. A. U. P. L.

Le Conseil national d'Universitas Belgica s'est réuni le 19 novembre et a choisi comme Vice-Présidents MM. les Professeurs Gueben et Dalcq.

Il a décidé de célébrer le X<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du groupement par une séance académique et une session d'étude qui auront lieu au début de mai 1956. Le thème à étudier sera la recherche des moyens propres à assurer une plus intéressante collaboration entre les industries et les laboratoires de recherche.

Le chapitre 10 de l'Inventaire des Ressources scientifiques belges III — sciences pures et appliquées —, vient d'être publié en un fascicule séparé; il est consacré aux laboratoires de recherches qui existent dans les firmes privées.

---

## La Vie universitaire dans le Monde

### L'Ecole des Isotopes de Harwell

L'Ecole des Isotopes de Harwell fut créée en 1951. Son but est : « to provide a basic course of instruction in the measurement, handling and uses of isotopes ».

Chaque cours ordinaire dure quatre semaines et est actuellement suivi par 20 élèves, tous diplômés d'universités ou d'écoles supérieures de même rang. Plusieurs cours ordinaires sont organisés annuellement. En dehors de ceux-ci, un enseignement de plus courte durée, consacré à un sujet limité tel par exemple l'autoradiographie, a également lieu de temps en temps.

Trente et un cours ordinaires eurent lieu depuis la création de l'école jusqu'à fin 1955. Le nombre total des élèves ayant fréquenté ces cours est de 477, dont 38 femmes. Ils sont venus de 36 pays et l'on compte parmi eux 26 Belges.

D'après leur profession, ils se répartissent comme suit :

chimistes : 197	botanistes, zoologistes, biologistes : 30
médecins : 78	ingénieurs chimistes : 22
physiciens : 54	métallurgistes : 13
biochimistes : 39	physiciens hospitaliers : 6
ingénieurs : 38	

Il convient de souligner que si, d'après leur nombre, les chimistes viennent en tête de liste, les médecins, eux, occupent la seconde place. D'autre part, le nombre total des biologistes — nous utilisons ce terme dans son sens le plus large — est de 153, soit presque le tiers des élèves.

Cette constatation n'a rien d'étonnant à la lumière de ce qui a déjà été réalisé et, bien plus encore, peut être fait, à l'aide des isotopes, dans les domaines les plus variés de la biologie et de la médecine.

Le cours prévoit en règle générale une leçon le matin, le reste de la journée étant essentiellement consacré au travail pratique.

Les leçons concernent :

— pendant la première semaine, les notions de base de physique nucléaire et de radioactivité, la production des radioisotopes, la nature et les propriétés des radiations, leur interaction avec la matière.

— pendant la seconde semaine, la radiochimie, plus spécialement les principes des techniques analytiques utilisant les isotopes, leur emploi dans la recherche de la technologie.

— Pendant la troisième semaine, les moyens de détection et de mesure des radiations ionisantes, ainsi que le choix des appareils et méthodes appropriés au but poursuivi.

— Pendant la quatrième semaine, la radioprotection et la dosimétrie.

D'autres leçons se rapportent à l'organisation des laboratoires, les méthodes pour prévenir la contamination radioactive, le traitement des déchets radioactifs. Ces deux dernières questions sont importantes tant au point de vue de la santé de ceux qui manient les isotopes qu'au point de vue de la qualité du travail de recherche ou d'analyse pratique.

Soulignons également en tant qu'éléments d'instruction et d'information :

— la projection de films techniques et médicaux relatifs aux isotopes;

— la visite du Centre Radiochimique d'Amersham, celle du département des isotopes et de radiothérapie de l'Hôpital Churchill d'Oxford, celle du réacteur de Harwell;

— des conférences sur des sujets spéciaux.

Pendant la dernière semaine, les élèves ont la possibilité de s'initier, à l'école même, à diverses techniques plus spéciales. Ils apprennent à utiliser des compteurs à scintillation et des compteurs proportionnels. L'historiographie en vue de déterminer la fixation sélective d'un isotope par un tissu, la gammagraphie pour examen non destructif de matériaux et de machines, la radiopyrographie sont également enseignées et pratiquées.

Les élèves peuvent, d'autre part, aborder l'étude de problèmes particuliers, plus en rapport avec leurs intérêts individuels immédiats. C'est ainsi que nous intéressant au métabolisme de l'Iode, nous avons pu apprendre la préparation de  $I_{132}$ , dont l'intérêt physiopathologique nous paraît certain.

Le travail pratique est organisé comme suit : bien que dès le premier jour chaque élève ait reçu, sous forme dactylographiée, la description de chaque séance pratique, le travail de laboratoire est toujours précédé d'un exposé, par un membre du personnel enseignant, donnant tous les détails nécessaires à l'exécution de l'expérience. Au laboratoire, les élèves effectuent préparations et mesures. Insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas de démonstrations, mais bien de travaux pratiques auxquels tous les élèves participent activement. Soulignons d'autre part que les résultats obtenus sont régulièrement affichés. Ceci permet aux élèves de confronter leurs résultats et de les discuter librement avec le personnel enseignant.

Les travaux pratiques comprennent 13 séances.

En voici le programme :

1. Compteurs Geiger et établissement du plateau. Préparation de sources d'uranium de références.
2. Compteurs Geiger. Statistiques.

3. Courbes d'absorption des particules bêta. Préparation de sources de P. 32. Dilution, pipettage. Emploi de moniteurs. Détermination de l'énergie de particules bêta. Corrections. Préparation du Feather analyser.
4. Absorption gamma d'une source de Au. 198. Comparaison de l'efficacité bêta et gamma d'un compteur Geiger.
5. Backscattering des particules bêta du P. 32 et S. 35.
6. Autoabsorption d'une source de particules bêta. Préparation de sources de Ca<sub>45</sub>.
7. Réaction Szilard Chalmers de l'iodure d'éthyle. Emploi de compteurs pour liquides. Détermination de la demi-période de 1.128.
8. Absorption du P. 32 par l'hydroxyde ferrique.
9. Activités secondaires produites par l'irradiation du chlorure sodique. Séparation radiochimique et identification de P. 32, S. 35 et Cl. 36.
10. Analyse par radioactivation. Estimation du cuivre.
11. Chromatographie sur papier et autoradiographie, pour la séparation de sodium, potassium, brome.
12. Emploi du compteur proportionnel pour la mesure de C. 14.
13. Emploi du compteur à scintillation pour la mesure des émetteurs gamma.

L'atmosphère de l'école est sympathique. Le D<sup>r</sup> Faïres, directeur, les professeurs, le personnel administratif et technique s'efforcent constamment d'être utiles. Dès leur descente du train, à la gare de Didcot, toujours un dimanche soir, les élèves sont agréablement surpris d'y trouver un membre du personnel enseignant qui, dans un autobus de l'école, les accompagne à leurs hôtels, où ils séjourneront pendant la durée du cours et prendront leurs repas du matin et du soir. Ils sont plus agréablement surpris encore lorsque le même soir, le D<sup>r</sup> Faïres leur rend visite pour s'assurer que « everything is all right ».

Un autobus de l'école cueille les élèves tous les matins à la porte de leur hôtel et les y ramène tous les soirs. Ils peuvent déjeuner, à leur choix, dans l'un des deux restaurants de l'Atomic Energy Research Establishment.

Bien que ces restaurants soient destinés au très nombreux personnel de cet établissement, les élèves de l'école des isotopes y sont reçus et traités de la même façon que tous.

Il n'est pas possible, cela va de soi, de devenir un spécialiste en matière d'isotopes après un mois d'études, même lorsque ce temps est entièrement consacré à ce sujet. La question suivante nous paraît justifiée :

« Y a-t-il un intérêt réel de suivre un cours sur les isotopes ? ».

En nous basant sur notre propre expérience, nous pensons que :

1. Quiconque désire entreprendre des recherches à l'aide de radioisotopes doit acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques dans ce domaine;
2. Quiconque a déjà utilisé des isotopes et même publié des travaux originaux dans ce domaine, sans avoir reçu cet enseignement, a tout intérêt d'acquérir ces connaissances.

Ceci — et nous nous plaçons volontairement du seul point de vue pratique — afin de :

1. raisonnablement élaborer les projets de recherches;
2. correctement exécuter préparations et mesures;
3. être en mesure de juger les résultats obtenus du point de vue technique d'abord;
4. préserver sa santé et celle d'autrui, en évitant des opérations imprudentes, voire dangereuses.
5. ne pas gaspiller des produits radioactifs, souvent très coûteux, par ignorance des principes fondamentaux;
6. améliorer la qualité des recherches et en augmenter le rendement par un choix judicieux et économe d'isotopes, méthodes chimiques, procédés analytiques, appareils de mesure.

L'école des isotopes de Harwell ne prétend pas fournir selon la direction elle-même « a specialised training in particular applications of isotopes », mais elle donne une excellente formation de base. Cette école remplit un rôle utile et mérite la confiance de tous ceux qui viennent s'y instruire.

Nous remercions l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires qui a subventionné notre séjour à l'École des Isotopes de Harwel.

G. BARAC.

#### Convention internationale relative à l'admission aux établissements universitaires

Le *Moniteur belge* du 30 octobre 1955 a publié le texte d'une convention signée à Paris le 11 décembre 1953, dans le cadre du Conseil de l'Europe, par les représentants des pays suivants : Belgique, Danemark, France, Allemagne fédérale, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Sarre, Suède, Turquie, et Royaume-Uni.

Les pays signataires y considèrent que l'un des objectifs du Conseil de l'Europe est de poursuivre une politique d'action commune dans les domaines culturel et scientifique et que, dès lors, les étudiants ayant terminé avec succès leurs études secondaires sur le territoire d'un Membre, devraient se voir offrir toutes facilités possibles pour entrer dans une Université de leur choix, située sur le territoire d'un autre Membre.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 1, disposition essentielle de la Convention, est ainsi rédigé : « Chaque Partie Contractante recon- »  
» naît, pour l'admission aux Universités situées sur son territoire, lorsque »  
» cette admission est soumise au contrôle de l'Etat, l'équivalence des »  
» diplômes délivrés sur le territoire de chacune des autres Parties Con- »  
» tractantes, dont la possession confère à leur titulaire la qualification »  
» requise pour être admis dans les établissements analogues du pays »  
» dans lequel ces diplômes ont été délivrés ». Il est convenu que le terme

» *diplôme* désigne « tout diplôme, certificat ou autre titre, sous quelque »  
» forme qu'il soit délivré ou enregistré, qui confère au titulaire ou à »  
» l'intéressé le droit de solliciter son admission à une Université ». D'autre »  
part, le terme *Université* désigne « 1) les Universités, 2) les institutions »  
» considérées comme étant de même caractère qu'une Université par »  
» la Partie Contractante sur le territoire de laquelle elles sont situées ».

L'article 5 prévoit l'entrée en vigueur de la Convention après le dépôt de trois instruments de ratification. La Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne fédérale, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, la Sarre et le Royaume-Uni l'ayant déjà ratifiée, cette Convention est dès à présent en vigueur entre ces pays.

---

## L'Université dans la presse et dans les livres

---

L'Éducation dans le monde, organisation et statistiques, *Publication de l'Unesco, Paris 1955*. — A titre d'essai, l'Unesco publiait en 1952 un répertoire international de l'organisation et des statistiques scolaires (*World handbook of educational organization and statistics*). En raison du développement de la collaboration internationale, la nécessité de tableaux d'ensemble se fait sentir chaque jour davantage et, dans ce domaine comme ailleurs, des données exactes, exposées sous une forme comparable, s'avèrent être la base indispensable d'une action valable. C'est pourquoi l'Unesco a voulu réaliser l'idée, qui pourrait sembler chimérique, de présenter un tableau d'ensemble de l'éducation dans le monde, avec la collaboration de tous les organismes nationaux compétents.

Sous forme d'un *in-quarto* de quelque mille pages — en vente à la Librairie de l'Unesco, 19, avenue Kléber à Paris et, pour la Belgique, à la Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg à Bruxelles — cet important ouvrage permet de mieux comprendre et d'interpréter les divers systèmes d'éducation, d'établir entre eux des comparaisons et de tirer profit de l'expérience d'autrui.

Le premier chapitre, par l'analyse d'un certain nombre de tableaux de caractère mondial, présente une vue d'ensemble de l'éducation dans le monde. On peut notamment en conclure qu'un habitant du monde sur deux ne sait ni lire ni écrire et que, dans l'ensemble, sur dix enfants, cinq ne vont pas en classe, quatre fréquentent une école primaire et un seul poursuit des études au delà du premier degré.

Le deuxième chapitre est consacré à l'étude comparée des systèmes d'éducation. Ce simple énoncé laisse entrevoir la multiplicité des difficultés rencontrées, difficultés provenant de l'organisation de ces systèmes, renforcées encore par la diversité, tant dans la méthode adoptée que dans le souci d'objectivité et de précision, des documents de base émanant de tous les pays du monde, dont la moitié seulement publient des rapports officiels. Les différentes manières de constituer une documentation sur les systèmes d'éducation s'y trouvent analysées. Cette synthèse s'avèrera être un outil particulièrement précieux pour le comparatiste. Il pourra en effet s'y référer lorsqu'il s'agira pour lui, soit d'expliquer une situation donnée en fonction de son contexte socio-politique, économique et culturel, soit de généraliser à partir de cas particuliers.

Dans le troisième chapitre sont passés en revue les points essentiels de la méthodologie d'une étude internationale des statistiques d'éducation. Ici encore de nombreux problèmes se sont posés, depuis celui des sources jusqu'à celui de la présentation.

Vient ensuite le corps de l'ouvrage, constitué par quelque deux cents sections consacrées aux divers pays et territoires. Toutes ont été conçues sur un plan uniforme, de façon à faciliter les comparaisons et à ouvrir la voie à de nouvelles synthèses. Pour chaque Etat reconnu — trois seulement n'y figurent pas — on retrouve les mêmes rubriques : législation; structure générale; organisation, avec diagramme et glossaire relatifs aux divers types d'établissements du pays; formation du personnel enseignant; œuvres scolaires; tendances et problèmes actuels; indications bibliographiques; répartition par âge, classe et sexe de la population aux divers degrés d'enseignement, etc...

Le volume se termine par un glossaire des types d'établissements qui permet notamment de schématiser le problème de la terminologie scolaire et facilite le travail du comparatiste.

En réunissant et en ordonnant une vaste documentation dont les éléments sont d'un accès souvent difficile; en formulant un grand nombre de problèmes et en fournissant une base de départ pour des synthèses plus poussées, « *L'éducation dans le monde* » constitue une contribution efficace aux travaux de l'éducation comparée. Nombre de principes de caractère international s'en dégagent et tous ceux qu'intéressent les multiples problèmes de l'enseignement dans leur propre pays et à l'étranger ne pourront manquer de s'y référer.

#### **Universitas Belgica. Inventaire des ressources scientifiques belges.**

— (*Fascicule III, Sciences pures et appliquées, chap. 3 et 4*), 1-9-1955. — Poursuivant la publication du recueil d'informations sur les divers enseignements organisés en Belgique au niveau supérieur, sur l'équipement scientifique, les recherches et les publications dans ce domaine, *Universitas Belgica* nous livre l'opuscule concernant les sciences Physiques, Géophysiques, Astronomiques et Chimiques. Comme pour les chapitres précédents, nous y trouvons la nomenclature des enseignements organisés dans ces divers secteurs, des notices consacrées aux professeurs et à leurs réalisations, enfin la liste des institutions et périodiques belges relevant de ces disciplines.

— (*Fascicule III, Sciences pures et appliquées, chap. 10*), 1-12-1955. — Cette brochure, consacrée aux laboratoires de recherches des firmes privées présente certainement un intérêt tout particulier pour le chercheur. C'est ce qui a amené *Universitas Belgica* à la publier dès à présent, sans attendre la parution de l'entièreté des documents relatifs aux sciences pures et appliquées, comme prévu primitivement. Le plan est évidemment différent de celui adopté pour les autres fascicules : on y trouve, rangées par ordre alphabétique, les notices élaborées d'après les renseignements fournis par les firmes. Cette nomenclature est précédée de la liste des firmes et suivie d'un répertoire de la spécialisation et de l'appareillage.

Ainsi se complète progressivement cet incomparable outil du chercheur que constitue l'« Inventaire des ressources scientifiques belges ».

**Pénuries et excédents de personnel scientifique et technique hautement qualifié dans les pays de l'O. E. C. E., O. E. C. E., Paris, novembre 1955.** — En 1953, l'O. E. C. E. décidait de demander aux pays membres, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis, des informations sur les problèmes posés par les pénuries ou excédents éventuels de personnel scientifique et technique hautement qualifié. Un groupe d'experts fut chargé d'organiser cette enquête et ce sont les résultats de celle-ci que rapporte cet ouvrage de 165 pages. Précisons qu'on s'y préoccupait uniquement du personnel scientifique et technique soit, pour notre pays, des diplômés des facultés des Sciences et des Sciences appliquées.

Le questionnaire adressé aux divers pays comportait neuf points dont nous résumons brièvement l'objet :

1) Dans quelle mesure les pouvoirs publics s'occupent des questions relatives au nombre et à la situation de l'emploi de ces diplômés;

2 et 3) Nombre de diplômés considérés délivrés en 1938 et 1953; prévisions pour 1954, 1955 et 1956;

4 et 5) Ces chiffres se trouvent-ils limités par l'application d'un *numérus clausus* dans les établissements d'enseignement ?;

6) Évolution, au cours des 30 dernières années, de la proportion du personnel envisagé dans la population active totale;

7 et 8) Existe-t-il actuellement, pour chacune des catégories envisagées, pénurie ou excédent? Difficultés créées par cette situation;

9) Détails sur l'acuité de la pénurie ou de l'excédent, les domaines où ils se font sentir, le caractère temporaire ou durable de ces difficultés.

Pour la Belgique, par exemple, le questionnaire fut adressé aux recteurs d'universités, aux doyens de facultés, à certaines fédérations industrielles, aux associations d'ingénieurs, à la F. I. B., au Ministère de l'Instruction publique et à l'Institut national de Statistique.

Outre les réponses apportées par 17 pays, l'ouvrage expose quelques considérations d'ensemble qui ne manquent pas d'intérêt. C'est ainsi que, si les pouvoirs publics interviennent dans le fonctionnement universitaire, c'est le plus souvent de manière impartiale, pour permettre à cet enseignement de répondre aux besoins des candidats et non pour en influencer le nombre. Il nous est agréable de relever que la réponse belge fait état des activités de notre Association en vue d'éclairer les étudiants sur leur avenir.

Quant à l'accroissement du nombre de diplômés délivrés, si l'on prend pour base l'année 1938 avec l'indice 100, c'est l'Italie qui se place en tête avec, pour 1953 et 1955, les indices 241 et 254. La Belgique, avec 154 et 149, ne vient qu'après la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, le Canada, la Grèce, le Danemark et la Suisse. Il convient cependant de tenir compte du caractère aléatoire et du peu de comparabilité de telles statistiques.

Mais ce sont les questions relatives aux pénuries et excédents qui présentent le plus d'intérêt. Les réponses semblent indiquer qu'en général, il n'y a pas d'excédents dans les catégories considérées. Par contre, il existe certaines pénuries, dues surtout à la période de guerre et à l'expansion

remarquable de ces activités au cours des dernières années. Dans aucune des catégories considérées cependant, une pénurie générale ne semble se manifester dans tous les pays à la fois.

Ces pénuries n'entravent pas dangereusement la production, ni même la recherche, encore que certains laboratoires spécialisés en soient assez affectés. Mais ceci ne signifie nullement que la situation soit satisfaisante, car les besoins apparents sont souvent inférieurs, et de loin, aux besoins réels des pays, eu égard à l'évolution actuelle.

Enfin, on peut constater que, d'une manière générale, la structure des traitements et les conditions de travail favorisent les transferts de personnel de l'enseignement et de la recherche vers la production.

En ce qui concerne la Belgique, on enregistre une pénurie assez générale de physiciens. La situation est la même dans le domaine des sciences naturelles. Pour les chimistes, les opinions sont partagées, ce qui prouve la difficulté de se faire une opinion. On signale également une pénurie d'ingénieurs agronomes des régions tropicales et un excédent d'ingénieurs chimistes agricoles et dans les eaux et forêts. En ce qui concerne les ingénieurs civils, la situation varie d'après les catégories : pénurie d'ingénieurs mécaniciens, électriciens et de construction; excédent pour les ingénieurs des mines.

Outre l'intérêt qu'elle présente pour les jeunes qui ont à décider de leur avenir, cette enquête aura notamment pour effet de souligner l'importance que l'on doit attacher au problème de l'information de la jeunesse sur les possibilités qui lui sont offertes.

L'O. E. C. E. a d'ailleurs pris la décision de demander tous les deux ans des informations sur l'évolution de la situation, d'étudier de plus près l'organisation des études dans les différents pays et enfin d'explorer les possibilités d'utiliser les moyens actuellement disponibles en vue d'une collaboration internationale accrue.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL .....	1
75 <sup>e</sup> Anniversaire de l'admission des Femmes dans les Universités belges .....	3
— Avant-propos .....	3
— Comité d'Honneur .....	6
— Comité de Patronage .....	8
— Résumé de l'allocution prononcée par M. Jean REY .....	10
— Résumé de l'allocution prononcée par M. P. VERMEYLEN .....	12
— Allocution de Mme BOUILLENNE-WALRAND .....	16
— Un peu d'Histoire. — I. A propos d'un Anniversaire, par D <sup>r</sup> Adèle HAUWEL .....	24
II. Trois-quarts de siècle, par Marie DELCOURT	29
— La Femme romaine, par Simone STIMART .....	33
— La Femme anglaise au moyen âge. Le Femme et Chaucer, par Simone D'ARDENNE .....	46
— Réflexions sur le rôle des Femmes universitaires dans un monde qui change, par Claire PRÉAUX .....	56
— La Femme-ingénieur, par Marguerite VYNCKIER-MASSART .....	63
— De Vrouw in de Geneeskunde, door D <sup>r</sup> H. MATTHYS-COLLE .....	65

### La Vie de notre Association

Visites de rhétoriciens à l'Université .....	81
Prix décennal Charles Hanocq .....	82
Prix triennal Charles Hanocq .....	83

### La Vie universitaire à Liège

L'UNIVERSITÉ .....	84
— La séance solennelle de rentrée .....	84
— Guide pratique de l'étudiant de l'Université de Liège .....	85
— Manifestation d'hommage et de reconnaissance envers le professeur L. Denoël	86
— La vie de l'Association générale des étudiants .....	87
LES FACULTÉS .....	88
— FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES .....	88
— Personalia .....	88
— Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales .....	88
— FACULTÉ DE DROIT .....	88
— Personalia .....	88
— Séance d'accueil .....	88
— École supérieure de sciences commerciales et économiques .....	89
— École de Criminologie .....	89

FACULTÉ DES SCIENCES .....	89
Personalia .....	89
FACULTÉ DE MÉDECINE .....	90
Personalia .....	90
Journées médicales liégeoises de perfectionnement universitaire ....	90
Conférences .....	91
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES .....	91
Personalia .....	91
Création du grade d'ingénieur physicien .....	92

### La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES .....	93
UNIVERSITÉ DE GAND .....	94
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT .....	96
Prix scientifique interfacultaire Louis Empain .....	96
Prix Émile Bernheim .....	97
Prix institué par la compagnie du Chemin de fer du Nord .....	98
Fonds d'histoire militaire belge .....	98
I. R. S. I. A. ....	99
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L. ....	99

### La Vie universitaire dans le Monde

L'École des Isotopes de Harwell, par G. Barac .....	100
Convention internationale relative à l'admission aux établissements universitaires	103

### L'Université dans la presse et dans les livres

Unesco : L'éducation dans le monde, organisation et statistiques .....	105
Universitas Belgica : Inventaire des ressources scientifiques belges .....	106
O. E. C. E. : Pénuries et excédents de personnel scientifique et technique hautement qualifié dans les pays de l'O. E. C. E. ....	107

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

Bulletin Trimestriel

27<sup>e</sup> ANNÉE — 1955

## Table des Matières <sup>(1)</sup>

### I. — Nos articles

	Pages
Éditorial .....	1, 1; 2, 1; 3, 1; 4, 1
L'enseignement de l'océanographie et les recherches dans ce domaine .....	1, 3
Les Universités et l'enseignement des sciences sociales dans les pays de l'Amérique centrale et des Antilles .....	2, 3
L'information relative au Congo dans les milieux dirigeants en Belgique .....	3, 5
La botanique et les carrières coloniales .....	3, 12
Zoologie et Congo belge .....	3, 22
Les membres du séminaire de géographie au service du Congo belge .....	3, 26
L'ingénieur géologue au Congo belge .....	3, 40
Le génie civil au Congo .....	3, 43
Les carrières coloniales d'ingénieurs .....	3, 48
Le développement des sciences sociales et le Congo belge .....	3, 52
Les enseignements du droit commercial congolais pour le progrès du droit commercial métropolitain .....	3, 58
Les professions universitaires et leur rôle dans l'édification du Congo .....	3, 61
L'avenir de l'Afrique belge et les sciences .....	3, 67
Ce que l'Université peut attendre de la création d'un établissement d'enseignement supérieur au Congo belge et comment elle doit y collaborer ...	3, 71
75 <sup>e</sup> Anniversaire de l'admission des Femmes dans les Universités belges .....	4, 3

### II. — Nos chroniques

Les Carrières universitaires .....	1, 13
La Vie de notre Association .....	1, 16; 2, 30; 4, 81
La Vie universitaire à Liège .....	1, 22; 2, 31; 3, 80; 4, 84
La Vie universitaire en Belgique .....	1, 48; 2, 42; 3, 100; 4, 93
La Vie universitaire dans le Monde .....	1, 56; 3, 104; 4, 100
L'Université dans la presse et dans les livres .....	1, 59; 2, 48; 3, 107; 4, 105

(1) Les chiffres en caractères gras se rapportent au numéro du fascicule.

ASSOCIATION OF THE STATE OF NEW YORK

IN SENATE, January 10, 1900.

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1899.

ALBANY:

J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS.

1900.

THE ASSOCIATION OF THE STATE OF NEW YORK

IN SENATE, January 10, 1900.

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1899.

ALBANY:

J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS.

1900.

THE ASSOCIATION OF THE STATE OF NEW YORK

IN SENATE, January 10, 1900.

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1899.

ALBANY:

J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS.

1900.

THE ASSOCIATION OF THE STATE OF NEW YORK

IN SENATE, January 10, 1900.

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1899.